



PROJET ÉOLIEN DE SOLE DE FOURS - ASSEVILLERS, FLAUCOURT, DOMPIERRE-BECQUINCOURT (80)



VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT

ÉTUDE SPÉCIFIQUE SUR LES « SITES FUNÉRAIRES ET MÉMORIELS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE (FRONT OUEST) »,
CANDIDATURE AU CLASSEMENT DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



CLIENT



GLOBAL WIND POWER

Tour VISTA, 52 Quai Dion Bouton
92806 PUTEAUX CEDEX PARIS
01 73 00 67 85
france@globalwindpower.com
www.globalwindpower.com

COORDONNÉES PRESTATAIRE



AGENCE VU D'ICI

2 Rue Camille Claudel
49000 ECOUFLANT
02 41 88 46 95
agence@vudici.fr
www.vudici.fr

TABLE DES FIGURES	2
GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS	3
ABRÉVIATIONS RELATIVES À L'UNESCO	5
INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE	6
<i>LA DÉMARCHÉ D'INSCRIPTION : LES ÉTAPES DE LA CANDIDATURE</i>	7
1 « SITES FUNÉRAIRES ET MÉMORIELS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE (FRONT OUEST) »	8
1.1 PRÉSENTATION DU BIEN	8
1.2 VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE	9
2 LE BIEN ET LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SOLE DE FOURS	10
2.1 LES SITES ET L'AIRE D'ÉTUDE DU PROJET DE PARC ÉOLIEN	10
2.2 LES PAYSAGES DU TERRITOIRE	13
2.2.1 LES GRANDES UNITÉS PAYSAGÈRES DANS LESQUELLES S'INSCRIT LE BIEN EN SÉRIE	13
2.2.2 UN PAYSAGE MÉMORIEL	15
2.3 VALORISATION TOURISTIQUE	16
2.3.1 LE CIRCUIT DU SOUVENIR	16
2.3.2 LA VÉLOROUTE DE LA MÉMOIRE (VÉLOROUTE N°32)	16
2.4 UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS L'ÉNERGIE ÉOLIENNE	18
3 LES SITES DU BIEN PRÉSENTS DANS L'AIRE D'ÉTUDE PAYSAGÈRE	20
3.1 LA BATAILLE DE LA SOMME / LA VALLÉE DE L'ANCRE	20
3.1.1 LE SITE CLASSÉ	22
3.1.2 MÉMORIAUX DU COMMONWEALTH BEAUMONT-HAMEL	25
3.1.3 CIMETIÈRE MILITAIRE DU COMMONWEALTH « MILL ROAD CEMETERY »	26
3.1.4 MÉMORIAL ET CIMETIÈRE DE THIEPVAL	27
3.1.5 CIMETIÈRE ET MÉMORIAL DE POZIÈRES	28
3.2 LONGUEVAL : MÉMORIAL NATIONAL SUD-AFRICAÏN ET CIMETIÈRE MILITAIRE DU COMMONWEALTH « DELVILLE WOOD CEMETERY »	29
3.3 RANCOURT-BOUCHAVESNES-BERGEN	31
3.3.1 NÉCROPOLE NATIONALE FRANÇAÏSE ET CHAPELLE DU SOUVENIR FRANÇAÏS DE RANCOURT	33
3.3.2 CIMETIÈRE MILITAIRE ALLEMAND DE RANCOURT	34
3.4 MONUMENT AUX MORTS DE PROYART	35
4 SYNTHÈSE DES ENJEUX ET SENSIBILITÉS	37

5 PRÉSENTATION DU PROJET	40
6 ÉVALUATION DES INCIDENCES PAR ANALYSE VISUELLE	42
6.1 ÉVALUATION DES INCIDENCES THÉORIQUES DU PROJET SUR LES BIENS	42
6.2 MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES	44
6.3 PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES	44
7 ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS	74
8 SYNTHÈSE DES INCIDENCES SUR LES DIFFÉRENTS BIENS	75
8.1 INCIDENCES VISUELLES DU PROJET DE SOLE DE FOURS SUR LES BIENS	75
8.1.1 MÉMORIAUX DU COMMONWEALTH BEAUMONT-HAMEL	75
8.1.2 CIMETIÈRE MILITAIRE DU COMMONWEALTH "MILL ROAD CEMETERY"	75
8.1.3 MONUMENTS AUX DISPARUS DU COMMONWEALTH DE THIEPVAL ET CIMETIÈRE FRANCO-BRITANNIQUE	75
8.1.4 CIMETIÈRE MILITAIRE ANGLAIS ET MÉMORIAL DE POZIÈRES	75
8.1.5 MÉMORIAL NATIONAL SUD-AFRICAÏN ET CIMETIÈRE MILITAIRE DU COMMONWEALTH "DELVILLE WOOD CEMETERY"	75
8.1.6 RANCOURT-BOUCHAVESNES-BERGEN	75
8.1.7 MONUMENT AUX MORTS DE PROYART	75
8.2 INCIDENCES SUR LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE	77
9 BIBLIOGRAPHIE	79

Table des figures

1 - Les fronts de la Grande Guerre - Carte source : Sites funéraires de la Première Guerre mondiale (front Ouest) Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	8
2 - Le front de l'ouest - Carte source : Sites funéraires de la Première Guerre mondiale (front Ouest) Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	8
3 - Les 136 biens franco-belges proposés pour inscription - Source : Sites funéraires de la Première Guerre mondiale (front Ouest) Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	10
4 - Carte 'Aires d'étude paysagères & Sites' Le front Ouest et la vallée de la Somme : un peu d'histoire	11
5 - Les tranchées de Beaumont-Hamel	12
6 - Photos des tranchées du Bois Wallieux à Soyécourt	12
7 - Carte ancienne de la Bataille de la Somme et les différents fronts - Source : https://pierrickauger.wordpress.com/2011/11/04/la-bataille-de-la-somme-de-joseph-foy/	12
8 - Paysage d'openfield légèrement vallonné	13
9 - Cimetière militaire au milieu des champs ouverts – vers Pozières	13
10 - Motif éolien très présent dans le Santerre	13
11 - Carte 'Paysages & Sites'	14
12 - Signalisation liée au patrimoine de la Grande Guerre- A gauche et au centre : panneaux directionnels sur les différents cimetières et mémoriaux - A droite : signalisation du Circuit du Souvenir et son coquelicot caractéristique	15
13 - Parc de Beaumont-Hamel – entrée libre	15
14 - Visite guidée du réseau de tranchées © Yazid Medmoun	15
15 - Panneaux directionnels – véloroute, circuit du Souvenir	16
16 - Carte du circuit du Souvenir - Source : Comité du tourisme de la Somme	16
17 - Carte Patrimoine touristique	17
18 - Assevillers et le parc éolien de la Couturelle	18
19 - Zone d'implantation potentielle du projet – à Assevillers à proximité de l'A1	18
20 - Panorama depuis le cimetière Britannique vers la ZI	18
21 - Carte 'Contexte éolien & Sites'	19
22 - Carte 'Contexte éolien & Sites'	21
23 - Le Site classé depuis la route D163 au Nord de la ZIP	22
24 - La Tour d'Ulster et Mill Road Cemetery	22
25 - Vue du Parc de Beaumont-Hamel – sites des tranchées depuis le belvédère du Mémorial terre-neuvien	22
26 - Mémorial de Thiepval	22
27 - Perspective Est	22
28 - Sites de la Vallée de l'Ancre	23
29 - Schéma montrant l'effet de la distance sur la perception d'une éolienne de 180 mètres	24
30 - Thiepval depuis le Mill Road Cemetery	24
31 - Perspective sur le grand paysage depuis l'entrée du Mémorial de Pozières sur la D929	24
32 - Vue du Parc de Beaumont-Hamel – sites des tranchées depuis le belvédère du Mémorial terre-neuvien	25
33 - Vue depuis la route d'accès au site à proximité du parking visiteur	25
34 - Le parc de Beaumont-Hamel, ses tranchées et le Mémorial terre-neuvien	25
35 - Le parc de Beaumont-Hamel dans son contexte paysager proche	25
36 - La Tour d'Ulster et Mill Road Cemetery	26
37 - Thiepval depuis le Mill Road Cemetery	26
38 - Le Mill Road Cemetery dans son contexte paysager proche	26
39 - Mémorial de Thiepval	27

40 - Perspective Est	27
41 - Aménagements de l'accès au site – Musée et parking visiteur	27
42 - Le musée de Thiepval et son rapport au bourg	27
43 - Silhouette du mémorial et du parc depuis la D929 à proximité du Mémorial de Pozières	27
44 - Panorama en direction de la ZIP depuis la voie d'accès technique au site	27
45 - Le mémorial dans son contexte paysager proche	27
46 - Cimetière Mémorial de Pozières depuis la D929	28
47 - Cimetière de Pozières – « hauts murs d'enceinte en pierres blanches de Portland »	28
48 - Mise en scène du cimetière	28
49 - Perspective sur le grand paysage depuis l'entrée du Mémorial de Pozières sur la D929	28
50 - Le Cimetière/ Mémorial de Pozières dans son contexte paysager proche	28
51 - Mémorial national sud-africain	29
52 - Delville Wood Cemetery-source : https://www.cwgc.org L'arbre survivant, cérémonie juillet 1916 /Mémorial- source : http://www.somme.gouv.fr	29
53 - Perspective entre le cimetière, mémorial et le bois – source : Thierry Grier https://plus.google.com/111890152292064302107	29
54 - Vue sur Delville Wood Cemetery en direction de la ZIP depuis la route de Ginchy	29
55 - Le site et son contexte paysager proche	30
56 - Vue vers « Rancourt Military Cemetery » et la Chapelle du Souvenir français depuis le Cimetière militaire allemand – covisibilité entre les sites	31
57 - Vue vers le Cimetière militaire allemand depuis la route D20 – paysage de champs ouverts	31
58 - Périmètres de la zone tampon et du bien – source Sites funéraires de la Première Guerre mondiale (front Ouest), Atlas	31
59 - Les 3 sites dans leur contexte paysager proche	32
60 - La Chapelle du Souvenir français depuis la D917	33
61 - Nécropole nationale française	33
62 - Panorama depuis le porche de la Chapelle en direction du site de projet – covisibilité avec le cimetière allemand Cimetière militaire du Commonwealth « Rancourt Military Cemetery »	33
63 - « Rancourt Military Cemetery »	33
64 - Le cimetière et la chapelle depuis le Cimetière militaire allemand	33
65 - Cimetière militaire allemand de Rancourt - Source : https://www.flickr.com/photos/newnumenor/34339497380/in/photostream/	34
66 - Cimetière militaire allemand de Rancourt - Source : https://champagne17620.wordpress.com/rancourt-cimetiere-allemand/	34
67 - Coupe de principe dans l'axe de la perspective – légère dépression qui traverse le site	34
68 - Le cimetière dans son contexte proche	34
69 - Monument aux morts de Proyart depuis la rue du Monument	35
70 - Perspective tournée vers le Château – mise en scène paysagère	35
71 - Le site dans son contexte élargi - Implantés dans une petite vallée, le village et le site ont peu de rapport avec le grand paysage	35
72 - Le site et son contexte proche	36
73 - Carte 'Perceptions et Sites'	39
74 - Implantation du projet de Sole de Fours	41
75 - Zone d'influence visuelle du projet dans le paysage	43
76 - Localisation des photomontages	45
77 - Zone de 10km autour du projet	74

Glossaire des abréviations

Champ de vision ou champ visuel : Espace que l'œil peut percevoir quand il est immobile. Le champ de vision peut être plus ou moins profond, c'est-à-dire que le regard peut porter plus ou moins loin en fonction de différents facteurs : relief, végétation, constructions ou tout autre obstacle visuel. On parle alors de profondeur de champ de vision. Bien souvent la limite du champ de vision est matérialisée par la ligne d'horizon. Dans certains cas, certains éléments, comme les éoliennes, peuvent augmenter la profondeur du champ de vision, en étant implantés sur un plan situé visuellement derrière la ligne d'horizon et rester tout de même visible depuis le point de vue de l'observateur.

Champ de visibilité : limite du champ de vision ou distance jusqu'à laquelle peut porter le regard au sein d'un champ de vision donné. Le champ de visibilité s'analyse donc en profondeur, mais également en largeur, car on peut l'exprimer en fonction de son degré d'ouverture. Enfin, il s'analyse aussi en hauteur : la perception de la hauteur d'un objet est principalement liée à la position qu'il occupe dans le champ visuel. Plus l'observateur s'éloigne de l'objet, plus le champ de vision se réduit et moins l'objet semble haut. Cette évolution de la perception n'est pas linéaire et suit une courbe asymptotique.

Covisibilité : la covisibilité s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.), ou un espace donné, dès lors qu'ils sont visibles l'un depuis l'autre ou visibles ensemble depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon si la vision conjointe est :

- « Directe » : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément du paysage, une structure paysagère, ou un site donné, se superposent visuellement, que les aérogénérateurs viennent se positionner en avant-plan ou en arrière-plan ;
- « Indirecte » : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ de vision binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 50°. Au-delà de cet angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés.

Effet : c'est la conséquence objective d'un projet sur l'environnement indépendamment du territoire affecté. Les effets peuvent être répartis en trois types :

- Effets visuels permanents liés au parc éolien ;
- Effets visuels temporaires liés au chantier ;
- Effet de l'implantation du parc sur les sols et sous-sols.

Effet d'encerclement : la notion d'encerclement permet d'évaluer les effets de la densification éolienne de manière plus spécifique sur les lieux de vie.

Effets cumulés : résultat de la somme et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects générés conjointement par plusieurs projets dans le temps et l'espace.

Enjeu : Dans l'étude d'impact paysagère, c'est une valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations patrimoniales et paysagères.

Impact : l'impact est la transposition d'un effet sur une échelle de valeurs : l'impact est donc considéré comme le « croisement entre l'effet et la composante de l'environnement touchée par le projet » (Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement, MICHEL Patrick, BCEOM, MEDD, 2001)

$$\text{ENJEU} \times \text{EFFET} = \text{IMPACT}$$

Intervisibilité : de manière générale « l'inter-visibilité » s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.), quelles que soient les distances d'éloignement de ces éléments de paysage et des points de vue. Le terme « d'intervisibilité » s'applique également au cas général de visibilité entre une éolienne et un site patrimonial.

En conséquence, une intervisibilité intervient lorsque :

- L'éolienne est visible depuis l'élément de paysage ou le site patrimonial ;
- L'élément de paysage ou le site patrimonial est visible depuis l'éolienne ;
- L'élément de paysage (ou le site patrimonial) et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision ;

Monumental : qualifie un élément qui a des proportions imposantes ou qui montre un caractère soit grandiose, soit remarquable par son importance. Un effet monumental pour un projet éolien n'implique pas forcément une connotation négative de la perception des machines. Une perception monumentale peut être valorisante en fonction du paysage considéré.

Paysage perçu : la notion de paysage perçu réfère à une approche sensible dite « qualitative ». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations.

La perception d'une ou plusieurs éoliennes dépend de plusieurs facteurs qui vont conditionner son impact visuel :

- La distance : la diminution de la taille perçue d'un objet vertical en fonction de son éloignement par rapport à l'observateur, la diminution avec la distance de la fréquence des bonnes conditions de visibilité (transparence de l'air) et l'existence au premier ou second plan d'obstacles intervenant comme masque visuel vont jouer dans la perception d'une éolienne depuis un point de vue.
- Mais également : l'arrière-plan, la situation et la position de l'observateur (vue plongeante, contre plongée...) la dynamique de la vue, les éléments environnants, le nombre d'éoliennes, les conditions atmosphériques.

Paysage visible : la notion de paysage visible correspond à une approche « quantitative ». Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel...), depuis quel endroit, si la vue est statique ou dynamique, quelle séquence paysagère en découle...

La visibilité d'une ou plusieurs éoliennes correspond à tout ou partie des éoliennes d'un parc qui sont visibles depuis un espace donné.

La visibilité dépend de différents paramètres :

- La distance entre l'observateur et l'éolienne (prise en compte notamment de la taille relative de l'objet, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité...)
- La présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne.

Point d'appel : on parle de point d'appel du regard pour des composants du paysage attirant le regard et constituant des points de repère au sein de ce paysage (clochers, arbres, masses boisées, châteaux d'eau, pylônes, éoliennes, éléments bâtis remarquables...). Les rapports d'échelles et la proximité avec un point d'appel sont à regarder avec soin.

Un point d'appel peut aussi être constitué par une perspective qui va induire une certaine direction du regard (par exemple, une allée monumentale bordée d'arbres guidera le regard à travers la perspective qu'elle dessine créant ainsi un point d'appel du regard)

Techniquement, dans un paysage, l'œil d'un observateur se focalisera sur le point d'appel à la force attractive la plus élevée, que l'on nomme alors « point focal ».

Prégnance : Fait de s'imposer fortement en parlant d'une structure perceptive. La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément le composant. Ainsi la prégnance d'une éolienne correspond à l'appréciation du caractère dominant ou non de cette éolienne dans un paysage.

La prégnance d'une ou plusieurs éoliennes dépend de plusieurs facteurs qui vont conditionner son impact visuel :

- Des facteurs quantitatifs comme la distance (la taille apparente d'un objet vertical suit une courbe asymptotique selon l'éloignement), les conditions atmosphériques, la proportion dans le champ visuel, la notion de champ de visibilité, l'existence au premier ou second plan d'obstacles vont intervenir comme masque visuel, l'arrière-plan, la situation et la position de l'observateur (vue plongeante, contre plongée...) la dynamique de la vue, les éléments environnants, le nombre d'éoliennes, etc.
- Des critères qualitatifs comme l'ambiance paysagère, la reconnaissance des paysages ou du patrimoine, etc.

Rapport d'échelle : l'échelle est une notion de dimension donnée par l'observation des éléments composants le paysage. L'appréhension de l'échelle peut être donnée par référence à la taille d'un objet connu. Elle peut s'apprécier verticalement ou horizontalement.

La notion d'échelle verticale permet de rendre compte du rapport de dimension entre deux ou plusieurs objets. Le rapport d'échelle ainsi étudié s'analyse en prenant en compte la taille des objets composants le paysage et l'échelle de ces objets tels qu'ils sont visibles depuis le point de vue de l'observateur (comparaison des tailles apparentes).

Le rapport d'échelle est aussi à analyser en fonction de la distance physique qui sépare les composants comparés. On parle alors d'échelle horizontale.

Le rapport d'échelle entre plusieurs composants du paysage n'est pertinent que s'il est analysé dans sa verticalité et son horizontalité.

Rémanence : propriété qu'à la sensation de persister quelque temps après que le stimulus a disparu. La rémanence de l'éolien sur un territoire d'étude correspond à l'image de l'éolien dans le champ de perception du projet : c'est donc la manière de percevoir le projet dans un environnement où l'éolien est déjà présent.

Il s'agit alors d'analyser dans quelle mesure le motif éolien et l'ajout d'un parc supplémentaire influenceraient la perception du paysage. En effet, l'éolien forge une image du territoire, mais les représentations d'un paysage dans l'imaginaire collectif peuvent parfois intégrer la présence du motif éolien de manière inconsciente, sans que ce dernier soit choquant ou assez marquant pour être mentionné de manière explicite.

Saturation visuelle : degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans un paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat et de sa fréquentation.

Sensibilité : la sensibilité représente ici l'aptitude d'un élément environnemental à réagir face à une modification du milieu en général. Les niveaux de sensibilité définis n'apportent aucun jugement de valeur sur le paysage. Ils n'ont d'autre utilité que de permettre une comparaison et une hiérarchisation selon des critères objectifs issus de l'analyse descriptive tels que l'ouverture du paysage, la structure du relief environnant, la fréquentation publique des lieux, ou la présence d'éléments remarquables.

Schéma Régionaux Eolien (SRE) : document élaboré à l'échelle régionale pour définir les zones favorables au développement de l'énergie éolienne, en cohérence avec les objectifs européens sur l'énergie et le climat.

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) : zone délimitée par les contraintes de distance aux habitations, sur laquelle l'implantation d'éoliennes peut être envisagée avant analyse détaillée des thématiques environnementales, acoustiques, paysagères...

Zone d'Influence Visuelle (ZIV) : modélisation cartographique de la visibilité du projet sur le territoire d'étude.

Abréviations relatives à l'UNESCO

Les différentes notions et termes spécifiques au patrimoine mondial de l'UNESCO sont définis dans les « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial » comme suivant :

Le Bien : paysage culturel, site archéologique, ville historique et paysage urbain, monument ou patrimoine naturel, qui présente des caractéristiques précises et uniques justifiant une inscription à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'inscription d'un bien et les obligations qui lui sont attachées découlent d'une convention internationale de l'UNESCO, la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, ratifiée par la France en 1975.

La Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.) : Caractéristiques précises d'authenticité et d'intégrité du bien, qui justifient en majeure partie son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le concept de valeur universelle exceptionnelle sous-entend l'ensemble de la Convention du patrimoine mondial et toutes les activités liées au bien inscrit. Cette valeur est fixée par le comité du patrimoine mondial au moment de l'inscription, elle n'est donc pas négociable une fois approuvée. Un bien du patrimoine mondial doit également satisfaire au moins un critère de sélection parmi les dix explicités dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

La zone tampon UNESCO : aire entourant le bien proposé pour inscription dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien. Cela doit inclure l'environnement immédiat du bien proposé pour inscription, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection.

L'Aire d'influence paysagère : périmètre à prendre en compte qui va au-delà de la zone tampon UNESCO du bien. Il s'agit de la prise en compte de liaisons directes avec le bien du patrimoine mondial. En premier lieu, il s'agit de la prise en compte de liaisons visuelles entre le bien et un éventuel parc éolien. Cette aire est destinée à territorialiser la sensibilité paysagère depuis et vers un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

Notion d'intégrité du bien : Tous les biens proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial doivent répondre à des conditions d'intégrité. L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs.

Introduction méthodologique

Le présent document est une « étude paysagère spécifique UNESCO » liée au volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien de Sole de Fours. Ainsi certaines informations et cartes sont communes à ces deux documents.

L'objectif de la présente analyse, est d'évaluer si le **projet de création du parc éolien de Sole de Fours porterait, ou non, atteinte à la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E) du bien « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front Ouest) » proposé à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO**. Nous étudierons ce « bien en série », autrement dit cet **ensemble de sites**, ainsi que **chaque site** situé **dans l'aire d'étude paysagère éloignée du projet. Aire d'étude définie dans l'étude paysagère de l'état initial** de l'étude d'impact (conformément au Guide EIE de décembre 2016 / voir volet paysager de l'Etat Initial de l'Etude d'Impact du projet de Parc éolien de Sole de Fours).

Les biens français **Inscrits sur la Liste du patrimoine mondial** bénéficient de **protections nationales**, qui permettent d'**écarter tout risque d'atteinte à la V.U.E du bien**. Il s'agit donc, dans cette étude, de **vérifier et d'évaluer l'impact** du projet **sur l'intégrité de ce bien au regard des critères de la V.U.E**. avec la même attention que s'il était d'ores et déjà inscrit sur la Liste.

Cette étude décrira, dans un premier temps, **le bien, sa valeur universelle exceptionnelle, les critères et leurs attributs** retenus pour son inscription.

L'étude s'intéressera ensuite, au **rapport de chacun des sites** constitutifs du bien (de leur **périmètre propre** et de leur **zone tampon**) au **territoire** et au **paysage** (définition de **l'Aire d'Influence Paysagère (AIP)**). Pour cela, un diagnostic paysager sera effectué. Il aura pour but de recenser :

- **Les vues entrantes emblématiques** (en direction du bien et depuis le territoire d'approche du bien), qualifiées selon le caractère statique ou dynamique de la vue, sa durée ou son étendue, la largeur, profondeur et la possible répétition des perceptions et enfin, la signification de ces perceptions vis-à-vis des objectifs de préservation de l'intégrité de la V.U.E.
- **Les vues sortantes** (perceptions visuelles depuis le bien). Ces vues seront évaluées en fonction de leur importance, au regard de différents critères, tels que la netteté et la qualité des perceptions, la valeur symbolique ou touristique, la fréquentation, la signification ou le type de solidarité avec le bien.

Ce diagnostic permettra **l'identification des enjeux** et **leur sensibilité**, leur rapport, **au projet** de parc éolien. Les **points de vue clés** permettant d'appréhender et d'évaluer visuellement ces enjeux et les impacts potentiels du projet seront mis en évidence. A l'issue de cette phase de diagnostic, des **recommandations paysagères** pourront être proposées (implantation du parc, disposition et caractéristiques visuelles des machines...).

La dernière partie de cette étude s'attachera à **décrire et évaluer les impacts** du projet sur le bien au moyen d'**outils graphiques** comme des zones d'influences visuelles, des coupes topographiques, etc... ainsi qu'au moyen de **photomontages réalisés sur la base des vues identifiées**.

Chaque **point de vue** identifié fera l'objet d'un **photomontage intégrant le projet d'implantation du parc éolien**. Ces **images seront évaluées** (position des machines vis-à-vis du bien, éloignement et dimension des éoliennes, importance et durée de perception) afin de **définir de manière objective les impacts du projet** et de déterminer, le cas échéant, **les mesures** d'évitement, de réduction et/ou d'accompagnement proposées.

La démarche d'inscription : Les étapes de la candidature

Afin de mener à bien la constitution du dossier de candidature et de porter ce projet, une association, **l'association Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre** a été créée. Elle a pour mission de **réaliser et de porter** en coopération avec la Flandre et la Wallonie, **le dossier transnational de candidature** sur la liste du patrimoine mondial.

La première étape d'une démarche de proposition d'inscription consiste à **faire inscrire le bien** naturel et/ou culturel **sur la Liste indicative du pays** concerné. Seuls les sites inscrits sur cette Liste indicative validée peuvent faire l'objet d'une proposition d'inscription.

Une fois le site inscrit sur la **Liste indicative**, une **proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial** peut être soumise au **Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO**. L'étude des dossiers peut prendre quelques années, environ **2 ans**, pour que le dossier soit **présenté** au **Comité du patrimoine mondial** et **éventuellement inscrit sur la Liste** du patrimoine mondial. Pendant ces 2 années, le dossier sera examiné par un comité spécifique, l'Organisation consultative : l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites) qui envoie ses experts en mission sur le bien proposé et décide des recommandations à transmettre au Comité du Patrimoine Mondial. Le **Comité examine** finalement le dossier et les recommandations du comité **afin de décider** de l'inscription ou non du bien sur la **Liste du patrimoine mondial**.

Quelques dates :

- 1ère Etape : Constitution du dossier de candidature 2011/2017
 - 12/07/2011 : Création de l'association « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre »
 - 09/01/2014 : Inscription sur la liste indicative française : « Des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale. Front Ouest ».
 - 31/01/2017 : Dépôt du dossier pour son examen.

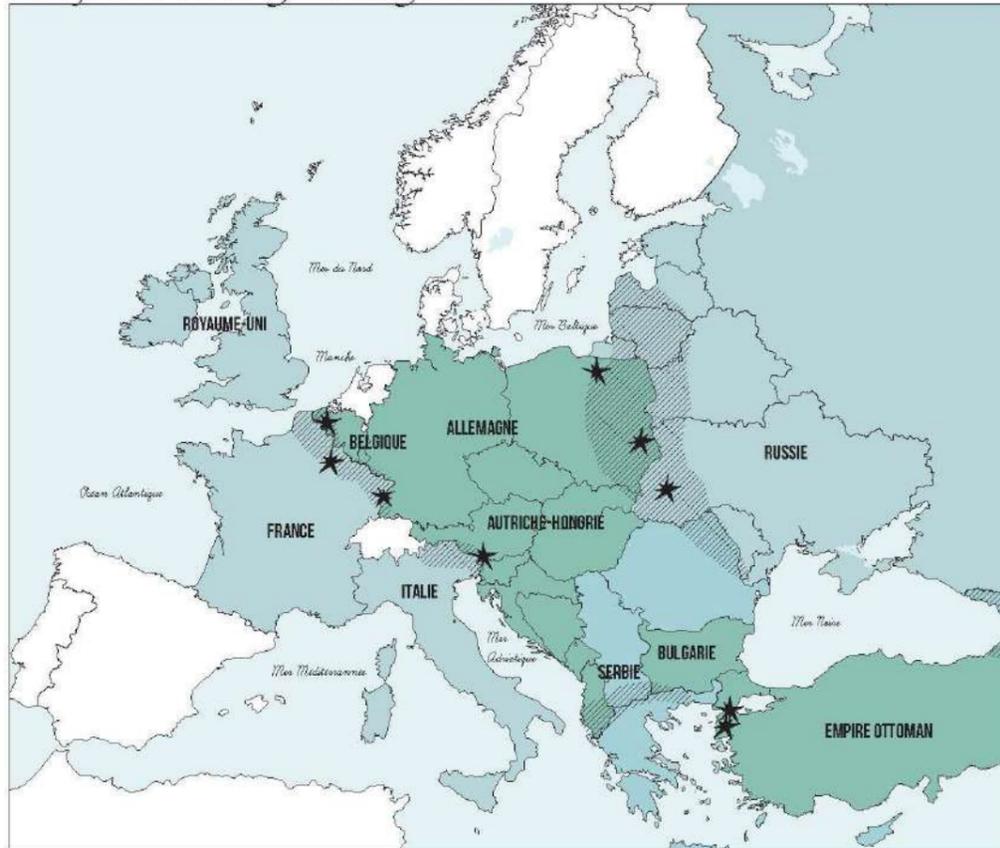
- 2ème étape : Examen de la candidature 2017/2018
 - 1er mars 2017 : Le Centre du patrimoine mondial informe les autorités françaises de la complétude du dossier du point de vue formel et de sa transmission à ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites).
 - Mai-juin 2017 : Mise en place de la mission technique d'évaluation de l'ICOMOS du bien
 - Septembre/octobre 2017 : Mission sur place des experts.
 - Décembre 2017 : Première évaluation par le panel de l'ICOMOS
 - Mars 2018 : Deuxième panel : présentation des évaluations révisées et rédaction de l'évaluation finale non communiquée aux Etats.
 - Mai 2018 : Transmission aux autorités françaises de la recommandation d'ICOMOS au Comité du patrimoine mondial sur la candidature : inscription, renvoi, différé, non-inscription
 - Juin/juillet 2018 : Comité du patrimoine mondial (lieu indéterminé) : examen de la candidature des « Sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre (font Ouest) » pour son inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

1 « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front Ouest) »

1.1 Présentation du bien

Les « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front Ouest) » est un bien dit **en série** regroupant un **ensemble significatif de 139 biens funéraires et mémoriels résultant de la Première Guerre mondiale**, ces sites ont été choisis parmi plusieurs milliers. Ils ont été constitués pendant ou après la tragédie de 1914-1918, sur la **zone du front ouest** (Figure 2) qui s'étendait de la mer du Nord à la frontière franco-suisse.

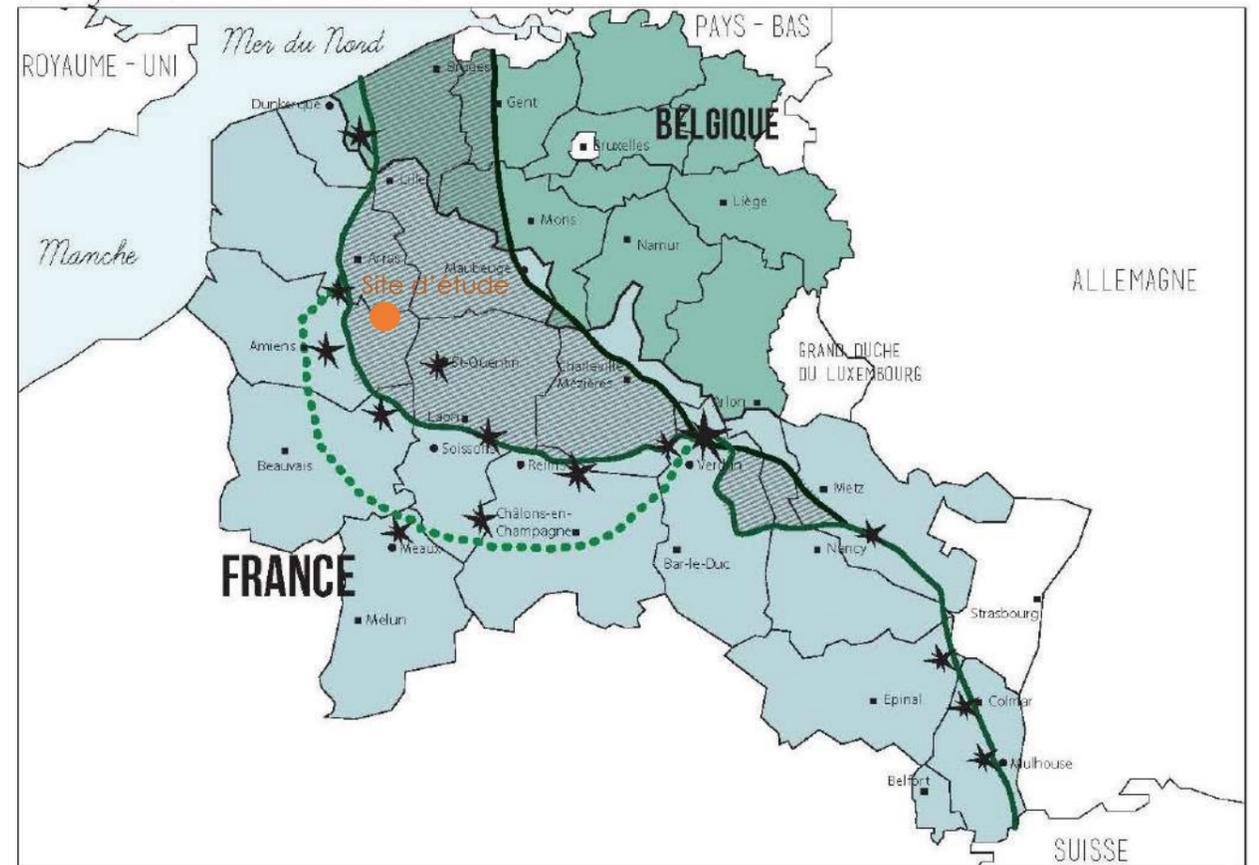
Les fronts de la Grande Guerre.



- États faisant partie de l'Entente et ses alliés.
- États faisant partie des Empires Centraux.
- États s'étant ralliés aux Empires Centraux au cours de la Grande Guerre.
- Zones de fronts de 1914 à 1918
- Grandes Batailles

1 - Les fronts de la Grande Guerre - Carte source : Sites funéraires de la Première Guerre mondiale (front Ouest) Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le front de l'Ouest.



- Extrême avancée Allemande en 1914
- Front en Octobre 1914
- Front à l'armistice le 11 Novembre 1918
- Zones de fronts de 1914 à 1918
- Grandes Batailles 1914 - 1918

2 - Le front de l'ouest - Carte source : Sites funéraires de la Première Guerre mondiale (front Ouest) Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

La **Première Guerre mondiale** constitue une **rupture majeure dans l'histoire de l'humanité**. Guerre totale et industrielle, **impliquant un grand nombre de peuples**, elle a bouleversé les codes établis et provoqué pour la première fois **la mort en masse d'êtres humains**. À l'inhumanité du conflit, les sociétés ont répondu par **un hommage aux morts et aux disparus**, qui s'est traduit par **une nouvelle architecture funéraire et mémorielle** spécifique **mettant en avant l'individu**, pour la première fois dans l'histoire des guerres. Cette architecture s'est exprimée différemment selon chaque nation, de manière manifeste par l'édification de monuments imposants ou plus modestement par la création de petits cimetières disséminés sur le territoire. De très nombreux mémoriaux et cimetières militaires maillent ainsi l'aire d'étude.

C'est ce geste architectural sans précédent, la symbolique portée par ces sites, les valeurs de réconciliation des peuples et de paix qu'ils prônent qui motivent aujourd'hui la candidature des sites mémoriels et funéraires sur la Liste du patrimoine mondial.

1.2 Valeur Universelle Exceptionnelle

Pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, un site doit avoir une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), et satisfaire à au moins 1 des 10 critères qui ont été établis à cette fin, ainsi qu'à des conditions pertinentes d'intégrité et d'authenticité, et à des conditions de protection et de gestion.

Les « **Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front Ouest)** » répondent à **3 critères** :

Critère (iii) : Apporter un **témoignage unique** ou du moins **exceptionnel** sur une **tradition culturelle** ou une **civilisation vivante** ou presque disparue.

Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale témoignent de l'installation et la généralisation d'une **nouvelle tradition du culte des morts au combat**. Pour la première fois dans l'histoire, **chaque victime est commémorée et reconnue individuellement**, à une **échelle universelle**, et **sans distinction de son appartenance sociale ou culturelle**. L'**individu** mort au combat est d'abord **reconnu pour lui-même**, dans le **respect de ses convictions religieuses ou philosophiques**. Chaque dépouille est inhumée dans une **tombe individuelle**. Si le défunt est identifié, son nom est gravé. Les tombes individuelles sont généralement regroupées dans des **cimetières militaires** ou dans des **enclos dédiés dans des cimetières civils**. Les dépouilles des **soldats non identifiés** sont parfois rassemblées dans des **ossuaires**. Pour ceux qui n'ont pas de tombe individuelle identifiée, **des monuments aux disparus** sont érigés. Dans la plupart des cas, les ossuaires et les monuments aux disparus **portent les noms d'individus gravés sous forme de gigantesques listes alphabétiques**.

Cette pratique de reconnaître toutes les victimes individuellement et de manière égale devient une tradition pour les conflits ultérieurs à la Première Guerre mondiale.

Critère (iv) : Offrir un exemple éminent d'un **type de construction** ou d'ensemble architectural ou **technologique** ou de **paysage** illustrant une **période(s)** significative(s) de **l'histoire humaine**.

Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale témoignent de la création d'une nouvelle typologie d'éléments décoratifs, architecturaux et paysagers de qualité exceptionnelle. Ils ont été créés et organisés suivant des sensibilités culturelles ou des styles nationaux, **l'attention prêtée à l'esthétique est universelle**. Ils offrent un **exemple nouveau et à grande échelle de constructions et de créations de sites organisés pour le souvenir de tous les morts au combat**. **Par leurs dimensions et par leur nombre, ils expriment l'échelle inédite atteinte par la force de destruction d'une guerre totale et mondiale**. Par leur localisation, généralement autour des lieux des combats majeurs et associés à la présence

d'éléments qui témoignent directement du conflit, **ils composent un paysage mémoriel**. La **typologie** des cimetières militaires, ossuaires et monuments aux morts de la Première Guerre mondiale **a été prise pour norme pour tous les conflits suivants**.

Critère (vi) : Être **directement ou matériellement associé à des événements** ou des **traditions vivantes**, des **idées**, des **croyances** ou des **œuvres artistiques** ou **littéraires** ayant une **signification universelle exceptionnelle**.

Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, par le degré inouï atteint par les forces de destruction et la mort de masse, répondent à la volonté de **perpétuer l'identité individuelle de la victime de guerre et de ré-humaniser les sociétés traumatisées** par la disparition d'une grande partie de leur population. Le **souvenir partagé des morts au combat** a un caractère **actuel et dynamique**. Des **millions de visiteurs**, de **toutes les générations**, venus du **monde entier**, fréquentent ces sites. Ils participent à des commémorations collectives, des manifestations institutionnelles ou associatives, internationales, nationales ou locales, autant qu'à des pèlerinages privés, des visites individuelles ou familiales. **En ces lieux, l'histoire de la mémoire prend une valeur exceptionnelle**. Aujourd'hui, les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale sont devenus des **lieux de recueillement** et de **célébration de la mémoire des morts** dont **la symbolique exalte la paix et la réconciliation**.

(Source : *Sites funéraires de la Première Guerre mondiale (front Ouest) Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO*, l'association française « Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre, septembre 2015)

2 Le bien et le projet de parc éolien de Sole de Fours

L'étude paysagère de l'état initial réalisé dans le cadre de l'étude d'impact du projet du parc éolien de Sole de Fours a défini des **aires d'études paysagères** qui définissent **les limites d'étude du projet au regard du territoire, des paysages et de la perception potentielle du projet**. C'est sur ces limites que s'appuie la présente étude.

2.1 Les sites et l'aire d'étude du projet de parc éolien

On observe, **dans l'aire d'étude éloignée**, la présence de **4 entités** (elles-mêmes composées de plusieurs sites) qui **composent le bien** :

- LA BATAILLE DE LA SOMME / LA VALLEE DE L'ANCRE

Ce secteur est composé de 4 sites :

- Mémoires du Commonwealth Beaumont-Hamel : Mémorial terre-neuvien, Mémorial à la 29e Division, Parc du souvenir et Cimetière militaire du Commonwealth « Hunter's Cemetery » (SE01)
- Cimetière militaire du Commonwealth « Mill Road Cemetery » (SE02)
- Monument aux disparus du Commonwealth de Thiepval et Cimetière militaire franco-britannique (SE03)
- Cimetière militaire anglais et Mémorial de Pozières (SE04)

- LONGUEVAL

- Mémorial national sud-africain et Cimetière militaire du Commonwealth « Delville Wood Cemetery » (SE05)

- RANCOURT-BOUCHAVESNES-BERGEN

Ce secteur est composé de 3 sites :

- Nécropole nationale française et Chapelle du Souvenir français de Rancourt (SE06),
- Cimetière militaire du Commonwealth « Rancourt Military Cemetery » (SE07),
- Cimetière militaire allemand de Rancourt (SE08).

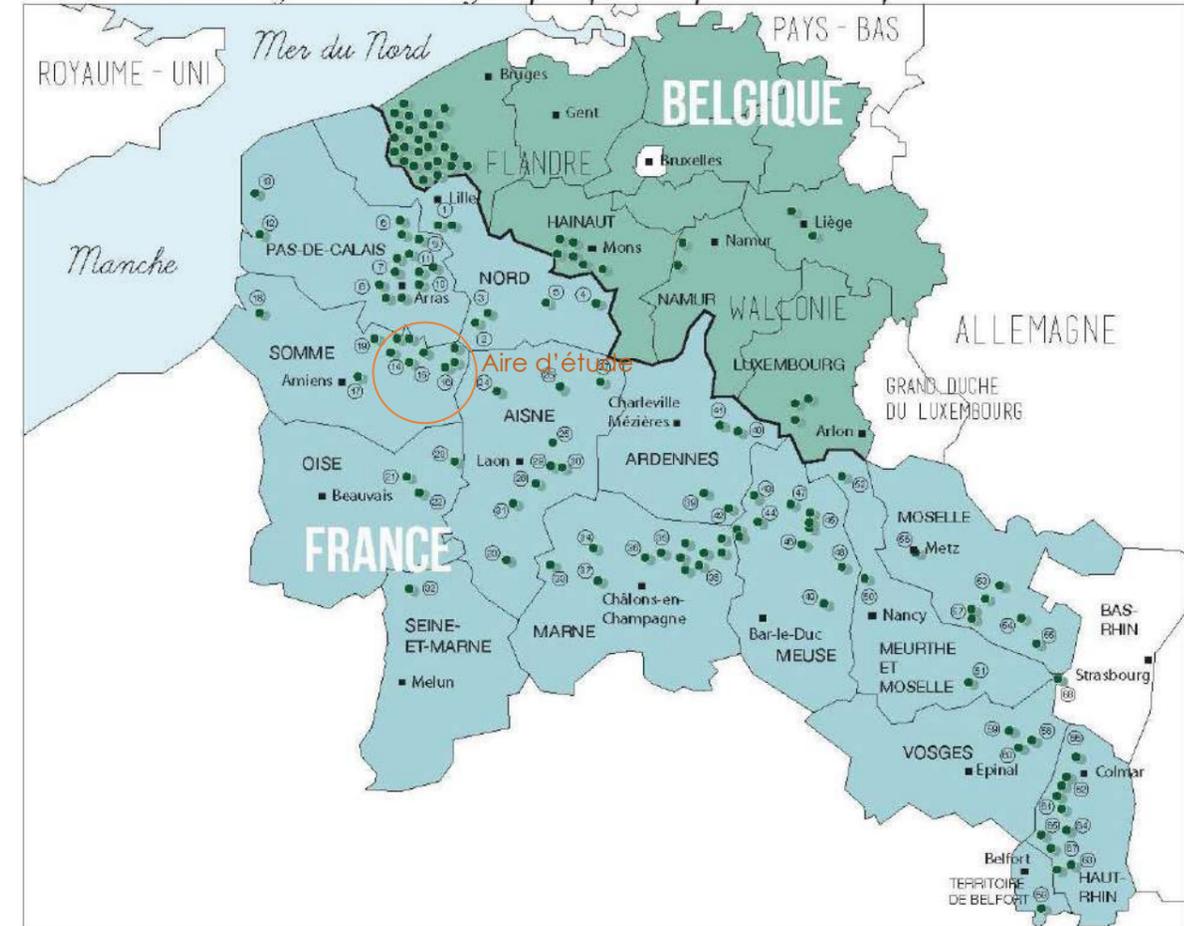
- PROYART

- Monument aux morts de Proyart

2 sites proches de la limite de l'aire d'étude paysagère éloignée ont été écartés en raison de leur éloignement, plus de 20 kilomètres, et de leur orientation paysagère :

- VILLERS-BRETONNEUX
 - Mémorial national australien de Villers-Bretonneux et cimetière militaire du Commonwealth
- LOUVENCOURT
 - Cimetière militaire de Louvencourt

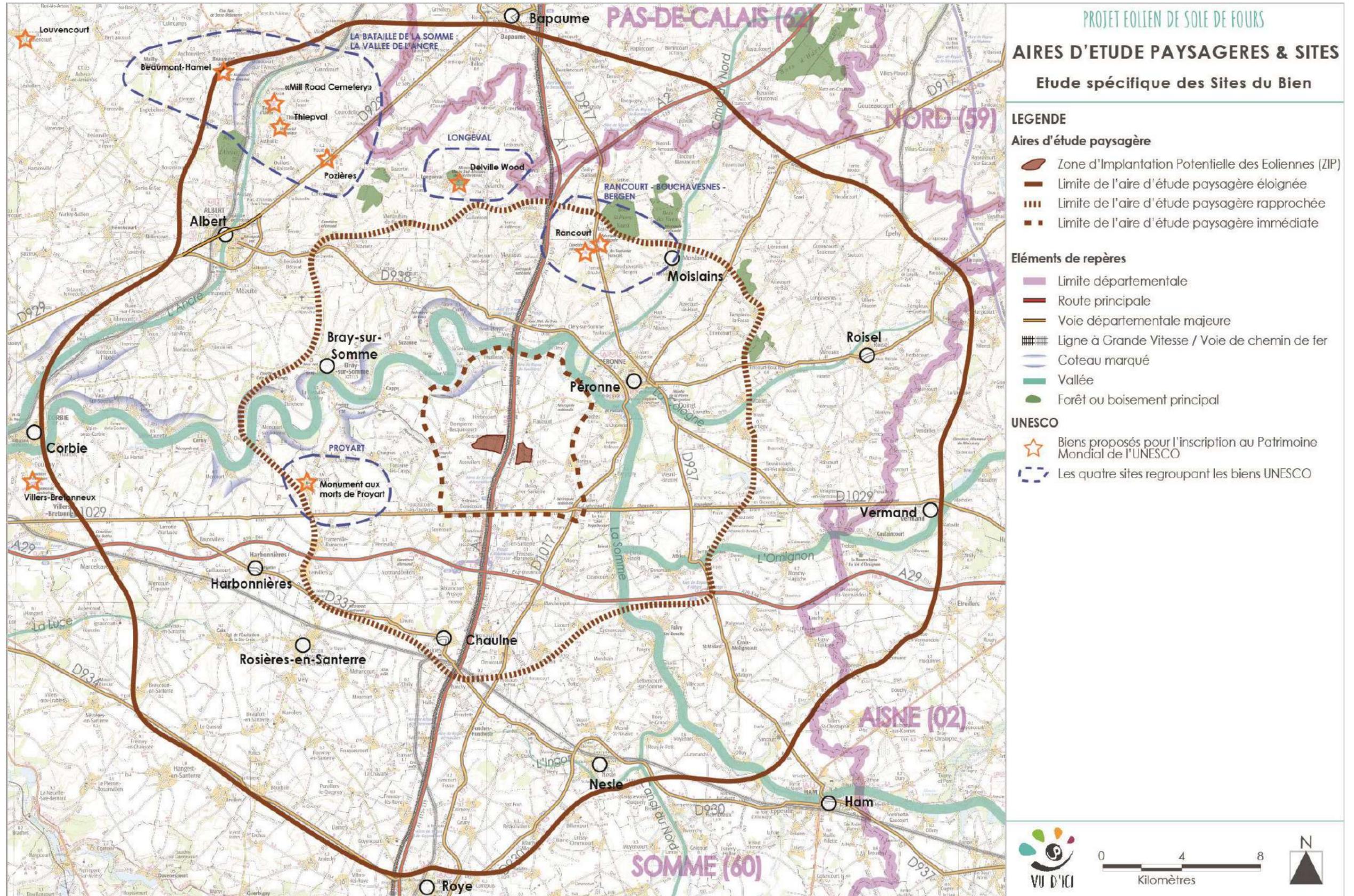
Les 136 biens franco-belges proposés pour inscription.



Les biens proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Numérotation des lieux géographiques auxquels peuvent correspondre un ou plusieurs biens.

3 - Les 136 biens franco-belges proposés pour inscription - Source : Sites funéraires de la Première Guerre mondiale (front Ouest) Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO



4 - Carte 'Aires d'étude paysagères & Sites' Le front Ouest et la vallée de la Somme : un peu d'histoire

Durant la Grande Guerre, de violents combats ont opposé l'armée allemande aux armées française et britannique. Dans la Somme, 2 grandes batailles marquent l'histoire des lieux :

- Juillet à novembre 1916, la bataille de la Somme est l'offensive la plus meurtrière du conflit, causant plus d'un million de morts, blessés et disparus.
- Fin mars 1918, la Bataille de l'Empereur fit de la Somme un lieu de combats décisifs pour l'issue de la guerre.

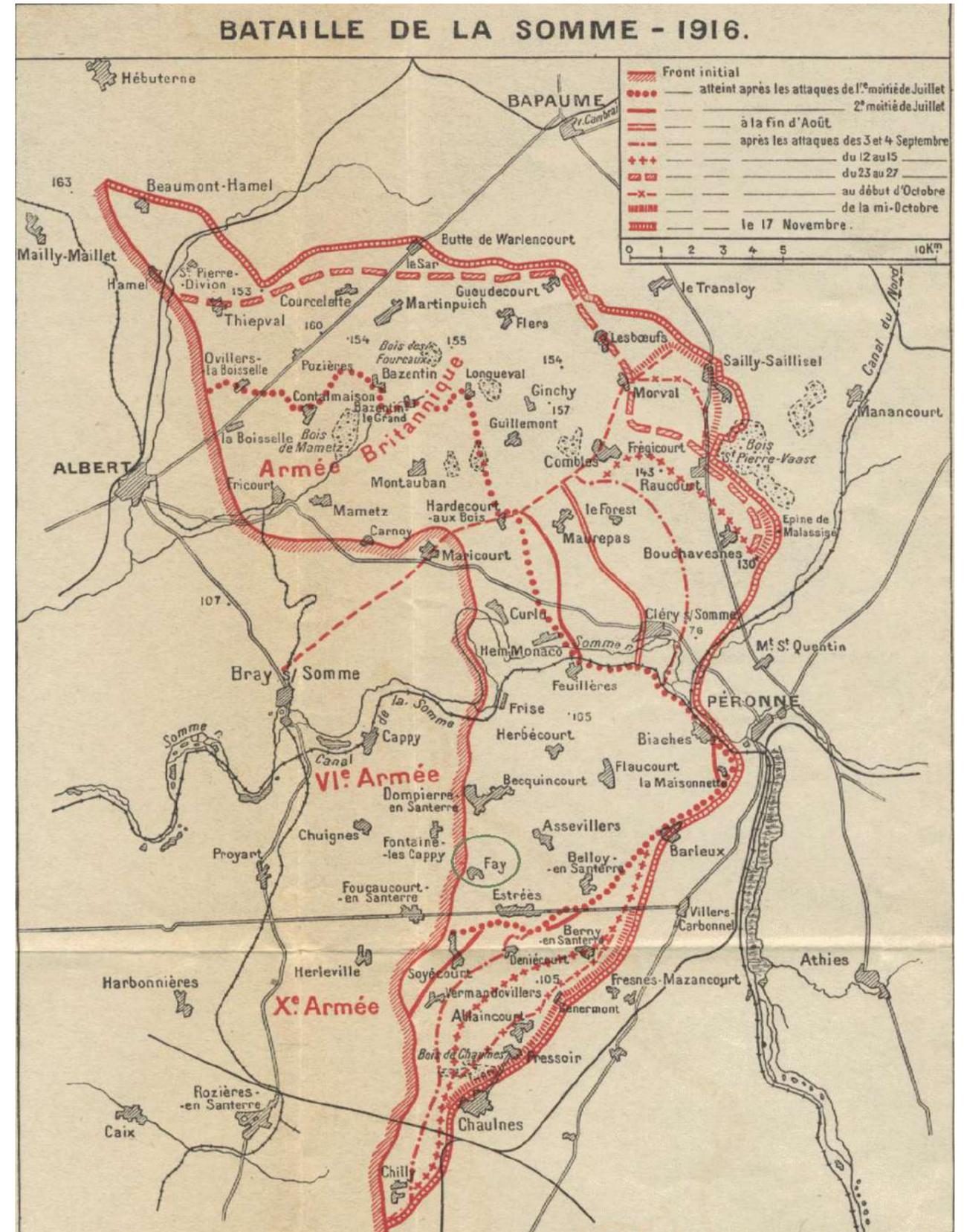
La Somme a été le théâtre de longues batailles meurtrières pour les 2 camps et est aujourd'hui un lieu international de mémoire, fréquenté dès les années 1920 par les familles ayant perdu un proche.



5 - Les tranchées de Beaumont-Hamel



6 - Photos des tranchées du Bois Wallieux à Soyécourt



7 - Carte ancienne de la Bataille de la Somme et les différents fronts - Source : <https://pierriekauger.wordpress.com/2011/11/04/la-bataille-de-la-somme-de-joseph-foy/>

2.2 Les paysages du territoire

2.2.1 Les grandes unités paysagères dans lesquelles s'inscrit le bien en série

Ce chapitre est extrait de l'étude paysagère

► L'Amiénois : Secteur du Souvenir de la Grande Guerre

Cette unité paysagère s'étend d'Albert à Bray-sur-Somme, au Nord de la vallée de la Somme. Cette portion du territoire fut le lieu d'évènements marquant de la Première Guerre Mondiale qui a eu pour conséquence de modifier considérablement le paysage.

Ce paysage se caractérise, aujourd'hui, par **un plateau vallonné, découpé par de nombreuses vallées sèches ponctuées de boisements**.

Quelques **vallées humides**, comme la **vallée de l'Ancre** (la plus importante de cette unité paysagère), irriguent également ce paysage, créant des **sous-unités paysagères spécifiques**. La vallée de l'Ancre, à l'image de la vallée de la Somme dont elle est l'affluent, présente un **fond plat** ponctué de mares et de prairies humides et planté de **peupleraies et autres ripisylves**. Les **paysages** qui en résultent sont relativement **intimistes** et offrent **peu de vues vers les plateaux**.

Les **plateaux** proposent un paysage globalement **très ouvert caractéristique des paysages d'openfield** (figure 8). Ils résultent de l'important remembrement qui eut lieu à la suite de la Guerre (productivisme, mécanisation, etc.). La **profondeur des perspectives visuelles** est ici **fortement corrélée aux variations topographiques** qui viennent ponctuellement former des **écrans visuels**.

Bien que les paysages ne présentent plus de trace visible de la **Première Guerre**, de nombreux **motifs paysagers témoignent de l'histoire des lieux**. Ainsi, les **cimetières militaires** qui ponctuent régulièrement les champs (figure 9), **les mémoriaux** (tour d'Ulster, Thiepval, Longueval, Beaumont-Hamel, Pozières) et **autres stèles** témoignent de ce passé et composent un **paysage mémoriel bien vivant**.



8 - Paysage d'openfield légèrement vallonné



9 - Cimetière militaire au milieu des champs ouverts - vers Pozières

► Le Vermandois

Le Vermandois est un ensemble paysager qui occupe la partie Est du territoire d'étude. **Paysage de plateau cultivé ouvert et vallonné**, il est aussi **incisé par des vallées sèches et des vallées humides** comme celles de l'Omignon et de la Cologne.

Au Nord de Péronne, le relief est très marqué. Les versants les plus abrupts des vallées sèches sont généralement recouverts de boisements tandis que les autres, plus doux sont cultivés ou pâturés. Les versants cultivés sont caractérisés par la présence de rideaux végétaux prenant appui sur des talus formant des sortes de terrasses successives cultivées. Malgré les vallonnements et la végétation, les champs sont relativement ouverts. **Les perspectives sont contraintes par la topographie plus que par la végétation**.

Au Sud de la Cologne, le relief s'adoucit progressivement offrant un paysage semblable au Santerre avec des **horizons constamment lointains** et une traversée d'axes routiers majeurs comme la RD1029 et l'autoroute A29.

Encore plus au Sud, la **vallée de l'Omignon** déroule un **paysage verdoyant** qui s'insère discrètement dans le paysage du plateau. Seuls les houppiers des nombreuses ripisylves et peupleraies qui bordent le cours d'eau permettent de souligner sa présence. L'ensemble forme un **paysage très cloisonné** et ombragé **contrastant nettement avec l'impression d'immensité du plateau**.

► Le Santerre

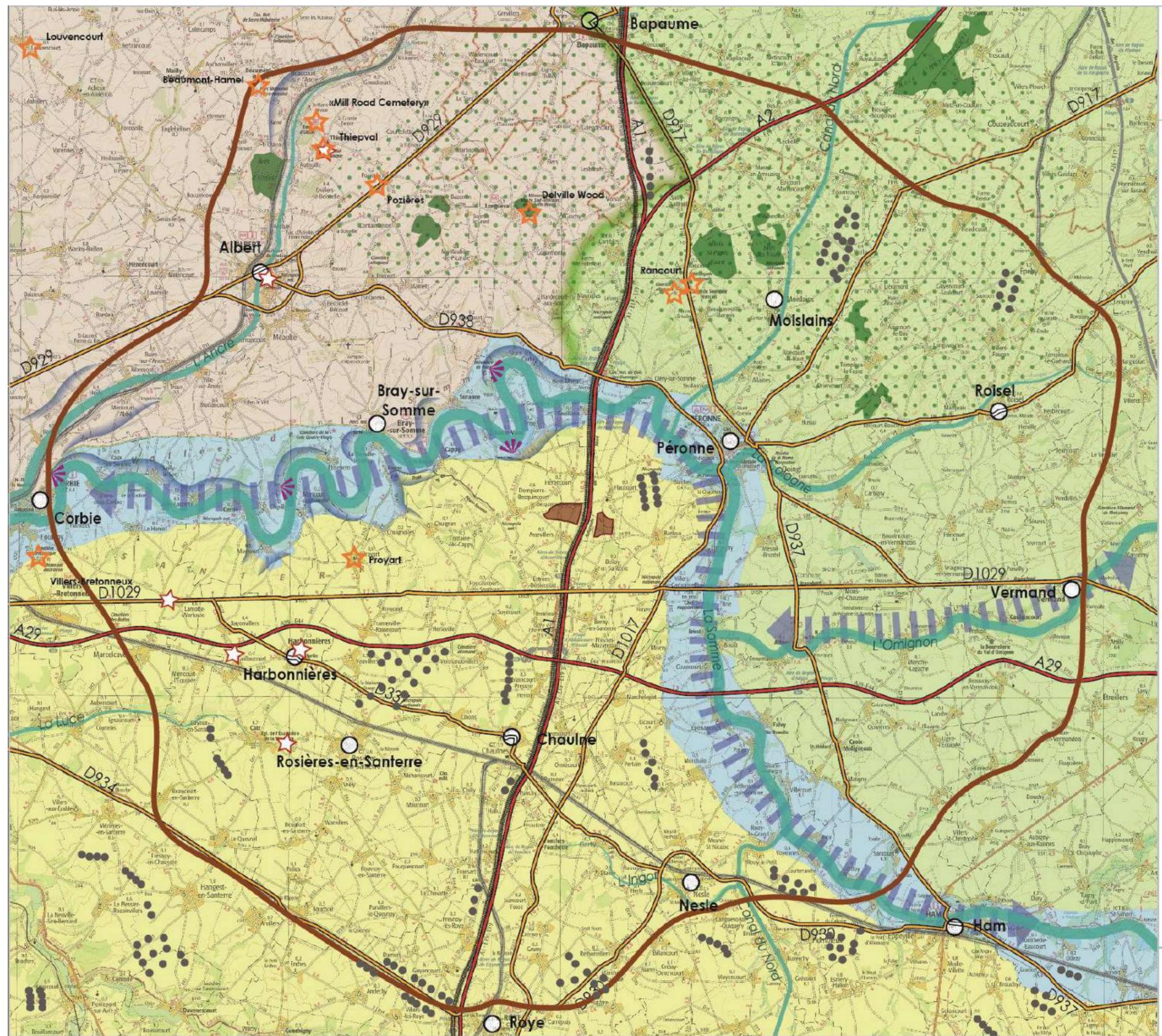
Le Santerre est un vaste **plateau limoneux** cerné au Nord et à l'Est par la vallée de la Somme, dont **l'altitude quasi constante** d'environ 100m offre d'**immenses horizons**.

Le plateau se caractérise par un **horizon immense** qui résulte d'une **absence de relief** et d'un **paysage d'openfield** issu de grandes campagnes de remembrements dont ne **subsistent** aujourd'hui que **quelques boisements**. **Ce paysage épuré confère ainsi à tout élément vertical isolé le rôle de point de repère paysager** comme un clocher, un hangar, une usine, un alignement d'arbres le long d'une route, un bosquet, un château d'eau, des éoliennes, ou encore des bouquets d'arbres isolés enserrant une croix ou un calvaire à certaines intersections.

Les **axes routiers**, très nombreux sur ce territoire, permettent par leur **rectitude** (comme la RD1029, la RD337 ou encore la RD934), une lecture aisée du paysage en mettant en scène l'ensemble des motifs paysagers récurrents comme les silhouettes urbaines, les châteaux d'eau ou encore **les éoliennes, très nombreuses sur le secteur**. Les axes majeurs s'identifient dans le paysage le plus souvent par un double alignement d'arbres.

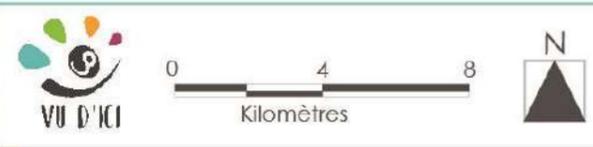


10 - Motif éolien très présent dans le Santerre



PROJET EOLIEN DE SOLE DE FOURS
PAYSAGES & SITES
 Etude spécifique des Sites du Bien

- LEGENDE**
- Aires d'étude paysagère**
- Zone d'implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
 - Limite de l'aire d'étude paysagère éloignée
- Limites et continuités paysagères**
- Coteau marqué
 - Transition paysagère progressive
 - Verrou boisé
 - Vallée
 - Effet couloir
 - Zone collinaire
- Éléments structurants et particularités paysagères**
- Infrastructure routière majeure
 - Infrastructure routière marquante
 - Voie de chemin de fer
 - Parc éolien existant
 - Point de repère (clocher, château d'eau...)
 - Vue longue ponctuelle sur le grand paysage
- Unités paysagères**
- Amiénois
 - Vermandois
 - Santerre
 - Vallée de la Somme
- UNESCO**
- Biens proposés pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO



11 - Carte 'Paysages & Sites'

2.2.2 Un paysage mémoriel

Le **patrimoine mémoriel** de la Grande Guerre **marque de son empreinte les paysages du territoire**. Au-delà de leur **présence physique**, ces cimetières, nécropoles et mémoriaux **imposent la prégnance de la Guerre dans le quotidien du territoire**.

En effet, **les paysages sont emprunt du poids culturel et mental du souvenir de la guerre**. Les événements passés restent **vivants et dynamiques** et s'imposent dans les **paysages du quotidien** du fait :

- du **nombre** de « monuments » qui jalonne le paysage,
- des **panneaux** directionnels et touristiques (figure 12),
- de l'importante **fréquentation touristique** des sites,
- de **l'attention particulière des états** apportée à chacun de site
 - o **qualité d'entretien et de maintenance** : propreté et soin apporté à l'aspect des sites
 - o **présence** presque permanente des **camionnettes et des équipes d'entretien** sur les routes et sur les sites;
 - o **célébrations et d'évènements commémoratifs** (accrus à l'approche des dates clés)



12 - Signalisation liée au patrimoine de la Grande Guerre- A gauche et au centre : panneaux directionnels sur les différents cimetières et mémoriaux - A droite : signalisation du Circuit du Souvenir et son coquelicot caractéristique



13 - Parc de Beaumont-Hamel – entrée libre

14 - Visite guidée du réseau de tranchées © Yazid Medmoun

2.3 Valorisation touristique

L'importance des événements et leur caractère international ont fédéré les nations autour de la volonté commune de commémorer les victimes et d'apporter la connaissance afin de célébrer la paix. Cette volonté se traduit sur le territoire par l'aménagement de nombre de sites, la construction de bâtiments, la création d'une signalétique spécifique, l'aménagement de sentiers et routes touristiques et l'organisation d'événements commémoratifs. Le département de la Somme et les collectivités locales éditent également nombre de brochures, cartes et documents touristiques. Des sites internet à vocation touristique ou historique diffusent également l'information. L'enjeu touristique de ce territoire n'est donc pas négligeable.

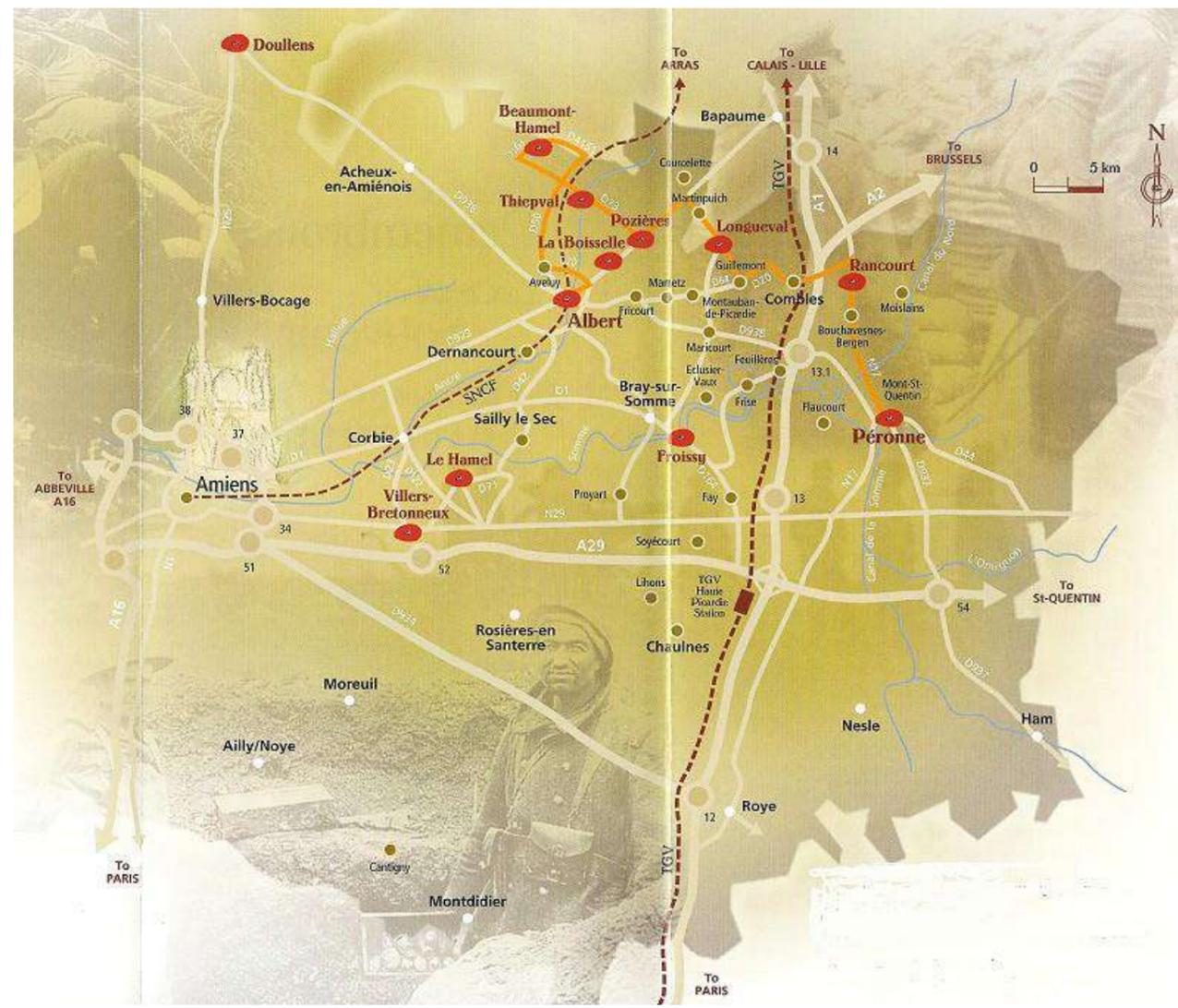
2.3.1 Le Circuit du Souvenir

Les sites majeurs du territoire bénéficient d'une valorisation supplémentaire initiée par le Circuit du Souvenir. Reliant Péronne à Albert, ce circuit permet de relier la majeure partie des sites sélectionnés pour faire partie du Bien. L'itinéraire est reconnaissable par un fléchage aux moyens de panneaux arborant le coquelicot (fleur emblème de la Somme et symbole du souvenir britannique).

2.3.2 La véloroute de la mémoire (véloroute n°32)

La Véloroute de la mémoire, intégrée dans l'itinéraire national N°32 Paris-Lille, relie Arras à Amiens. Balisée en 2015 entre Corbie et Albert, elle propose aux cyclistes la découverte de plusieurs sites emblématiques : Le cimetière « Mill Road Cemetery », la Tour d'Ulster et le Mémorial de Thiepval. Il passe également à proximité du Parc de Beaumont-Hamel, du mémorial de Pozière et du Trou de mine d'Ovilliers-la Boisselle.

Des liaisons cyclables permettant de relier de grands sites (musée de Villers-Bretonneux et Mémorial Australien) ont également été réalisées par le Conseil départemental de la Somme et l'Etat australien.

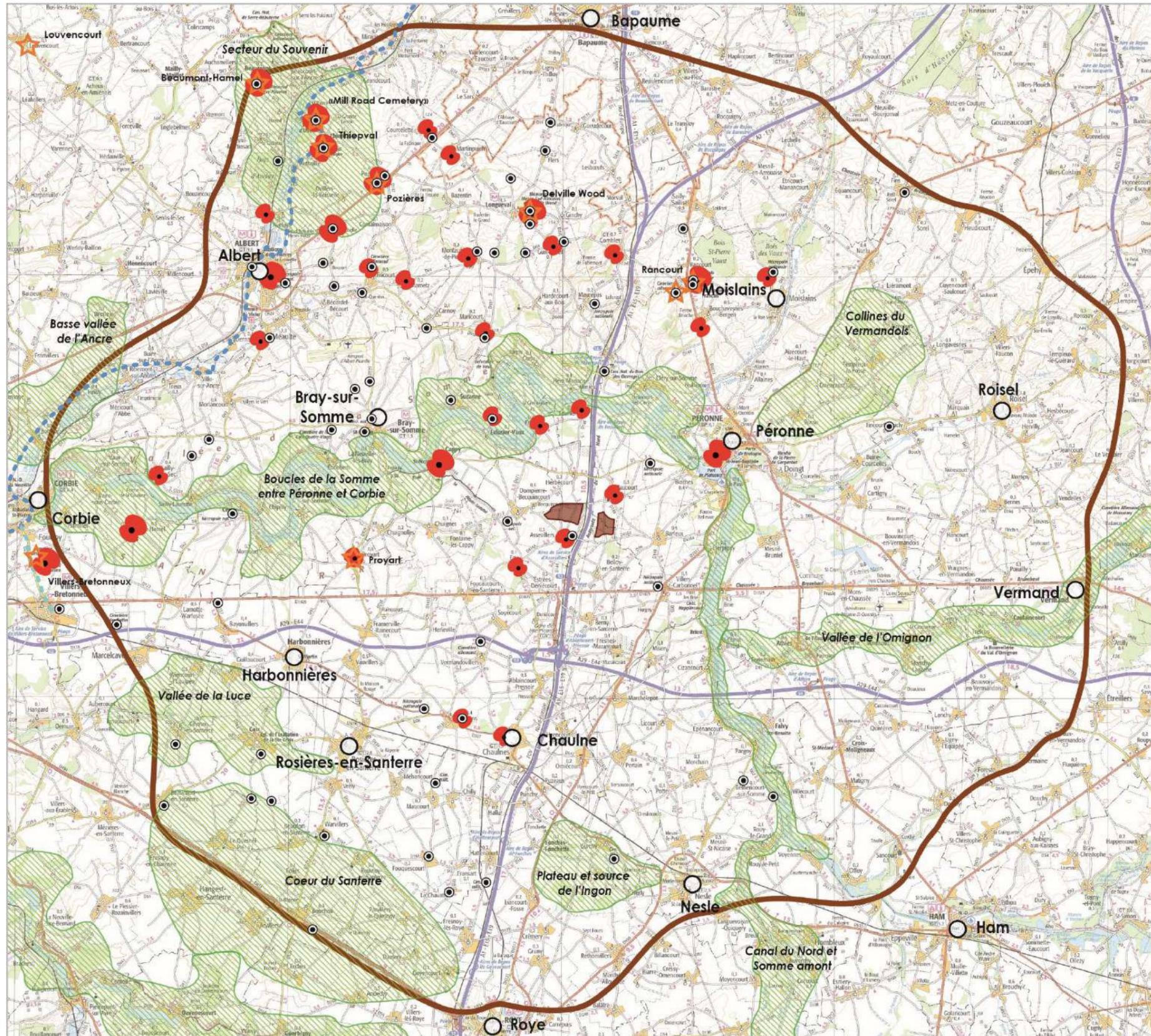


- Le Circuit du Souvenir
The Circuit of Remembrance / Der Rundgang der Erinnerung
- Sites à voir absolument
Essential sites to visit / Unbedingt zu besichtigende historische Stätten
- Autres sites à découvrir
Other sites to explore / Weitere Sehenswerte Ziele

16 - Carte du circuit du Souvenir - Source : Comité du tourisme de la Somme.



15 - Panneaux directionnels - véloroute, circuit du Souvenir...



PROJET EOLIEN DE SOLE DE FOURS
PATRIMOINE TOURISTIQUE
Etude spécifique des Sites du Bien

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère éloignée

Patrimoine de la Grande Guerre

- Site de mémoire (non exhaustif)
- Site de mémoire proposé à la candidature UNESCO

Paysages emblématiques (Inventaire des paysages de la Somme - 2001)

- Paysage emblématique

Tourisme de mémoire

- Circuit du Souvenir
- Véloroute de la mémoire n°32
- Liaison cyclable

Sites touristiques (documents touristiques)

- Site majeur du Circuit du Souvenir
- Autres sites à découvrir signalés du circuit du Souvenir

17 - Carte Patrimoine touristique

2.4 Un territoire tourné vers l'énergie éolienne

L'aire d'étude paysagère compte un **grand nombre de parcs existants, en construction ou accordés**. Ces parcs sont répartis en **2 grands pôles**, le premier au Nord, dans les paysages du Vermandois et le second, au Sud sur le plateau du Santerre. **L'Amiénois, dans lequel la majeure partie des sites du Bien sont situés, est encore relativement vierge d'éoliennes**. Le site d'implantation envisagé pour le projet de Sole de Fours est situé dans la zone Sud au contact des parcs de la Couturelle et du Haut-Plateau (figure 18).



18 - Assevillers et le parc éolien de la Couturelle



19 - Zone d'implantation potentielle du projet - à Assevillers à proximité de l'A1



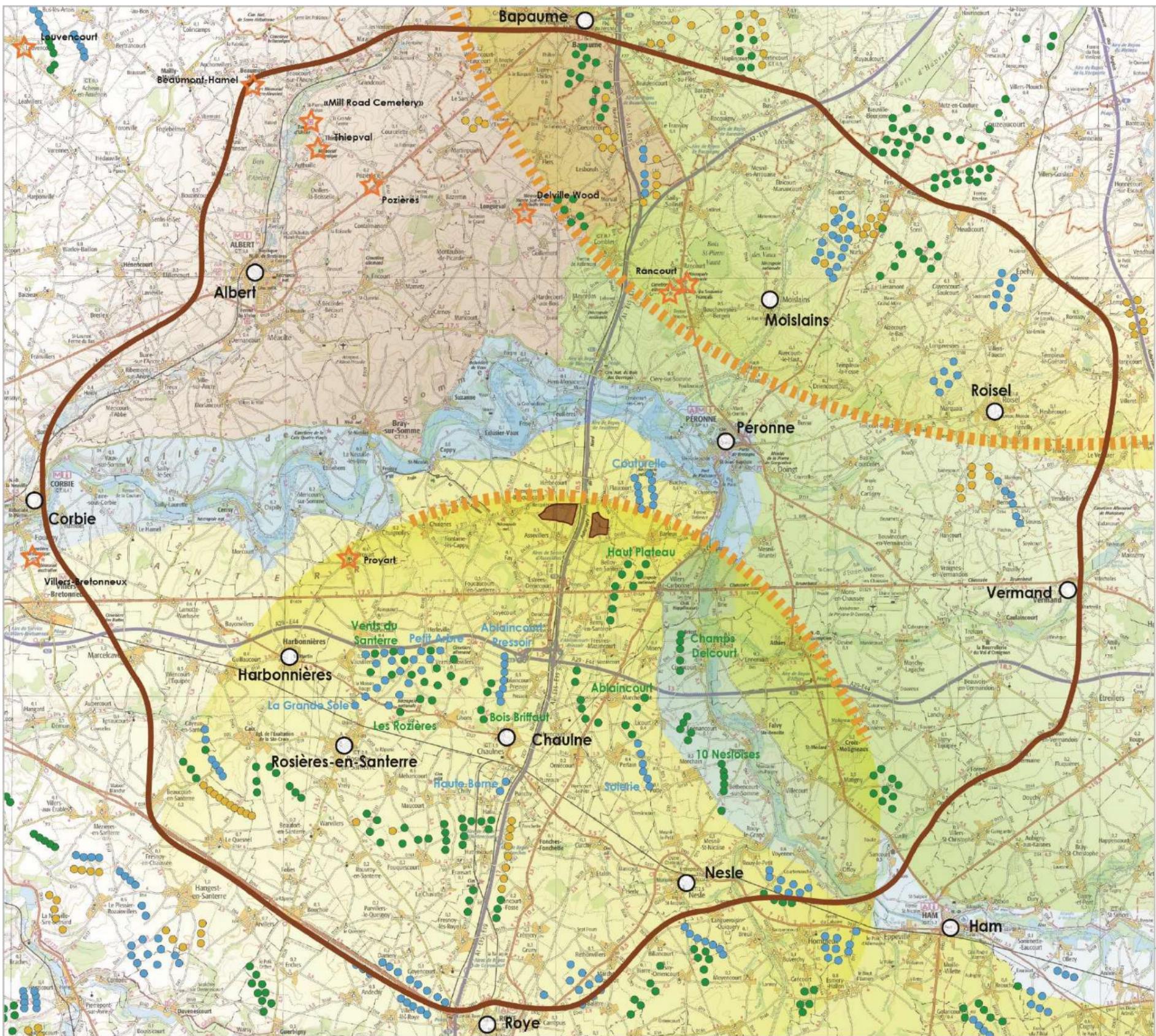
A1 qui scinde la ZIP en 2 parties



Cimetière britannique d'Assevillers riverain du site de projet



20 - Panorama depuis le cimetière Britannique vers la Zi



PROJET EOLIEN DE SOLE DE FOURS
CONTEXTE EOLIEN & SITES
 Etude spécifique des Sites du Bien

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère éloignée

Contexte éolien

- Parc existant
- Parc accordé ou en construction
- Parc en instruction
- Pôle de développement de l'éolien

UNESCO

- Biens proposés pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Unités paysagères

- Amiénois
- Vermandois
- Santerre
- Vallée de la Somme

0 4 8
Kilomètres

21 - Carte 'Contexte éolien & Sites'

3 Les sites du Bien présents dans l'aire d'étude paysagère

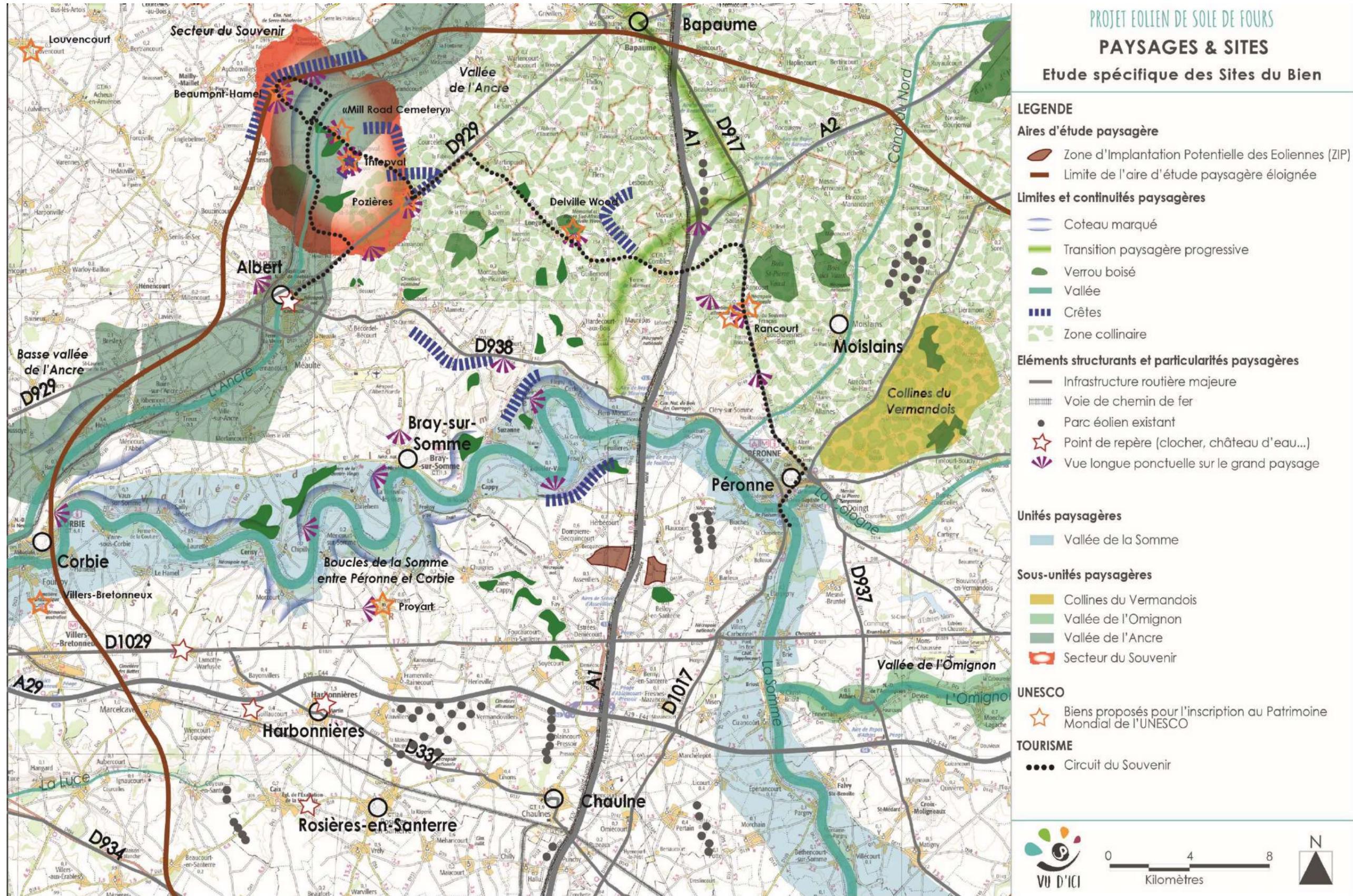
Ce chapitre a pour objet l'étude particulière de chaque site compris dans l'aire d'étude.

3.1 La Bataille de la Somme / La Vallée de l'Ancre

Le secteur de la bataille de la Somme ou Vallée de l'Ancre (noms que l'on retrouve dans les différents documents relatifs à la proposition d'inscription du Bien identifiant le secteur) est constitué de 4 sites :

- **Mémoriaux du Commonwealth Beaumont-Hamel** : Mémorial terre-neuvien, Mémorial à la 29e Division, Parc du souvenir et Cimetière militaire du Commonwealth « Hunter's Cemetery » (SE01)
- Cimetière militaire du Commonwealth « **Mill Road Cemetery** » (SE02)
- Monument aux disparus du Commonwealth de **Thiepval** et Cimetière militaire franco-britannique (SE03)
- **Cimetière militaire anglais et Mémorial de Pozières** (SE04)

La **proximité spatiale** de ces sites permet la définition d'**une même zone tampon** qui entre en **corrélation** avec le **périmètre de classement au titre des Site** de ce secteur (décret du 22 août 2013).



PROJET EOLIEN DE SOLE DE FOURS
PAYSAGES & SITES
 Etude spécifique des Sites du Bien

- LEGENDE**
- Aires d'étude paysagère**
- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
 - Limite de l'aire d'étude paysagère éloignée
- Limites et continuités paysagères**
- Coteau marqué
 - Transition paysagère progressive
 - Verrou boisé
 - Vallée
 - Crêtes
 - Zone collinaire
- Éléments structurants et particularités paysagères**
- Infrastructure routière majeure
 - Voie de chemin de fer
 - Parc éolien existant
 - Point de repère (clocher, château d'eau...)
 - Vue longue ponctuelle sur le grand paysage
- Unités paysagères**
- Vallée de la Somme
- Sous-unités paysagères**
- Collines du Vermandois
 - Vallée de l'Omignon
 - Vallée de l'Ancre
 - Secteur du Souvenir
- UNESCO**
- Biens proposés pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- TOURISME**
- Circuit du Souvenir
- VU D'ICI
- 0 4 8
Kilomètres
- N

22 - Carte 'Contexte éolien & Sites'

3.1.1 Le Site classé

L'ensemble formé par ces 4 sites et édifices témoignent de la bataille de la Somme et plus particulièrement : des offensives d'août 1916 à Pozières et de septembre à Thiepval ainsi que des 4,5 mois de combats à Beaumont-Hamel qui s'achèvent à la mi-novembre. Ces monuments, mémoriaux et cimetières **forment un ensemble qui entretient un rapport particulier au paysage.**

Ce rapport est parfaitement exprimé dans les textes énonçant les motivations et enjeux du classement du Site dont voici des extraits :

Motivation de protection :

“ Le **rapport de ces monuments avec le paysage qui les entoure est essentiel.** Ils l'utilisent, **le mettent en scène, dans une prise de possession du site qui leur permet de transmettre leur message, non de façon intellectuelle, mais dans un rapport immédiatement sensible, qui fait apparaître le passé, presque en surimpression, sur ces paysages opulents et vallonnés.** C'est finalement cela que l'on vous propose de classer, un raccourci entre **des lieux d'histoire et des lieux d'aujourd'hui, qui ont recommencé à vivre, à produire, mais qui ne sont pas tout à fait comme les autres.**”

Rapport de la commission supérieure des sites (27 septembre 2012)

Les Enjeux définis donnent à préserver :

- «à perte de vue» les quatre perspectives cardinales du mémorial de Thiepval,
- les silhouettes des trois mémoriaux,
- les co-visibilités entre les trois mémoriaux,
- les structures végétales,
- la lisibilité de la structure géographique du site qui permet de saisir les données de la bataille.
- les vestiges de la Grande Guerre.

Extrait de la fiche de présentation du Site Classé : **80-41 Les Trois Mémoriaux de Thiepval et Beaumont-Hamel et leurs perspectives**, Dreal Picardie et Atelier Traverses, 2012.

Les sites de la Bataille de la Somme **s'inscrivent dans un paysage de plateau vallonné**, ponctuellement planté de petits boisements et **marqué par la Vallée de l'Ancre** qui décrit un **paysage particulier** dans l'unité paysagère qu'est l'Amiénois. En effet la vallée dans ce secteur **décrit des berges aux pentes régulières et marquées qui orientent les paysages vers son lit.** Les sites de **Beaumont-Hamel** et de **Thiepval**, prennent place sur les **lignes de points hauts des versants de la vallée et se font face.** Le **Mill Road Cemetery** et la **Tour d'Ulster** sont situés légèrement en contrebas du site de Thiepval et constituent un **relais visuel** entre ce dernier et Beaumont-Hamel. Le **cimetière/mémorial de Pozières** est **plus à l'écart** au Sud-Est. Il tourne le dos à la vallée **s'orientant** plutôt **vers le plateau et la Somme.**



23 - Le Site classé depuis la route D163 au Nord de la ZIP



24 - La Tour d'Ulster et Mill Road Cemetery

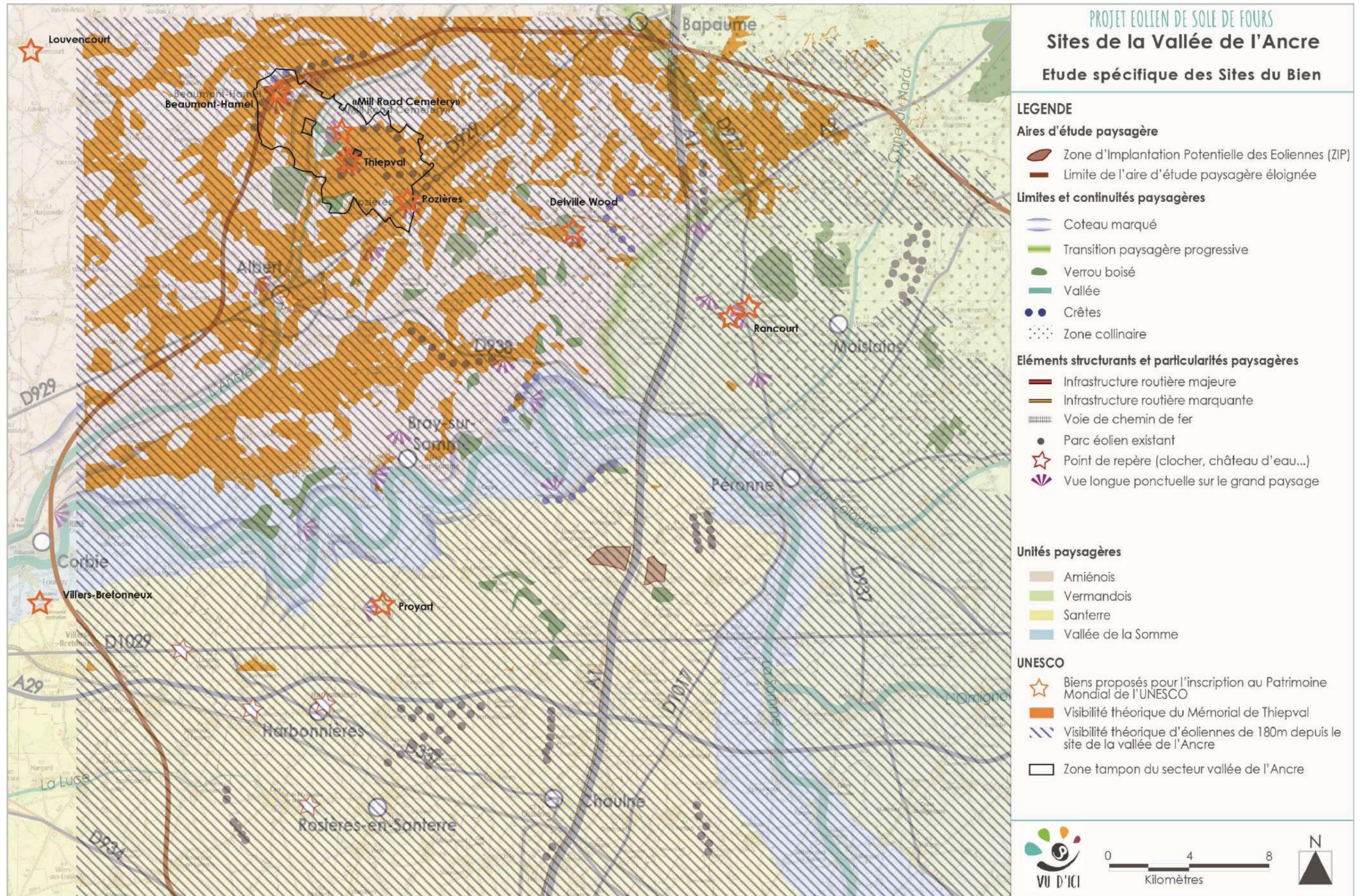


25 - Vue du Parc de Beaumont-Hamel – sites des tranchées depuis le belvédère du Mémorial terre-neuvien



26 - Mémorial de Thiepval

27 - Perspective Est



28 - Sites de la Vallée de l'Ancre

Les sites jouent du relief et de la mise en scène que leur offre la vallée au travers de co-visibilités. Ainsi depuis les abords de l'un on peut percevoir le second, qui devient plus visible à mesure que l'on s'en rapproche. Si l'on considère l'ensemble, les parcours qui permettent la découverte successive des différents sites présentent également des enjeux de perception qu'il est important d'étudier au même titre que les abords des sites eux-mêmes. Ainsi la D73 est la principale route qui relie les sites entre eux. Elle passe par la vallée de l'Ancre et permet d'apprécier les nuances des paysages traversés : ouverts sur les plateaux cultivés battus par les vents, fermés par les écrans visuels formés par les ripisylves... Ce paysage calme s'inscrit dans le silence imposé par le poids de l'histoire et l'émotion suscitée par les sites.

Afin d'apprécier le rapport du projet de création du parc éolien de Sole de Fours avec ce premier ensemble de sites, une zone influence visuelle inversée (perception depuis les sites d'éléments d'une hauteur de 180 mètres) a été réalisée et superposée aux éléments majeurs du paysage : boisements, lignes de crêtes et dégagements visuels sur le grand paysage.

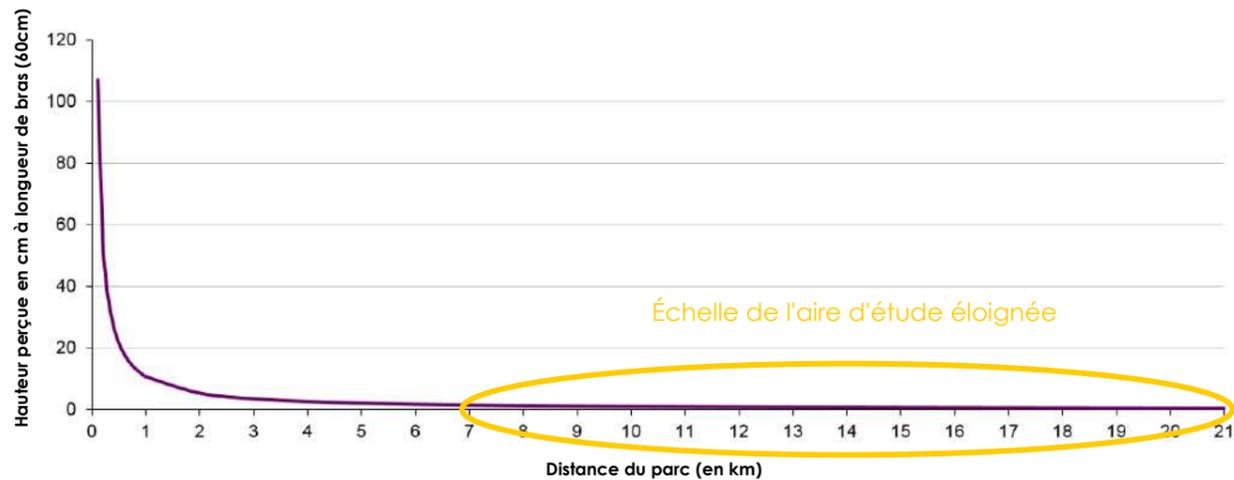
Cette carte met en évidence les points depuis lesquels le projet sera perceptible. Il est important de noter que la zone d'implantation potentielle est située à environ 16 kilomètres du point le plus proche de la zone tampon (Pozières). La sensibilité des points de vue à cette distance est à relativiser au regard de la faible hauteur perçue des éoliennes à plus de 10 kilomètres.



30 - Thiepval depuis le Mill Road Cemetery



31 - Perspective sur le grand paysage depuis l'entrée du Mémorial de Pozières sur la D929



29 - Schéma montrant l'effet de la distance sur la perception d'une éolienne de 180 mètres

3.1.2 Mémoires du Commonwealth Beaumont-Hamel

Le Parc de Beaumont-Hamel regroupe plusieurs mémoriaux et cimetières ainsi qu'un centre d'interprétation. Ce parc met en scène le réseau de tranchées du site et offre un parcours permettant de comprendre la guerre de positions (no man's land, premières lignes, tranchées).

L'accès au parc se fait depuis la route D73 au Sud. Le parking visiteur est ouvert au Sud et à l'Ouest et permet des vues en direction du site de projet. Le parc et ses constituants sont, eux, encadrés dans un écrin boisé. Le belvédère du mémorial du Commonwealth, du haut duquel domine le caribou canadien, permet d'embrasser du regard l'ensemble du site vers le Nord-Est (figure 32), le Sud et l'Ouest sont plantés d'un boisement de conifères masquant les vues. On note la présence de plusieurs parcs éoliens visibles au Nord-Est, ces derniers sont situés à environ 5 kilomètres. Leur présence reste relativement discrète, les machines se confondent avec la cime des arbres, et le regard du visiteur est focalisé sur le réseau de tranchées.

Le site lui-même et ses édifices sont peu sensibles au projet d'implantation du parc éolien considéré. On note toutefois l'ouverture sur le paysage depuis le parking à l'entrée du site qui devra être étudiée au moyen d'un photomontage afin d'apprécier l'impact du projet sur le paysage et sa dimension mémorielle.



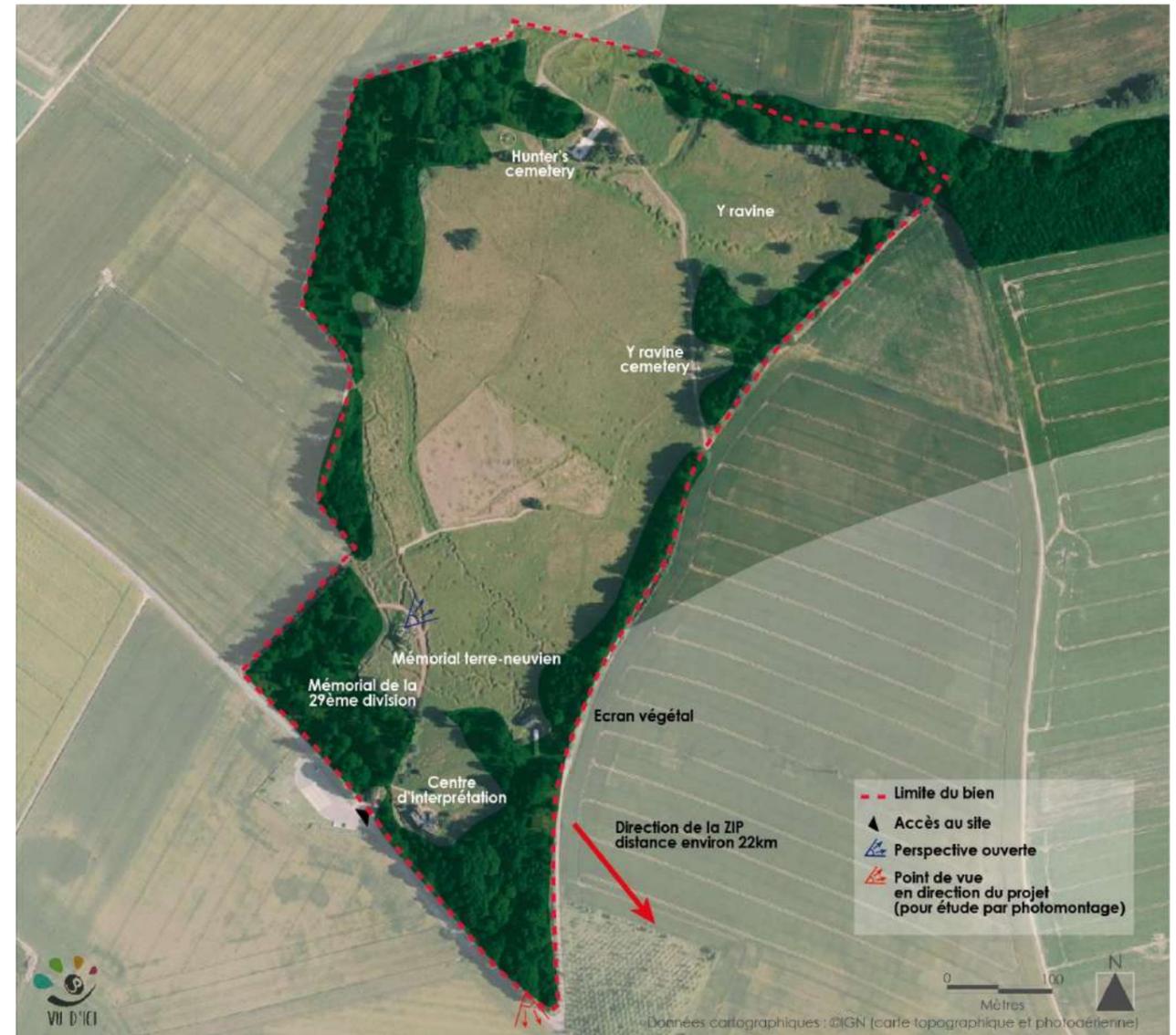
32 - Vue du Parc de Beaumont-Hamel - sites des tranchées depuis le belvédère du Mémorial terre-neuvien



33 - Vue depuis la route d'accès au site à proximité du parking visiteur



34 - Le parc de Beaumont-Hamel, ses tranchées et le Mémorial terre-neuvien



35 - Le parc de Beaumont-Hamel dans son contexte paysager proche

3.1.3 Cimetière militaire du Commonwealth « Mill Road Cemetery »

Le cimetière militaire du Commonwealth « Mill Road Military Cemetery » (figure 36) se situe sur un **versant de la vallée de l'Ancre**, à 1km à l'Ouest du village de Thiepval, sur la redoute dite « des Souabes ». Il s'inscrit **entre vallée boisée et paysage d'openfield**. Dominant la vallée de l'Ancre, le site offre un **panorama ouvert de l'Ouest au Sud-Est** et permet d'apprécier sa voisine, la Tour d'Ulster (mémorial aux Irlandais) ainsi que le **Monument de Thiepval**. On accède au cimetière depuis la route D73 en contre-bas, via un chemin de terre.

Thiepval, son monument et ses boisements sont implantés sur une ligne de crête au même niveau que le cimetière et constituent au Sud-Est, en direction du projet, **la limite visuelle**. De ce fait le site lui-même est **peu sensible au projet**.

Un **point plus éloigné situé sur la route touristique du Souvenir**, D163 à Beaumont-Hamel, confirme la permanence de cette **limite visuelle**. On peut observer depuis ce point le **rapport des sites de Thiepval, du cimetière et de la Tour sans toutefois percevoir le paysage au-delà des boisements de Thiepval**.

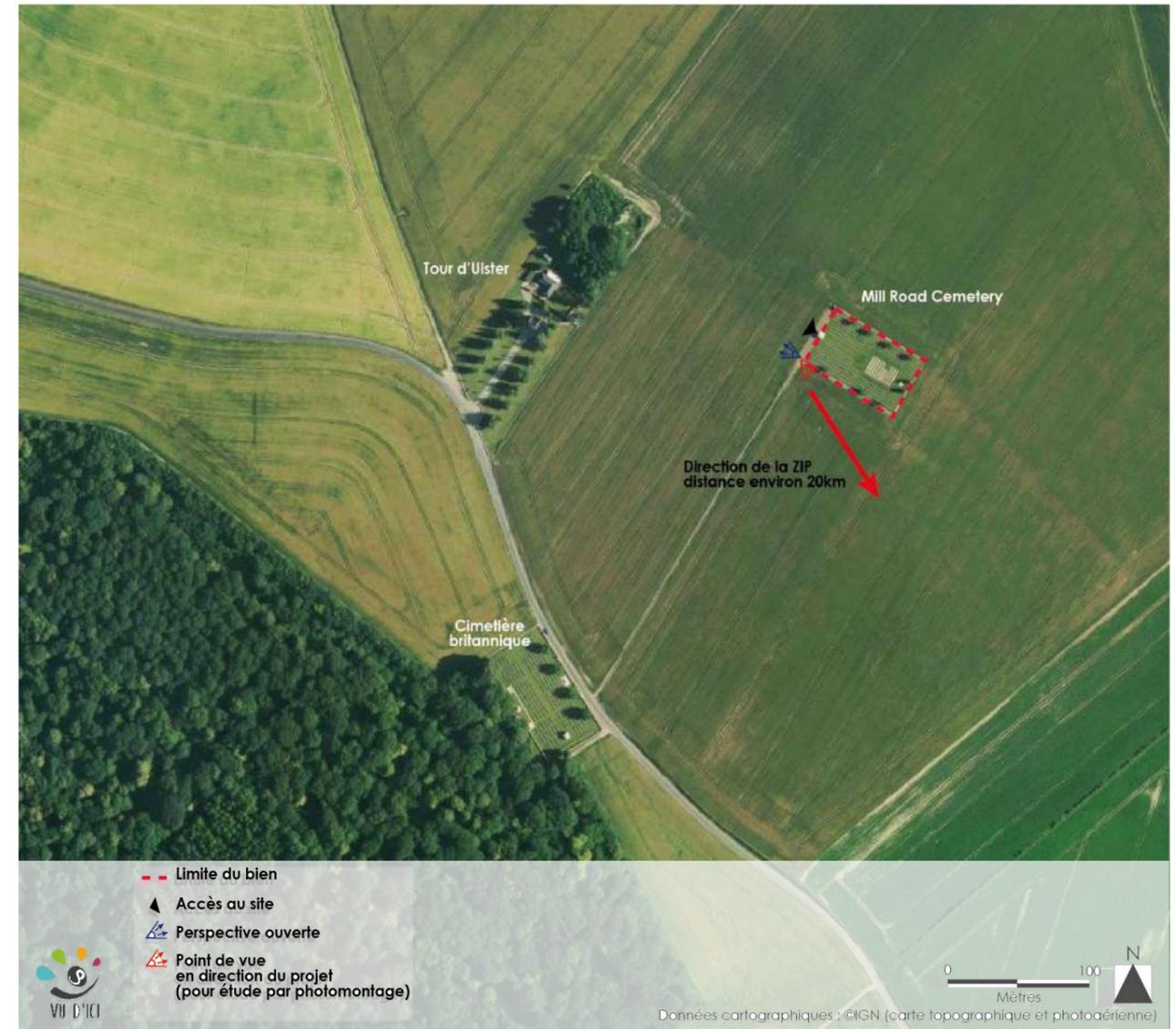
Le site est peu sensible au projet d'implantation du parc éolien étant donné l'écran formé par le mémorial de Thiepval et ses boisements implantés en ligne de crête à la même altitude que le cimetière. **Aucun autre point haut du secteur ne permet de visibilité plus longue du paysage.**



36 - La Tour d'Ulster et Mill Road Cemetery



37 - Thiepval depuis le Mill Road Cemetery



38 - Le Mill Road Cemetery dans son contexte paysager proche

3.1.4 Mémorial et cimetière de Thiepval

Le site de Thiepval est constitué d'un mémorial, d'un cimetière franco-britannique et d'un centre d'accueil/musée. Il s'inscrit dans le **paysage d'openfield du plateau Amiénois** et **domine la vallée de l'Ancre** depuis ses hauteurs. **Le Monument de Thiepval, pièce maîtresse du site**, s'élève à **45 mètres** du sol, **émergeant des boisements qui mettent en scène les perspectives** amorcées depuis les piliers de l'édifice. Ce **monument** au cœur du dispositif mémoriel est **visible à plusieurs kilomètres alentour** (figure 43).

L'accès au mémorial se fait depuis le village de Thiepval. Le musée semi-enterré (figure 41) et son parking accueillent le visiteur qui **accède** en suite **au site à pied**. La profondeur des perspectives dessinées par les boisements et la hauteur de l'arche principale **impressionnent** et confère au lieu **un caractère solennel**. Le cimetière franco-britannique se déploie **en contrebas de l'arche** à l'Ouest du site **en direction de la vallée de l'Ancre**. Les **perspectives rectilignes marquent les points cardinaux**.

La **zone d'implantation potentielle (ZIP)** du projet de Sole de Fours, située dans l'**axe Sud-Est**, n'est **pas visible depuis les perspectives et le site lui-même**. Seul l'**accès véhiculé**, réservé à l'entretien et à l'organisation des grandes manifestations, **permet une vue dégagée au Sud-Est**. L'étude paysagère du secteur, notamment au Nord du site, n'a révélé aucun point tiers depuis lequel le site entrerait en covisibilité avec le projet.

Malgré sa hauteur et sa position dominante vis-à-vis du paysage, le site de Thiepval et ses monuments se montrent peu sensibles à l'implantation d'éoliennes sur la ZIP de Sole de Fours. Seul un point de vue situé aux abords du musée offre une vue dégagée en direction du projet. L'étude d'insertion paysagère du projet éolien s'attachera à examiner les impacts depuis ce point. Il est à noter que le site est situé à plus de 20 kilomètres de la ZIP, par conséquent, si le projet se révèle être visible, la hauteur perçue des machines sera relativement faible (voir schéma montrant l'effet de la distance sur la perception d'une éolienne de 180 mètres au chapitre présentant le Site classé « Les 3 mémoriaux »).



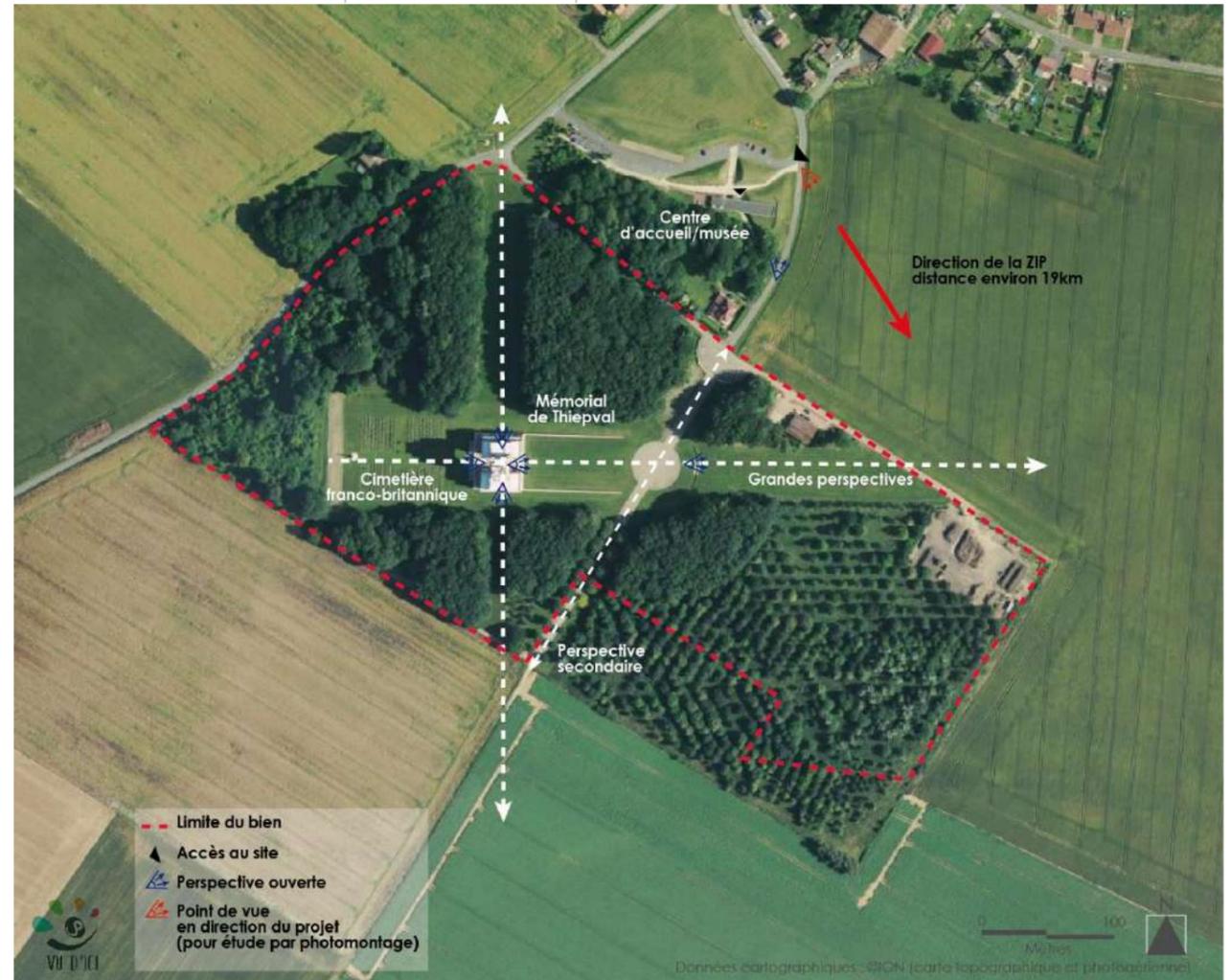
42 - Le musée de Thiepval et son rapport au bourg



43 - Silhouette du mémorial et du parc depuis la D929 à proximité du Mémorial de Pozières



44 - Panorama en direction de la ZIP depuis la voie d'accès technique au site



45 - Le mémorial dans son contexte paysager proche



39 - Mémorial de Thiepval



40 - Perspective Est



41 - Aménagements de l'accès au site - Musée et parking visiteur

3.1.5 Cimetière et Mémorial de Pozières

A la sortie du bourg, sur la route D929 reliant Albert à Bapaume, s'élève le **Cimetière Mémorial de Pozières** (figure 46). L'édifice est constitué de **hauts murs d'enceinte en pierres blanches de Portland**, dressés au milieu d'un **paysage d'openfield**. **Le mémorial enserre le cimetière**, « Pozières British Cemetery ». La façade Sud-Est se présente sous forme d'un mur ajouré, ponctué d'une série de trente colonnes doubles, réparties de part et d'autre d'une porte monumentale. Cette dernière est **directement accessible depuis la D929** le long de laquelle il est possible de **stationner pour accéder au site**.

Cet **ensemble imposant** est **fermé sur 3 façades**, seule la **façade Sud-Est** donnant sur la D929 est ajourée et **ouverte sur la perspective dégagée qui lui fait face**. Cette **perspective s'arrête sur les petits boisements qui coiffent les reliefs** autour de Contalmaison et Bazentin et plus loin encore, sur **les coteaux boisés de la Somme** (figure 49).

L'intérieur du site, de par l'architecture du mémorial, n'est pas sensible au projet. Seul son accès, ouvert en direction du projet présente une sensibilité. Il conviendra d'étudier ce point de vue afin de prendre la mesure de la perception du projet depuis le Cimetière Mémorial de Pozières, qui constitue l'extrémité Sud du Site et de la zone tampon.



48 - Mise en scène du cimetière



49 - Perspective sur le grand paysage depuis l'entrée du Mémorial de Pozières sur la D929



46 - Cimetière Mémorial de Pozières depuis la D929



47 - Cimetière de Pozières – « hauts murs d'enceinte en pierres blanches de Portland »



50 - Le Cimetière/ Mémorial de Pozières dans son contexte paysager proche

3.2 Longueval : Mémorial national sud-africain et Cimetière militaire du Commonwealth « Delville Wood Cemetery »

Le site de Longueval est constitué de **2 éléments majeurs** : le **Mémorial national sud-africain** d'une part (figure 51) et le **cimetière « Delville Wood Cemetery »** de l'autre (figures 53 et 54). Le site prend place **en point haut sur un versant de la petite Vallée de Longueval**, au Sud du site. La zone tampon est définie au Nord par le **bois de Delville qui constitue un écrin épais**. La zone **Sud profite d'une ouverture plus généreuse sur les paysages cultivés du plateau**. L'**inclinaison du terrain vers le site de projet**, distant d'environ **12 kilomètres**, induit une **visibilité potentielle des éoliennes du projet**. La microtopographie et les petits Monts qui séparent la ZIP du site de Longueval atténueront certainement la perception que l'on aura du projet. L'étude plus avant des impacts du projet au travers d'un photomontage permettra de saisir la prégnance du projet depuis ce site.

L'accès au site s'effectue par la **route de Ginchy qui sépare le mémorial du cimetière**. La **covisibilité entre ces 2 éléments est totale**. L'ensemble s'organise selon un **axe Nord-Sud** et dialogue au travers d'une **longue allée enherbée plantée d'alignements de chênes** d'Afrique du Sud. Le cimetière forme un pentagone dans lequel les stèles blanches sont réparties symétriquement de part et d'autre de l'axe central. Le mémorial en silex et pierre blanche de Portland met en scène une statue en bronze de Castor et Pollux tenant un cheval. **Le bois de Delville et « l'Arbre du survivant »** participent pleinement à la **qualité paysagère** du site **et témoignent des évènements passés**. En effet, le bois replanté abrite le seul arbre rescapé du conflit : un charme dit « l'arbre survivant ».

L'ouverture au Sud du site induit une covisibilité potentielle avec le projet. L'étude du photomontage réalisé à partir de la vue prise depuis la route de Ginchy permettra de convenir de l'impact du projet et des mesures à envisager le cas échéant.



51 - Mémorial national sud-africain



52 - Delville Wood Cemetery-source : <https://www.cwgc.org>

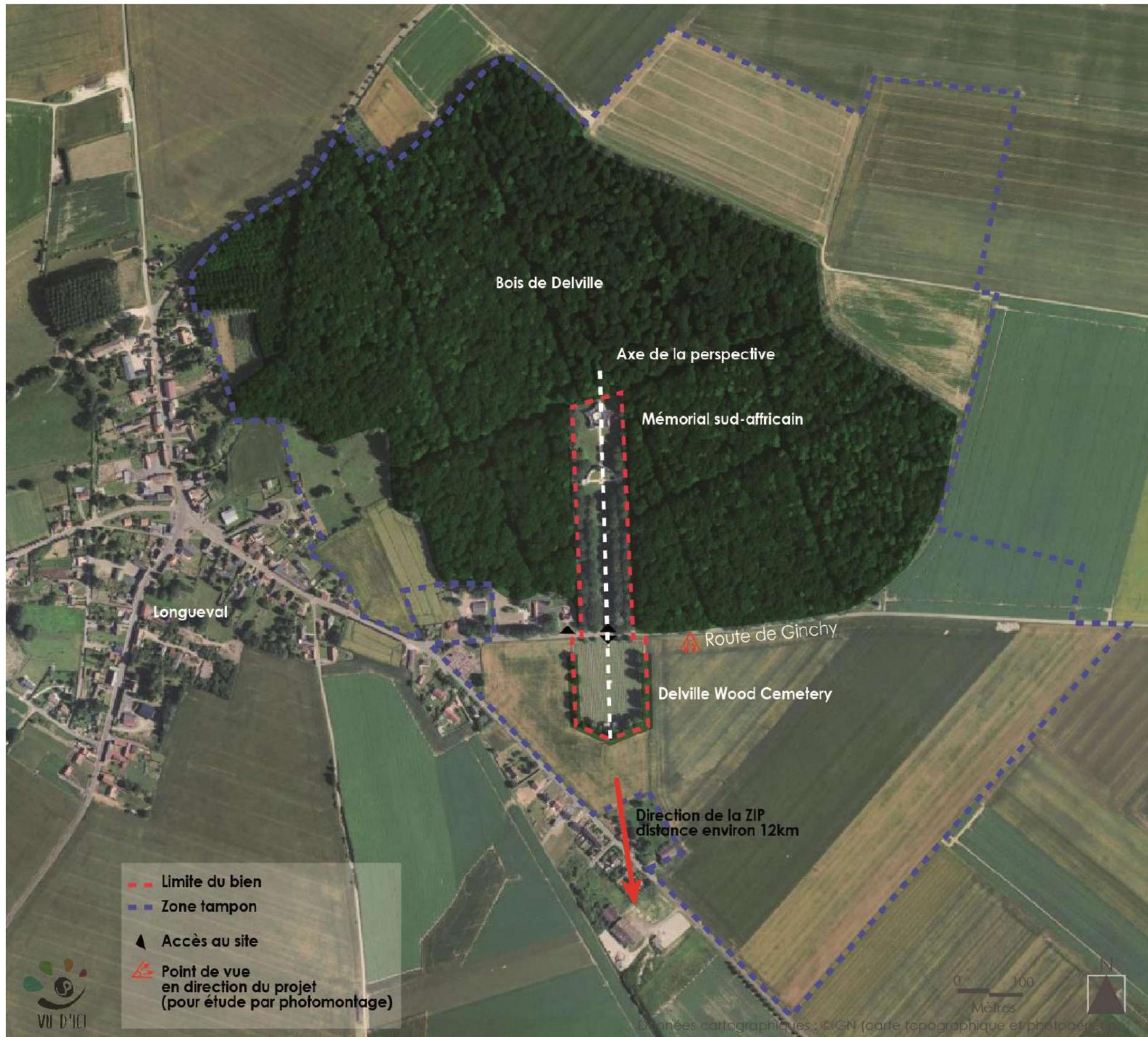
L'arbre survivant, cérémonie juillet 1916 /Mémorial- source : <http://www.somme.gouv.fr>



53 - Perspective entre le cimetière, mémorial et le bois – source : Thierry Grier <https://plus.google.com/111890152292064302107>



54 - Vue sur Delville Wood Cemetery en direction de la ZIP depuis la route de Ginchy



55 - Le site et son contexte paysager proche

3.3 Rancourt-Bouchavesnes-Bergen

Le secteur de Rancourt-Bouchavesnes-Bergen est constitué de **3 sites** :

- la **Nécropole nationale française** et **Chapelle du Souvenir français** de Rancourt (SE06),
- le **Cimetière militaire du Commonwealth « Rancourt Military Cemetery »** (SE07),
- et le **Cimetière militaire allemand** de Rancourt (SE08).

Ces 3 sites **réunissent** dans un même secteur **les 3 grandes nations combattantes** de la bataille de la Somme. La **proximité et la covisibilité entre les sites** font de cet ensemble un **paysage funéraire fort et international**.



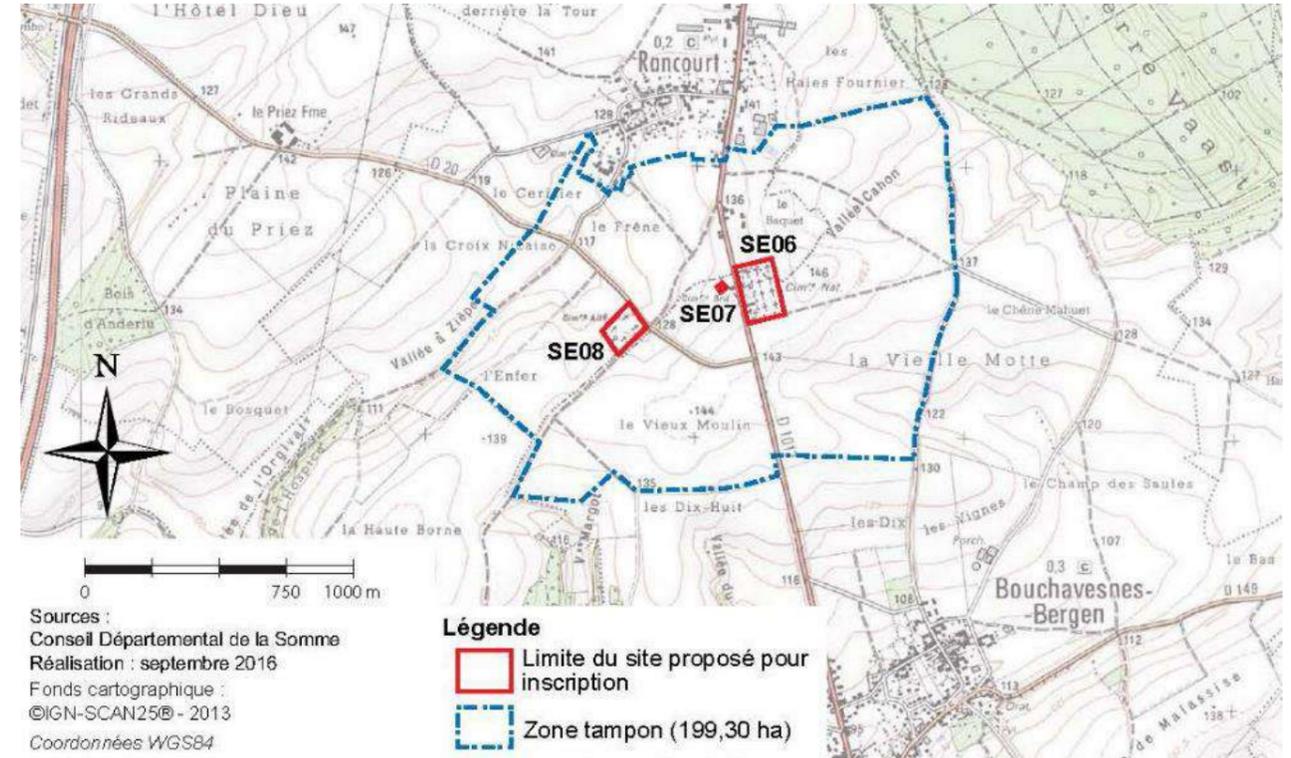
56 - Vue vers « Rancourt Military Cemetery » et la Chapelle du Souvenir français depuis le Cimetière militaire allemand – covisibilité entre les sites

Les 3 sites prennent place dans le **paysage ouvert de cultures du plateau du Vermandois**. Le **secteur mémoriel se situe en hauteur**, en marge du village de Rancourt, et domine Bouchavesnes-Bergen. C'est cette situation topographique particulière qui a contribué à en faire une **position de défense naturelle convoitée**. La **nécropole française et la Chapelle du Souvenir dominent le paysage** tandis que les **cimetières britannique et allemand** sont implantés dans des creux **en contrebas du plateau**.

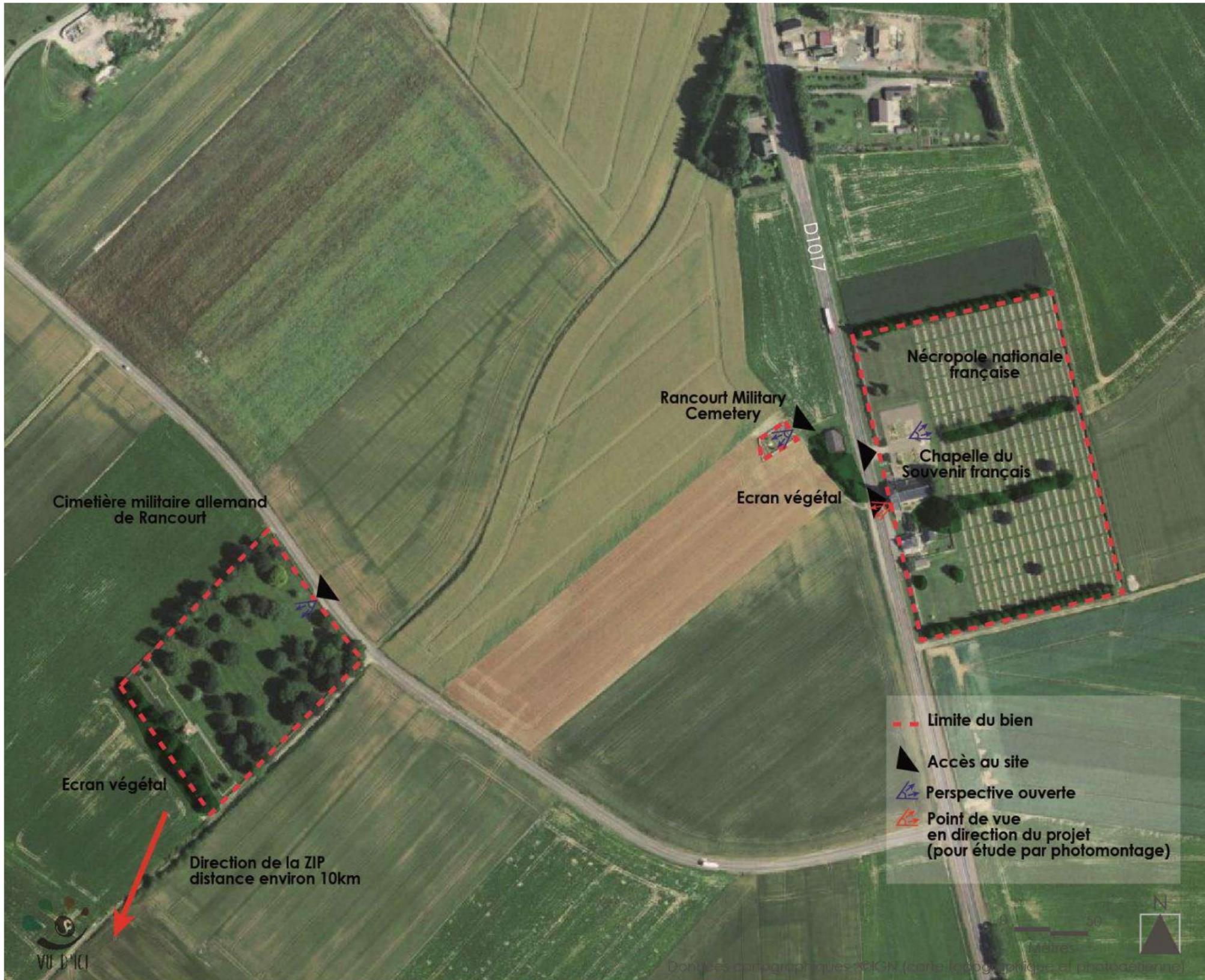
La **zone tampon** du secteur s'appuie sur le **périmètre de protection des édifices inscrit** au titre des **Monuments Historiques** que sont la Chapelle et l'oratoire du cimetière allemand.



57 - Vue vers le Cimetière militaire allemand depuis la route D20 – paysage de champs ouverts



58 - Périmètres de la zone tampon et du bien – source Sites funéraires de la Première Guerre mondiale (front Ouest), Atlas



59 - Les 3 sites dans leur contexte paysager proche

3.3.1 Nécropole nationale française et Chapelle du Souvenir français de Rancourt

La chapelle, en pierre de taille, a été érigée au bord de la route D1017 reliant Péronne à Bapaume, à la sortie Sud du village de Rancourt (figure 60). L'édifice, inscrit au titre de Monuments Historiques, et sa nécropole (figure 61) occupent un point haut. Depuis le porche, situé en haut d'une volée de marches, la vue est dégagée et permet d'embrasser du regard le paysage de champs ouverts qui lui fait face ainsi que le cimetière du Commonwealth, le plus proche, et, un peu plus loin, le cimetière allemand.



60 - La Chapelle du Souvenir français depuis la D917
61 - Nécropole nationale française

La vue depuis le porche (figure 62) est le point le plus haut ouvert en direction du projet depuis lequel il est potentiellement visible. La ZIP, dont l'altitude se situe autour de 75NGF contre 145NGF pour la Chapelle, est située à une dizaine de kilomètres au Sud. Le paysage qui les éloigne est constitué de vallonnements cultivés qui oscillent jusqu'à 145NGF. Même s'il reste relativement ouvert, ce paysage est ponctué de petits boisements et rencontre à mi-chemin la vallée de la Somme et ses rives plantées qui constituent des masques réduisant la profondeur de perception des paysages.



62 - Panorama depuis le porche de la Chapelle en direction du site de projet – covisibilité avec le cimetière allemand

Cimetière militaire du Commonwealth « Rancourt Military Cemetery »

« Rancourt Military Cemetery » (figure 63) est situé face à la nécropole de la Chapelle du Souvenir en contrebas de la route D1017. Ce petit cimetière est ceinturé de murets bas et s'ouvre sur le paysage de la « Vallée à Zèpe » en direction du cimetière allemand. Situé plus bas que la Chapelle il ne profite pas de la même perspective sur le grand paysage. En effet le regard s'arrête sur la microtopographie et les petits boisements des environs du site. Ce site est donc peu sensible au projet.



63 - « Rancourt Military Cemetery »
64 - Le cimetière et la chapelle depuis le Cimetière militaire allemand

3.3.2 Cimetière militaire allemand de Rancourt

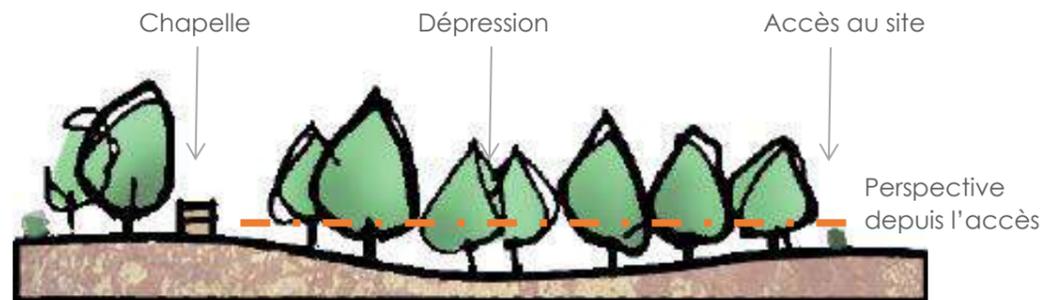
Le **cimetière allemand**, plus proche de la vallée que les deux premiers sites, est **à l'écart de la circulation de la D1017**. Ce cimetière, **calme et humble**, est **ceinturé de charmilles** basses bien taillées, **planté de grands arbres** et **maillé de centaines de petites croix grises**. La **topographie** du site lui-même confère au lieu un **caractère intime**. En effet, une légère dépression le traverse dans sa largeur (figure 67) mettant en scène l'entrée du site et sa frange Ouest située un peu plus haut. Cette topographie rend le site relativement **fermé en direction du site de projet** et donc **peu sensible à la construction d'éoliennes**.



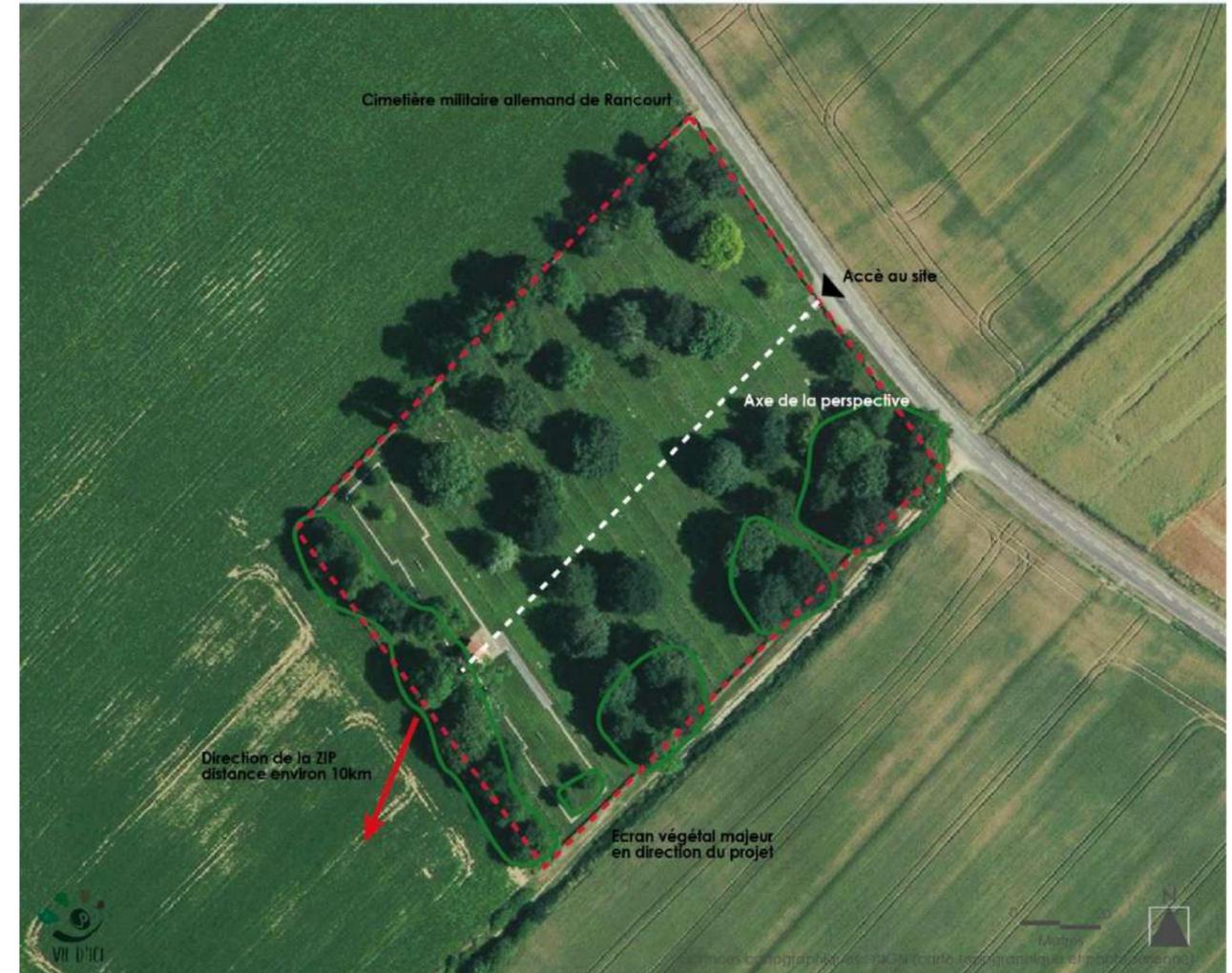
65 - Cimetière militaire allemand de Rancourt - Source : <https://www.flickr.com/photos/newnumenor/34339497380/in/photostream/>



66 - Cimetière militaire allemand de Rancourt - Source : <https://champagne17620.wordpress.com/rancourt-cimetiere-allemand/>



67 - Coupe de principe dans l'axe de la perspective – légère dépression qui traverse le site



68 - Le cimetière dans son contexte proche

Si les 2 cimetières sont relativement peu sensibles au projet de création du parc éolien de Sole de Fours en raison de leur situation géographique, la Chapelle du Souvenir français, en situation de belvédère, présente une sensibilité plus importante. Son ouverture vers le projet, au Sud-Ouest, induit une covisibilité potentielle. L'étude du photomontage réalisé à partir de la vue prise depuis le porche de la Chapelle permettra de définir précisément l'impact du projet et des mesures à envisager le cas échéant.

3.4 Monument aux morts de Proyart

Le monument aux morts de Proyart est situé au **cœur du village**, dans un **petit jardin public** sur la rue principale (rue du Monument - D323). Il **fait face au château avec lequel il dialogue** (figure 70). Il est constitué d'une grande arche en pierre qui met en scène la statue d'un poilu armé. Le site est aujourd'hui en cours de nettoyage, les grands thuyas qui bordaient le site ont été coupés et le jardin est en cours de rénovation.

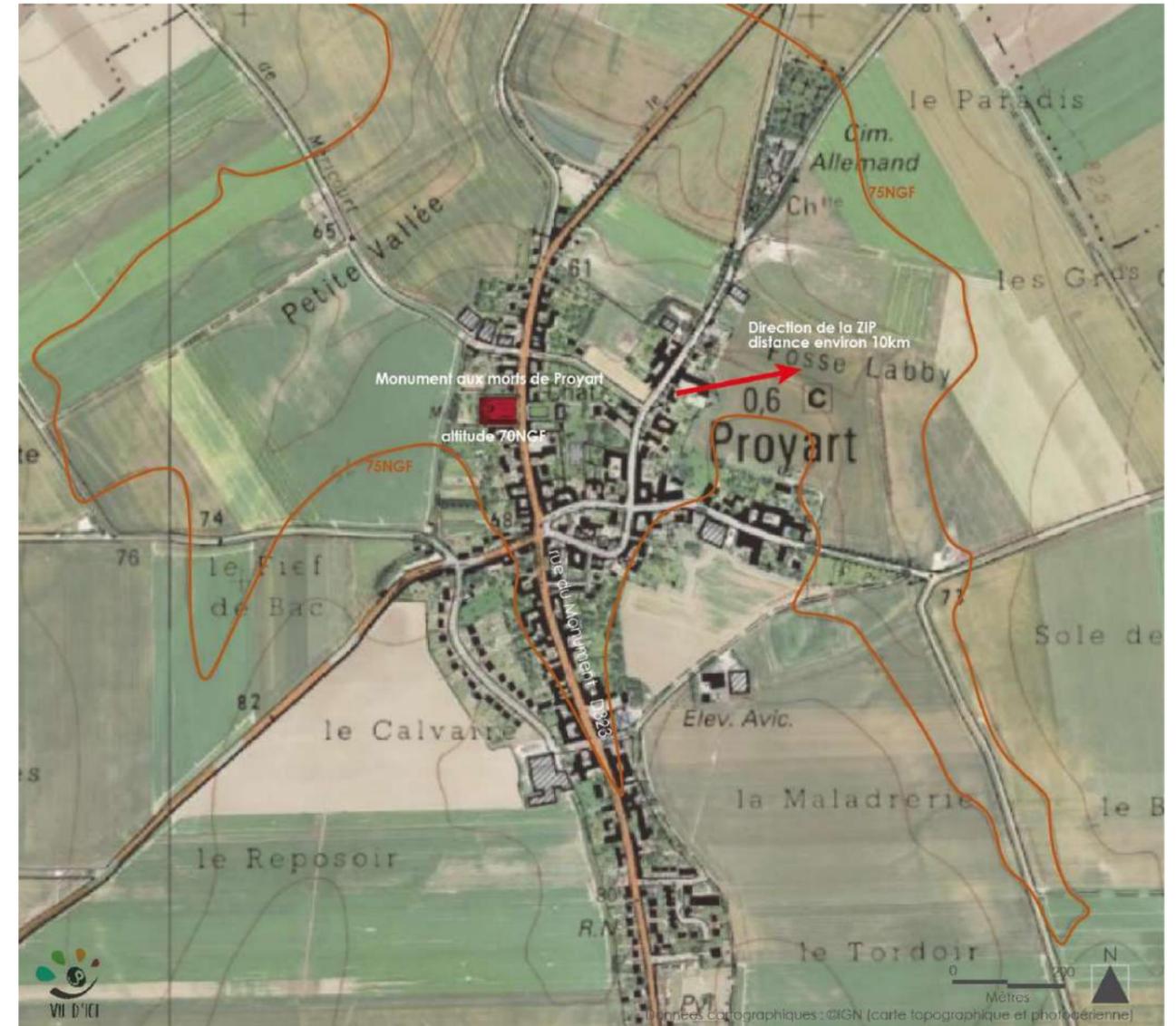
Implantés **dans une petite vallée**, le village et le site ont **peu de rapport avec le grand paysage**. De plus, complètement **inséré dans l'écrin bâti et paysager du village** le site est **tourné vers le château** et son parc et **tourne le dos au paysage extérieur**. Il est donc très peu sensible à l'implantation du projet de Sole de Fours.



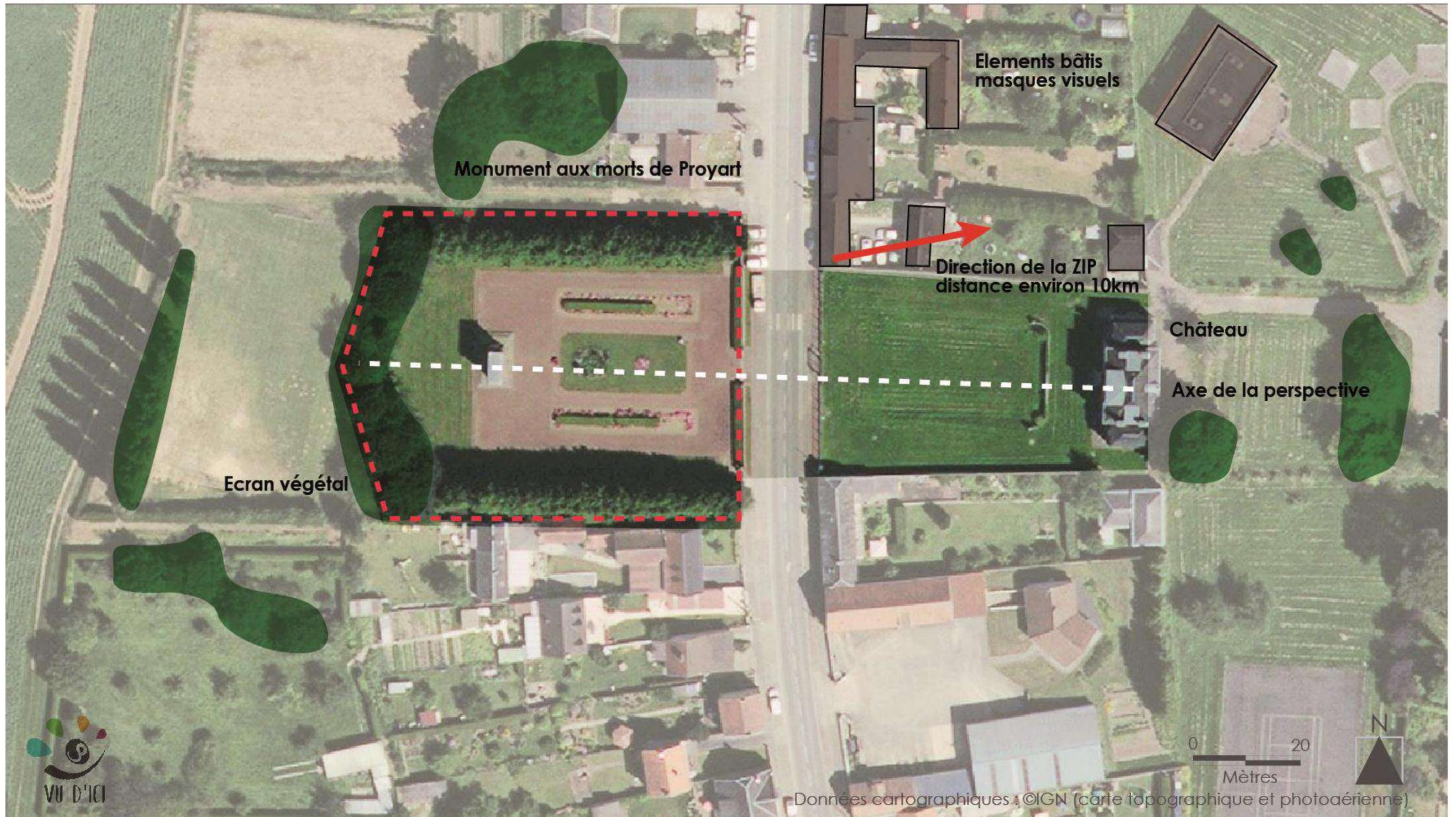
69 - Monument aux morts de Proyart depuis la rue du Monument



70 - Perspective tournée vers le Château – mise en scène paysagère



71 - Le site dans son contexte élargi - Implantés dans une petite vallée, le village et le site ont peu de rapport avec le grand paysage



72 - Le site et son contexte proche

4 Synthèse des enjeux et sensibilités

Lecture du tableau de synthèse

Chaque site est étudié selon plusieurs aspects :

- Le **statut de protection** : inscrit, classé au titre des Monuments Historiques (MH), au titre des Sites... ou non ;
- L'**échelle d'analyse** : précise les aires d'étude concernées ;
- Les **particularités et éléments protégés** permettent notamment de préciser quelles parties de l'édifice bénéficient de la protection ;
- La **place du site dans le paysage**. Précise sa **situation** : en belvédère, dans un écrin... et traduit son **rapport, son ouverture sur le « grand paysage »**. L'ouverture visuelle sur le paysage depuis patrimoine est analysée selon l'échelle de valeurs suivante :

Dans écrin paysager	Entouré d'une trame végétale et/ou urbaine dense, l'élément ne présente pas d'ouverture sur le grand paysage.
Ouverture orientée	L'élément présente une ouverture sur le paysage, cadrée et dans une direction bien précise.
Abords dégagés	L'élément présente une ouverture sur le paysage étendue, dans plusieurs directions.
Site en belvédère	L'élément paysager présente une ouverture panoramique sur le paysage, allant parfois jusqu'à 360°

- La **visibilité dans le paysage** définit la **prégnance visuelle** du site. S'il est repérable de loin, depuis des points de vue majeurs ou des axes de circulation importants, il sera facilement repérable et identifiable ; si au contraire il n'est perceptible que depuis les abords proches, sa prégnance sur le territoire sera très réduite. La visibilité de l'élément protégé dans le paysage est mesurée selon les degrés suivants :

Non visible	L'élément protégé n'est pas discernable dans le paysage depuis l'espace public et accessible.
Peu visible	L'élément est uniquement visible depuis ses abords immédiats (depuis le pied de l'édifice ou à moins de 100 m).
Partiellement visible	L'élément est visible depuis les abords proches (jusqu'à 1 km)
Visible ou Bien visible	L'élément se repère au moins une fois à plus de 1 kilomètre et est souvent visible depuis plusieurs points de vue.
Très visible	L'élément se repère à plus de 1 kilomètre et constitue un point de repère prépondérant dans le paysage

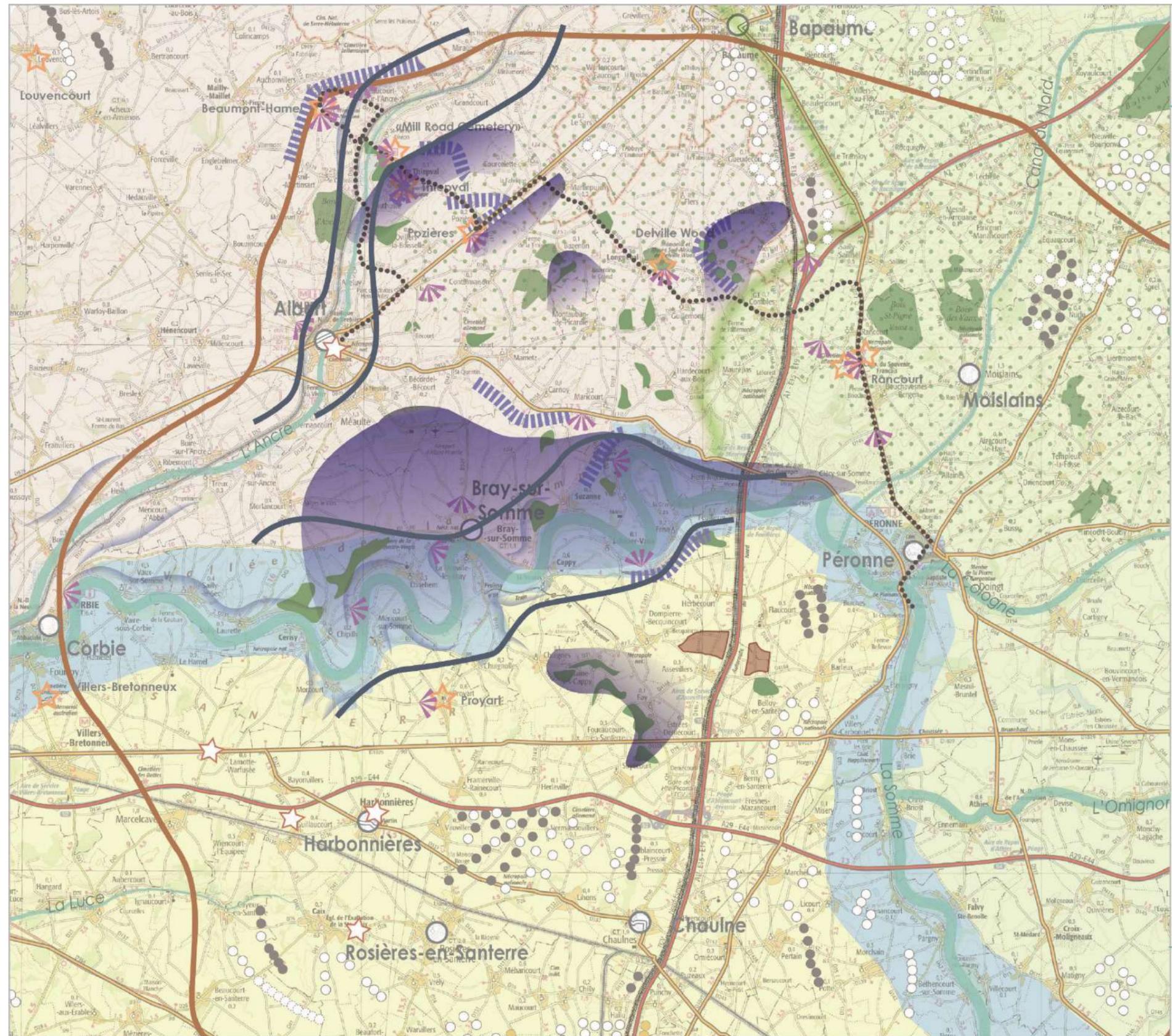
- Ces caractéristiques principales permettent de déterminer le **niveau d'enjeux** concernant l'édifice ou le site dans **son rapport au territoire** en général, le niveau d'enjeu est également fixé au regard de la **fréquentation du site** et de l'**importance et/ou le nombre et/ou l'originalité des critères de la V.U.E.** auxquels répond le site (ces enjeux ne concernent donc pas le rapport entre le site et le projet d'implantation du parc éolien) ;
- Les **sensibilités** des sites vis-à-vis du projet sont déterminées, d'une part, en **fonction de ce niveau d'enjeu**. Ainsi, si l'enjeu est lié à une ouverture orientée, mais que celle-ci est axée en direction opposée au projet, la sensibilité sera nulle. **Et** d'autre part, on cherchera à identifier les **points de vue** évidents pouvant mettre les sites en situation de **covisibilité**, que ce soit **depuis le site lui-même** ou **ses abords**, ou depuis un point haut ou un axe de circulation proche. Lorsque de telles situations n'ont pas été identifiées, la sensibilité sera considérée comme faible. **L'éloignement du site** est également pris en compte dans le niveau de sensibilité, un site situé à plus de 20 kilomètres et présentant les mêmes caractéristiques de rapport au paysage et au projet qu'un site situé à 5 kilomètres, ne se verra pas attribuer la même sensibilité. Le site le plus proche étant, de fait, plus sensible dans son **rapport d'échelle aux éoliennes**.

Pour résumer :

- un site peu visible et inscrit dans un écrin paysager est considéré comme ne présentant pas de sensibilité ;
- un site plus visible ou offrant des vues sur le paysage ne présentera pas de sensibilité s'il n'offre pas de vue vers la ZIP et ne peut être perçu en covisibilité avec elle ;
- les sites visibles et/ou ouverts sur le paysage et offrant une covisibilité potentielle avec la ZIP voient leur sensibilité vis-à-vis du projet évaluée en fonction de leur visibilité et de leur éloignement par rapport à la ZIP.

L'étude paysagère spécifique des sites de la Somme composant le Bien « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front Ouest) » montre **de manière globale une sensibilité relativement faible** au projet de parc éolien de Sole de Fours. **L'éloignement, les écrins paysagers et l'orientation des perspectives des sites, malgré le caractère très ouvert des paysages** dans lesquels ils prennent place, « **préservent** » les **biens des impacts visuels de l'implantation d'éoliennes** sur la ZIP considérée. **Quelques vues sortantes sont toutefois à étudier** dans le cadre de **l'étude par photomontage** afin de définir précisément la nature de la **visibilité du projet**, d'en **définir les impacts** et le cas échéant de **proposer des mesures adaptées** afin d'éviter, de réduire ou de compenser ces impacts. Le tableau ci-dessous présente la synthèse des enjeux et sensibilités de chaque site au regard du projet.

Désignation des éléments protégés					Analyse du patrimoine				Analyse par aire d'étude (emboîtement d'échelle)	
Numéro	Nom	Statut	Eléments protégés	Commune	Echelle(s) d'analyse	Place dans paysage	Visibilité dans le paysage	Enjeux	Aire d'étude éloignée	Sensibilités
									vue en direction de ZIP depuis l'édifice ou un point de mise en scène de l'édifice	covisibilité possible avec le projet depuis un point de vue significatif de l'aire d'étude éloignée ?
	LA BATAILLE DE LA SOMME LA VALLEE DE L'ANCRE									
1	Mémoriaux du Commonwealth Beaumont-Hamel : Mémorial terre-neuvien, Mémorial à la 29e Division, Parc du souvenir et Cimetière militaire du Commonwealth « Hunter's Cemetery » (SE01)	Site Classé inscrit MH	Site classé (voir périmètre) / MH : site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Beaumont-Hamel	éloignée	Dans écrin paysager	Bien visible	Enjeu fort	depuis le parking à l'entrée du site	Sensibilité modérée
2	Cimetière militaire du Commonwealth « Mill Road Cemetery » (SE02)	Site Classé inscrit MH	Site classé (voir périmètre) / MH : site en totalité	Thiepval	éloignée	Abords dégagés	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
3	Monument aux disparus du Commonwealth de Thiepval et Cimetière militaire franco-britannique (SE03)	Site Classé inscrit MH	Site classé (voir périmètre) / MH : site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Thiepval	éloignée	Site en belvédère	Très visible	Enjeu très fort	depuis abords du musée, accès de service	Sensibilité modérée
4	Cimetière militaire Anglais et Mémorial de Pozières (SE04)	Inscrit	site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Ovillers-la-Boisselle	éloignée	Abords dégagés	Bien visible	Enjeu moyen	depuis l'accès au site sur la D929	Sensibilité modérée
	LONGUEVAL									
5	Mémorial national sud-africain et Cimetière militaire du Commonwealth « Delville Wood Cemetery » (SE05)	Inscrit	site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Longueval	éloignée	Dans écrin paysager	Peu visible	Enjeu fort	depuis la route de Ginchy	Sensibilité modérée
	RANCOURT-BOUCHAVESNES-BERGEN									
6	Nécropole nationale française et Chapelle du souvenir Français de Rancourt (SE06)	Inscrit	Chapelle en totalité	Bouchavesnes-Bergen	éloignée	Site en belvédère	Bien visible	Enjeu fort	depuis le porche de la Chapelle	Sensibilité modérée
7	Cimetière militaire du Commonwealth « Rancourt Military Cemetery » (SE07)	-	-	Bouchavesnes-Bergen	éloignée	Abords dégagés	Partiellement visible	Enjeu faible	-	Pas de sensibilité
8	Cimetière militaire allemand de Rancourt (SE08)	Inscrit	édifice en totalité	Rancourt	éloignée	Dans écrin paysager	Bien visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
	PROYART									
9	Monument aux morts de Proyart	-	-	Proyart	éloignée	Dans écrin paysager	Peu visible	Enjeu faible	-	Pas de sensibilité



PROJET EOLIEN DE SOLE DE FOURS PERCEPTIONS & SITES

Etude spécifique des Sites du Bien

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère éloignée

Limites et continuités paysagères

- Coteau marqué
- Transition paysagère progressive
- Verrou boisé
- Vallée
- Crêtes
- Zone collinaire

Éléments structurants et particularités paysagères

- Infrastructure routière majeure
- Infrastructure routière marquante
- Voie de chemin de fer
- Parc éolien existant / accordé / en instruction
- Point de repère (clocher, château d'eau...)
- Vue longue ponctuelle sur le grand paysage
- Masque visuel
- Vallée en creux

Unités paysagères

- Amiénois
- Vermandois
- Santerre
- Vallée de la Somme

UNESCO

- Biens proposés pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

TOURISME

- Circuit du Souvenir

0 4 8
Kilomètres
N
▲

73 - Carte 'Perceptions et Sites'

5 Présentation du projet

Le projet se compose de 8 éoliennes réparties sur deux groupes de 4 éoliennes et de 4 postes de livraison. Le tableau ci-dessous permet de localiser les éoliennes.

Éolienne	X (Lambert 93)	Y (Lambert 93)
E1	687784,1565	6878906,7397
E2	687819,7146	6978375,2353
E3	688406,7314	6978935,4191
E4	688597,1450	6978278,5048
E5	689672,1109	6978192,6255
E6	689672,6328	6977658,8197
E7	690294,1574	6978195,0719
E8	690232,4247	6977751,1100

Deux modèles de machines sont proposés pour le projet de Sole de Fours à savoir :

- SENVION M122 – 3,4 MW (Mât = 119m // Rotor = 122m // H. totale = 180m)
- NORDEX N131 – 3,9 MW (Mât = 114m // Rotor = 131m // H. totale = 179,5m).

La différence entre ces deux modèles d'éoliennes est assez minime (5m entre les deux mâts) pour un élément de cette dimension.

Afin de maximiser les effets sur le paysage et l'incidence, le choix s'est tourné vers le modèle SENVION M122 – 3,4 MW pour plusieurs raisons, à savoir :

- Un mât plus haut pouvant augmenter la perception du rotor ainsi que du clignotement nocturne au-dessus des silhouettes de bourgs ;
- Un modèle à l'esthétique plus "trapue" (comparée au modèle NORDEX) rendant les machines plus imposantes.



PROJET EOLIEN DE SOLE DE FOURS
PRESENTATION DU PROJET

- LEGENDE**
- Implantation des éoliennes**
- E2 Eolienne du projet (survol des pales)
 - Plateforme de levage (permanent)
 - Poste de livraison
- Voirie**
- Route existante utilisable en l'état
 - Chemin existant à élargir/renforcer
 - Chemin à créer
 - Zone de giration à aménager ou réaménager

0 250 500 Mètres

6 Évaluation des incidences par analyse visuelle

6.1 Évaluation des incidences théoriques du projet sur les biens

Vu d'Ici a modélisé de manière théorique les zones de visibilité des éoliennes du projet de Sole de Fours dans un rayon d'environ 20 kilomètres autour du projet. Ce modèle intègre seulement les effets de topographie mais ne comprend pas ni les boisements et ni la disposition des haies et des zones bâties. Ainsi, la carte de visibilité théorique du projet éolien reste une approche globale qui sera nuancée sur le terrain en fonction des caractéristiques paysagères énoncées dans l'étude de l'état initial ; **elle ne préfigure en aucun cas des visibilitées réelles.**

Sur la carte réalisée ci-jointe, la visibilité du mat et uniquement des pales a été modélisée afin de pouvoir comparer les zones où les éoliennes ne se perçoivent que par le mouvement des pales et les autres où le mât est visible.

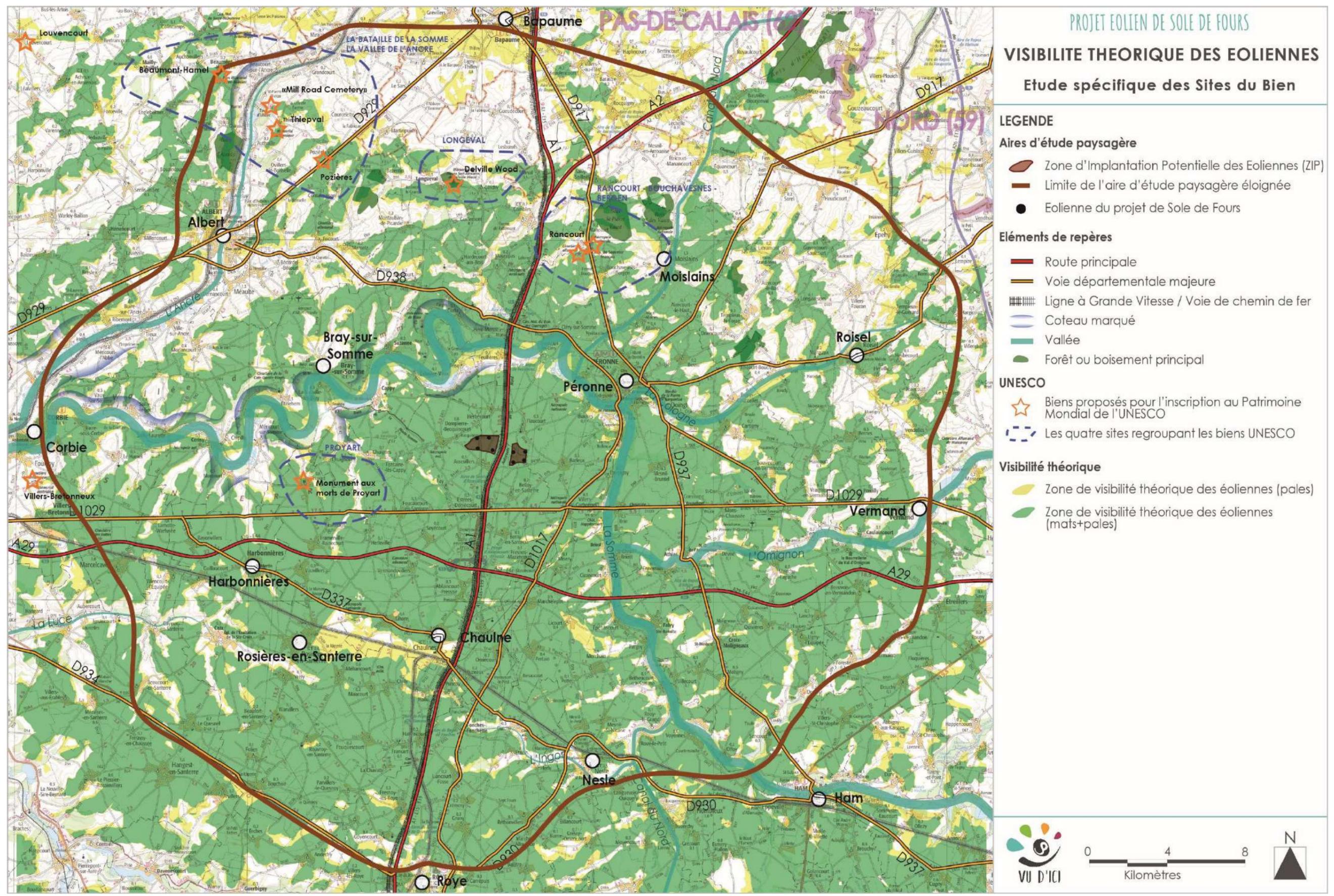
Cette carte montre que les biens pourront être impactés, mais de manière limitée du fait de l'éloignement, à savoir plus de 10km pour la plupart, excepté celui de Proyart. Ce dernier, se trouvant à environ 8km du projet, s'insère dans un tissu bâti et végétal ne permettant pas d'ouvrir de larges panoramas ni de mettre en covisibilité depuis un point de vue tiers.

Pour le reste des sites, la covisibilité est possible mais le paysage dans lequel s'insèrent ces sites présentent de nombreuses zones de bosquets pouvant suffire à masquer le projet dans le paysage. D'autres, comme Thiepval ou Beaumont-Hamel, possèdent des abords directement boisés fermant ou orientant les vues sur le paysage environnant.

Concernant le site de "Mill Road Cemetery", il apparaît que celui-ci se trouve en limite de visibilité du projet de Sole de Fours.

Une analyse spécifique par photomontages est réalisée afin de qualifier les incidences réelles du projet dans le paysage, au regard des critères d'inscriptions des différents bien UNESCO.

75-Zone d'influence visuelle du projet dans le paysage



6.2 Méthodologie de réalisation des photomontages

Afin d'évaluer l'incidence du projet éolien de Sole de Fours sur les critères qui ont été retenus pour qualifier la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien UNESCO ainsi qu'aux conditions d'intégrité des différents critères, des photomontages ont été réalisés. Les photomontages retenus pour cette analyse permettent d'analyser et de qualifier les vues entrantes et sortantes sur l'ensemble du bien UNESCO.

Le choix de localisation des photomontages s'appuie sur l'analyse paysagère et l'analyse des perceptions des biens UNESCO. Il s'agit d'évaluer l'incidence visuelle du projet de parc éolien dans le contexte paysager du bien depuis les secteurs d'intérêt paysager, patrimonial et touristique.

L'objectif est de mieux appréhender la place que prendra le projet dans le paysage et les interactions visuelles avec les différents éléments constitutifs du bien.

Le choix de l'emplacement des prises de vues pour les photomontages va permettre de visualiser :

- Les vues les plus fréquemment perçues (depuis les routes, les zones particulièrement fréquentées, notamment les points d'attractivité touristique)
- Les vues depuis les zones les plus sensibles sur le plan visuel (les riverains, les agglomérations proches, les sites sensibles ou remarquables concernés...),
- Les vues à des distances variables du projet.

Chaque élément étudié fait l'objet d'une définition précise de la localisation du point de simulation. Ce point vise à présenter les conditions paysagères réelles d'approche de l'élément étudié tout en présentant la perception maximale du projet éolien.

Sept photomontages ont été sélectionnés et réalisés par Vu d'Ici. Une fois la photo prise et géoréférencée, elles sont importées sous WINDPRO pour situer les éoliennes dans le champ visuel, sur la base du MNT et de points de repère. La perspective des aérogénérateurs, la couleur des mats en fonction de la lumière ou encore le modèle envisagé sont simulés grâce au logiciel.

6.3 Présentation des photomontages

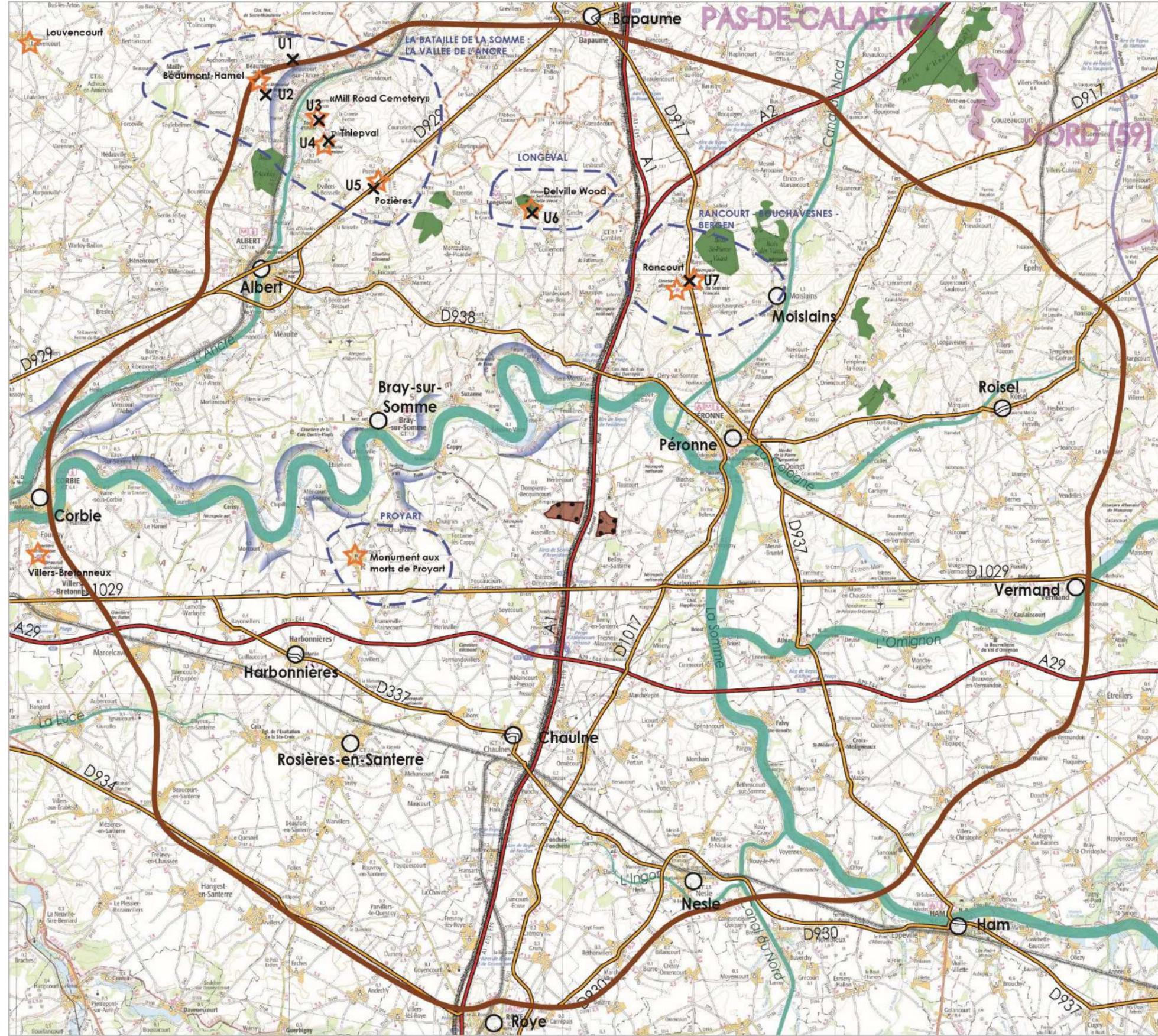
Chaque planche présentant un photomontage comporte :

- Un descriptif présentant la localisation du site de la prise de vue, et les raisons qui justifient la réalisation du photomontage ;
- La distance entre le point de vue et le projet ;
- Des cartes permettant la localisation de la prise de vue à la fois au sein du contexte paysager de l'aire d'étude et au niveau local ;
- Une description sommaire du paysage observé ;
- Une photographie panoramique présente le paysage avant la mise en place du projet éolien* ;
- Une photographie présente le projet en esquisse permettant de visualiser l'ensemble du projet (sans prendre en compte les masques visuels) ;
- Une photographie (équivalent à un angle de champ de 100°) est présentée sur un double A3 en pleine page, de manière à approcher une perception réaliste en regardant le carnet à une certaine distance.

Le tableau ci-dessous liste les photomontages retenus :

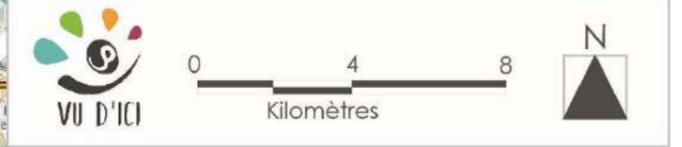
Partie du bien UNESCO	N° du point de vue	Localisation
Secteur mémoriel de la vallée de l'Ancre	U1	Depuis l'Est de Beaumont-Hamel
	U2	Depuis le mémorial Terre-Neuvien, à Beaumont-Hamel
	U3	Depuis le cimetière « Mill Road Cemetery »
	U4	Depuis le mémorial britannique à Thiepval
	U5	Depuis le cimetière britannique de Pozières
Mémorial national sud-africain et Cimetière militaire du Commonwealth « Delville Wood Cemetery »	U6	Depuis le mémorial de Longueval
Site de Rancourt-Bouchavesnes-Bergen	U7	Depuis la chapelle du Souvenir Français à Rancourt

76-Localisation des photomontages



PROJET EOLIEN DE SOLE DE FOURS
LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES
 Etude spécifique des Sites du Bien

- LEGENDE**
- Aires d'étude paysagère**
 - Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
 - Limite de l'aire d'étude paysagère éloignée
 - Eolienne du projet de Sole de Fours
 - Éléments de repères**
 - Route principale
 - Voie départementale majeure
 - Ligne à Grande Vitesse / Voie de chemin de fer
 - Coteau marqué
 - Vallée
 - Forêt ou boisement principal
 - UNESCO**
 - Biens proposés pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
 - Les quatre sites regroupant les biens UNESCO
 - Photomontages**
 - Localisation des photomontages



Légende :

-  Éolienne totalement non visible du projet de Sole de Fours
-  Éolienne partiellement ou totalement visible du projet de Sole de Fours
-  Parc existant ou accordé
-  Parc en projet

- 4** *Parc Eolien Martin Puich le Sars*
- 8** *Parc Eolien le Seuil de Bapaume*
- 11** *Parc Eolien la Couturelle*

Vue U1 : Depuis l'Est de Beaumont-Hamel

Particularité : Vue éloignée, vue depuis l'Amiénois, covisibilité avec un édifice protégé, vue touristique (itinéraire cyclable), vue depuis une sortie de bourg, vue dynamique

Commentaire : Le Nord du territoire d'étude se caractérise par une histoire riche qui a laissé de nombreuses traces toujours visibles dans le paysage. Ces traces se traduisent dans le paysage par la présence de nombreux mémoriaux aux architectures variées comme ici avec le mémorial britannique de Thiepval dont les dimensions importantes lui confèrent une grande visibilité dans le paysage. Malgré son insertion dans un écrin boisé, l'édifice, protégé au titre des monuments historiques, dépasse aisément la cime des arbres qui l'entourent. Depuis ce point de vue, le relief associé à la vallée de l'Ancre permet de dissimuler entièrement le projet permettant à l'édifice de préserver son intégrité paysagère et architecturale par une absence de covisibilité.

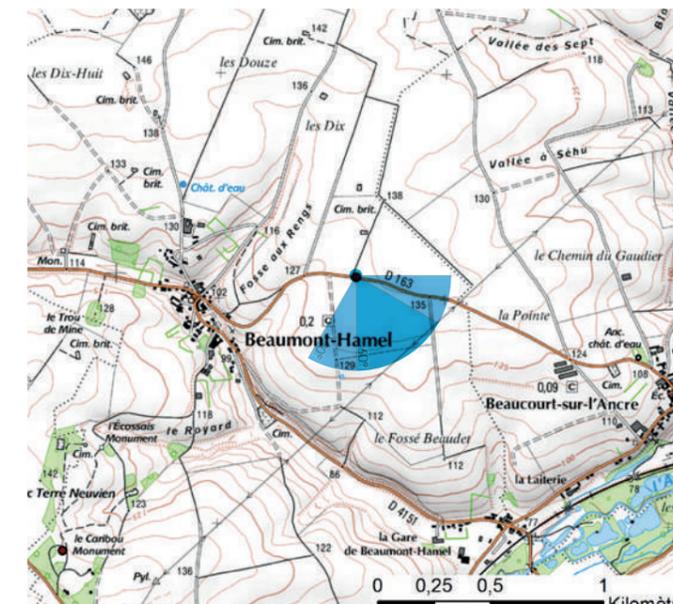
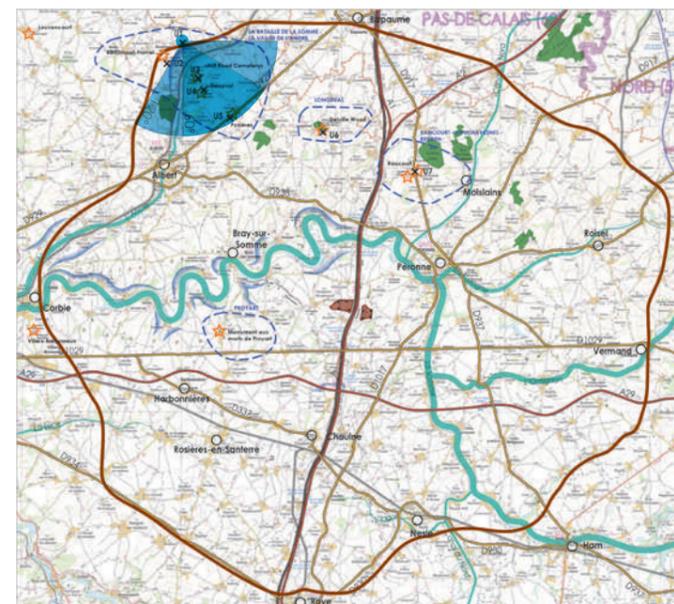
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 119 m, Pale 61 m, Hauteur totale 180 m

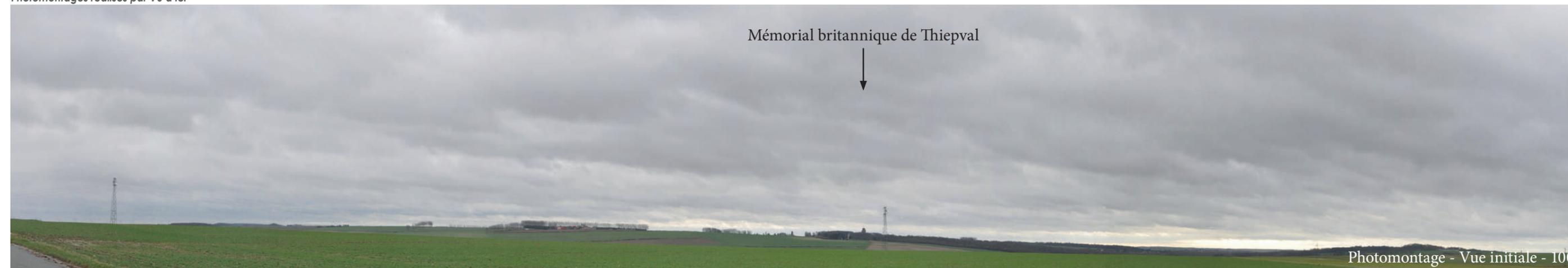
Distance à l'éolienne la plus proche : 22,83 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 25,12 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0



Photomontages réalisés par Vu d'ici





Pour restituer le réalisme du photomontage 100°, il est vivement conseillé de l'observer



courbé sur un cercle de 60° à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

-  Éolienne totalement non visible du projet de Sole de Fours
-  Éolienne partiellement ou totalement visible du projet de Sole de Fours
-  Parc existant ou accordé
-  Parc en projet

- 5** *Parc Eolien les Vents du Santerres*
- 21** *Parc Eolien du Petit Arbre*

Vue U2 : Depuis le Mémorial terre-neuvien, à Beaumont-Hamel

Particularité : Vue éloignée, vue depuis l'Amiénois, covisibilité avec des édifices et un site protégé, vue touristique (Circuit du Souvenir), vue dynamique et statique

Commentaire : Beaumont-Hamel est le village où se situe le mémorial Terre-Neuvien (24 et C), protégé au titre des monuments historiques et des sites. Ce mémorial conserve en son cœur la trace des tranchées et trou d'obus, creusés durant la bataille de la Somme. Enerré dans un écrin végétal, le cœur du site n'ouvre que très peu de vues sur le paysage, malgré la présence d'un belvédère. Prise depuis l'entrée du site, cette vue illustre la perception du paysage où au loin se distingue le mémorial britannique de Thiepval (27), lui aussi protégé au titre des monuments historiques. .

D'ici, le projet se perçoit partiellement, du fait de l'éloignement, du relief et de la végétation. En effet, seuls les pales et parfois les moyeux sont visibles. Dans l'ensemble, le projet se lit comme étant une ligne à l'implantation régulière et reste dans des proportions respectant celles des motifs paysagers existants. L'incidence visuelle est donc faible.

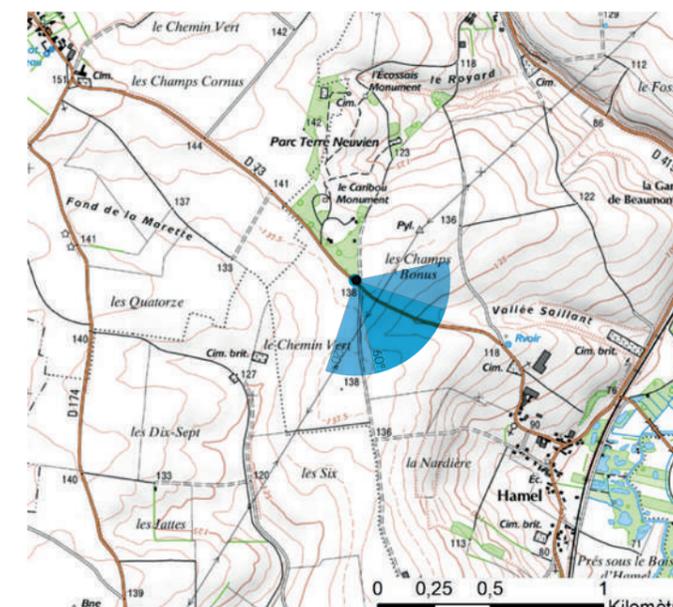
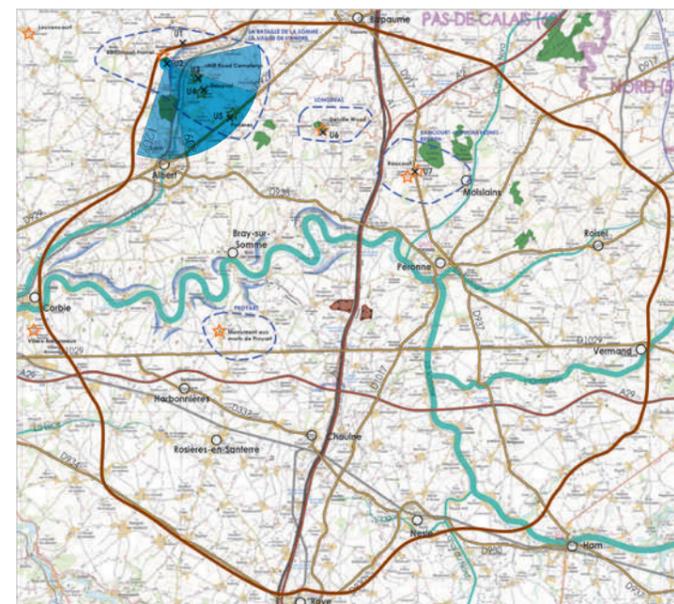
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 119 m, Pale 61 m, Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 22,15 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 24,54 km

Nombre d'éoliennes visibles : 8



Photomontages réalisés par Vu d'ici





Pour restituer le réalisme du photomontage 100°, il est vivement conseillé de l'observer



courbé sur un cercle de 60° à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

-  Éolienne totalement non visible du projet de Sole de Fours
-  Éolienne partiellement ou totalement visible du projet de Sole de Fours
-  Parc existant ou accordé
-  Parc en projet

41 Ferme Eoliennes de Bernes Extension

Vue U3 : Depuis le cimetière de Mill Road

Particularité : Vue éloignée, vue depuis l'Amiénois, covisibilité avec un édifice et un site protégé, vue touristique, vue statique

Commentaire : Le cimetière de Mill Road (26 et C), situé à proximité de la tour d'Ulster (mémorial irlandais) au milieu d'un champ, se distingue des autres cimetières par le nombre important de stèles implantées horizontalement. C'est d'ailleurs pour cette raison que ce cimetière est aujourd'hui protégé au titre des monuments historiques et des sites. Situé non loin du mémorial de Thiepval (27), il offre un beau panorama sur l'édifice qui surplombe la cime des arbres.

Depuis le cimetière, le projet de Sole de Fours bénéficie de nombreux masques lui permettant de n'apparaître que très partiellement dans le paysage. En effet, seul le mouvement des pales de 3 éoliennes est identifiable, mais l'éloignement réduit d'autant plus la visibilité de ces pales du fait de la nébulosité du ciel qui augmente avec la distance. L'incidence visuelle est donc faible.

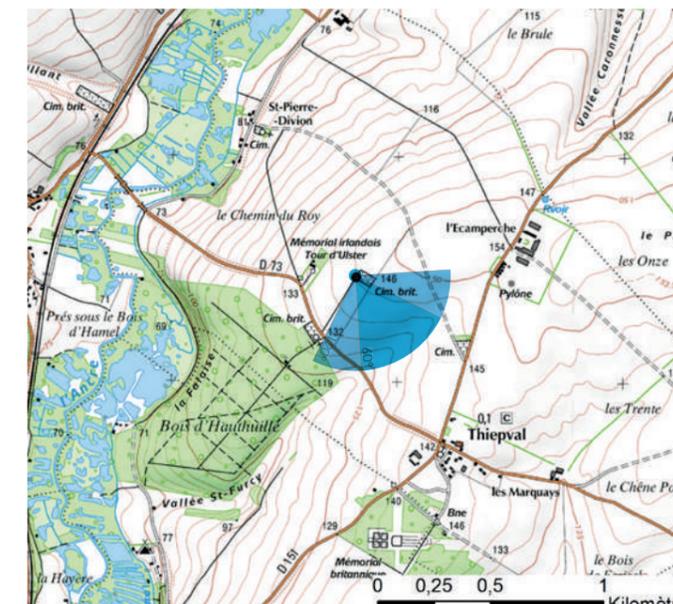
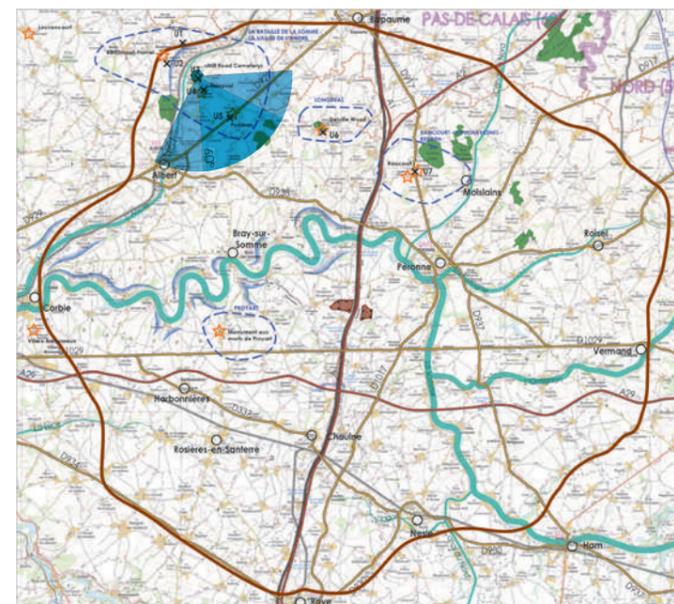
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 119 m, Pale 61 m, Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 19,95 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 22,27 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3



Photomontages réalisés par Vu d'ici



Photomontage - Vue initiale - 100°



Photomontage - Vue filaire - 100°



Pour restituer le réalisme du photomontage 100°, il est vivement conseillé de l'observer



courbé sur un cercle de 60° à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

-  Éolienne totalement non visible du projet de Sole de Fours
-  Éolienne partiellement ou totalement visible du projet de Sole de Fours
-  Parc existant ou accordé
-  Parc en projet

Vue U4 : Depuis le mémorial britannique, à Thiepval

Particularité : Vue éloignée, vue depuis l'Amiénois, covisibilité avec un édifice et un site protégé, vue touristique (circuit du Souvenir), vue dynamique et statique

Commentaire : Le mémorial britannique de Thiepval (27 et C), protégé au titre des monuments historiques et des sites, est un élément remarquable par ses dimensions impressionnantes qui domine le paysage du haut de ses 45m. Cela en fait le mémorial britannique le plus grand du monde. Cet édifice se situe au cœur d'un parc boisé au travers duquel 4 cônes de vue ont été tracés orientés parfaitement selon un axe Nord/Sud et Est/Ouest. Accolé à ce mémorial, un musée permet aux visiteurs, nombreux tout au long de l'année, de découvrir l'histoire des batailles de la Somme. C'est depuis les abords de ce musée que le point de vue a été réalisé.

Depuis ce point de vue, le projet de Sole de Fours se fait très discret dans le paysage puisque la majeure partie de ses éoliennes est dissimulée par la topographie et la végétation. Ainsi, seules les pales des éoliennes E6 et E7 peuvent être visibles. Néanmoins, la distance importante rend cette perception très difficile à l'œil nu. Par conséquent, l'incidence visuelle est très faible.

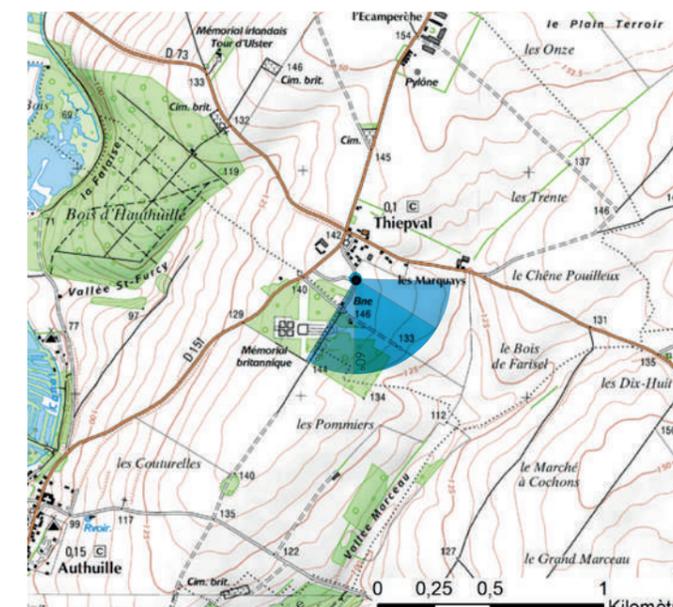
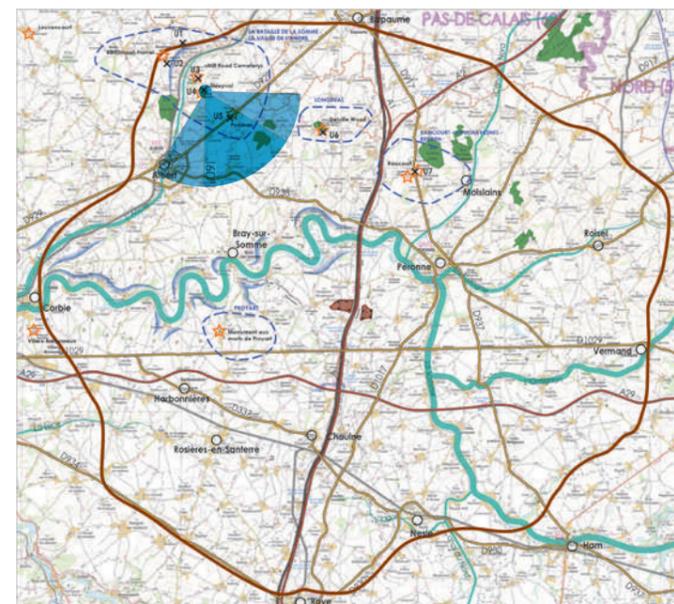
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 119 m, Pale 61 m, Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 18,93 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 21,25 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3



Photomontages réalisés par Vu d'ici





Pour restituer le réalisme du photomontage 100°, il est vivement conseillé de l'observer



courbé sur un cercle de 60° à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

-----> Éolienne totalement non visible du projet de Sole de Fours

-----> Éolienne partiellement ou totalement visible du projet de Sole de Fours

———— Parc existant ou accordé

- - - - Parc en projet

- 3** Parc Eolien Sole du Moulin Vieux
- 22** Parc Eolien du Haut Plateau
- 39** Parc Eolien Ablaincourt

Vue U5 : Depuis le cimetière Britannique de Pozières

Particularité : Vue éloignée, vue depuis l'Amiénois, covisibilité avec un édifice protégé, vue touristique, voie fréquentée, vue statique et dynamique

Commentaire : Le long de la D929, axe important reliant Albert à Bapaume, le cimetière britannique de Pozières affiche un mur d'enceinte important à l'architecture travaillée renfermant des tombes, mais aussi un mémorial. Depuis le cœur du site, l'isolement est important, mais quelques percées visuelles sont possibles en direction du Sud par une façade composée de piliers en pierre et non d'un mur opaque. C'est depuis l'entrée du site que le panorama est le plus ouvert comme le montre cette vue.

Depuis l'entrée, un cadrage visuel formé par deux masses boisées permet de ceinturer une zone où l'éolien se développe correspondant à l'endroit où le projet s'implante. En effet, le projet de Sole de Fours vient se superposer aux parcs du Haut Plateau formant un groupe d'éoliennes d'apparence similaire et semblant former une ligne orientée de la même manière. Ainsi, le projet s'inscrit dans un panorama déjà occupé par l'éolien en densifiant ces secteurs limitant ainsi l'étalement du motif éolien dans le paysage. Bien que visible, l'échelle de perception est proche des éoliennes existantes et des masses boisées environnantes limitant la prégnance de l'objet dans le paysage. L'incidence visuelle est donc relativement faible.

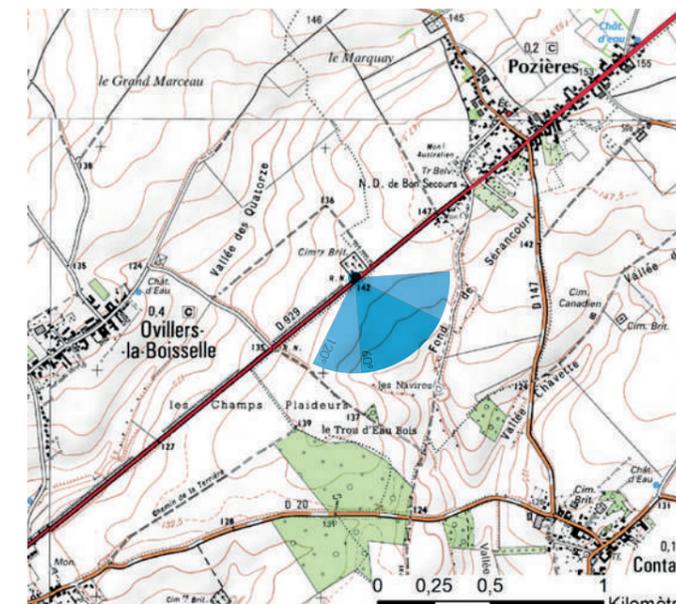
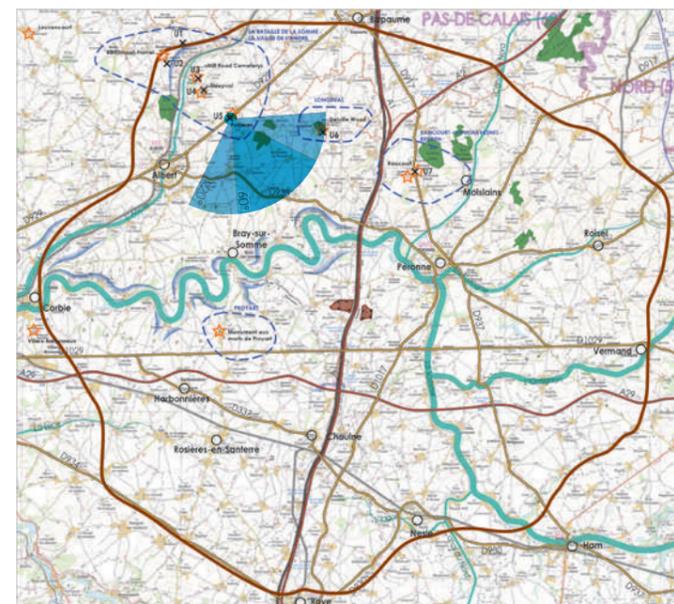
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 119 m, Pale 61 m, Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 16,14 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 18,44 km

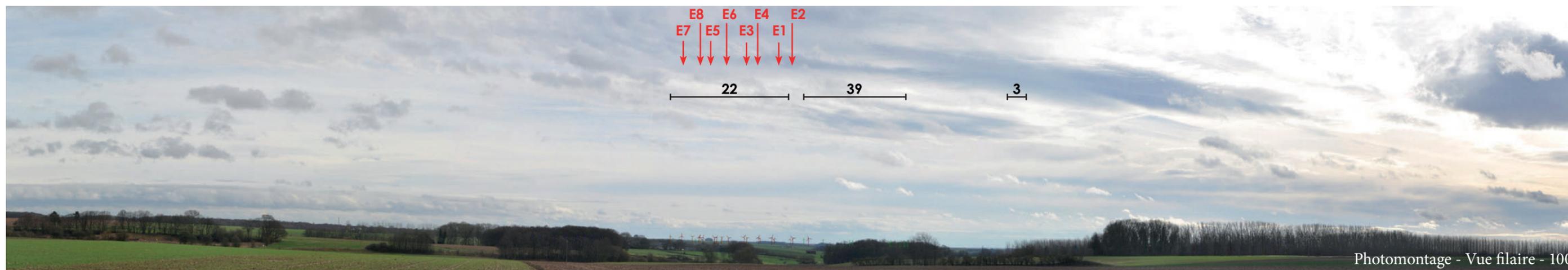
Nombre d'éoliennes visibles : 8



Photomontages réalisés par Vu d'ici



Photomontage - Vue initiale - 100°



Photomontage - Vue filaire - 100°



Pour restituer le réalisme du photomontage 100°, il est vivement conseillé de l'observer



courbé sur un cercle de 60° à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

 Éolienne totalement non visible du projet de Sole de Fours

 Éolienne partiellement ou totalement visible du projet de Sole de Fours

 Parc existant ou accordé

 Parc en projet

11 *Parc Eolien la Couturelle*

22 *Parc Eolien du Haut Plateau*

Vue U6 : Depuis le Mémorial de Longueval

Particularité : Vue éloignée, vue depuis l'Amiénois, covisibilité avec un édifice protégé, vue depuis une sortie de bourg, vue touristique (Circuit du Souvenir), vue dynamique et statique

Commentaire : Le mémorial de Longueval (29), protégé au titre des monuments historiques, est un édifice dédié à la mémoire des Sud-Africains, tombés durant la guerre. Bien que l'édifice lui-même soit situé au cœur d'un boisement, ses abords, constitués de cimetières militaires, ouvrent des vues sur le paysage.

D'ici, le projet se perçoit dans sa globalité, bien que situé en partie derrière des arbres. Il s'implante visuellement dans la continuité du parc du Haut Plateau avec des dimensions d'apparence similaire permettant de créer un ensemble homogène. Les éoliennes E1 à E4 plus isolées du reste, se lisent comme étant deux groupes de 2 éoliennes. Ainsi, l'ensemble du projet de Sole de Fours n'est que peu lisible. Néanmoins, cette disposition permet de créer un ensemble aéré sur l'horizon en ne prenant pas nécessairement l'ascendant visuel sur les composants paysagers tels que les arbres, les bâtiments ainsi que le clocher de l'église de Guillemont. L'incidence visuelle est donc globalement faible.

Éoliennes:

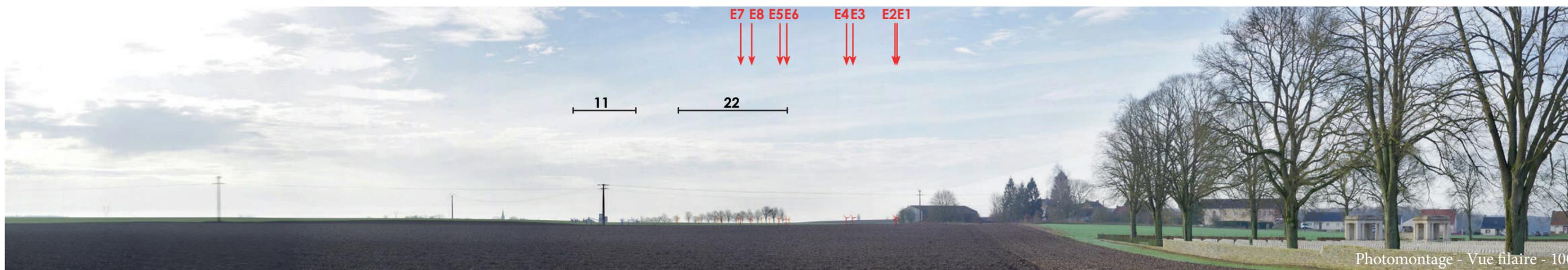
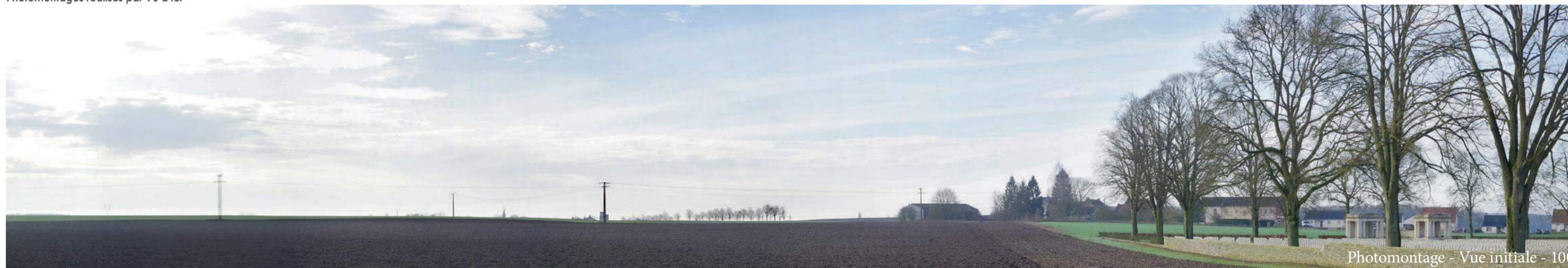
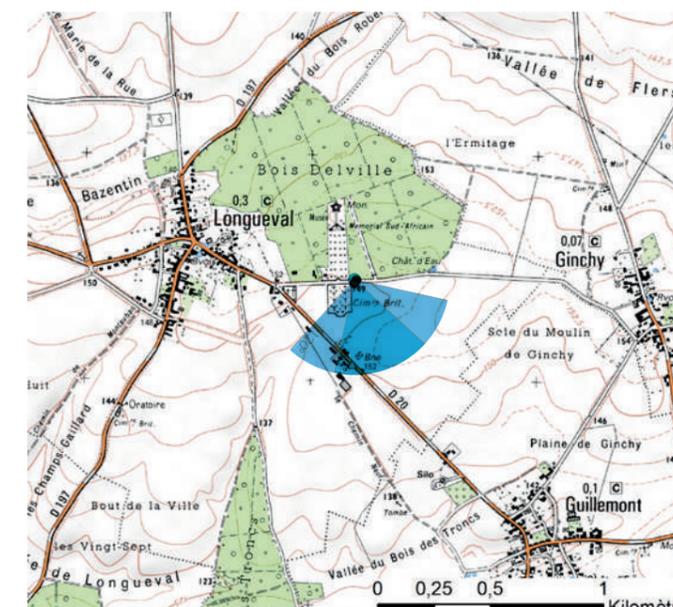
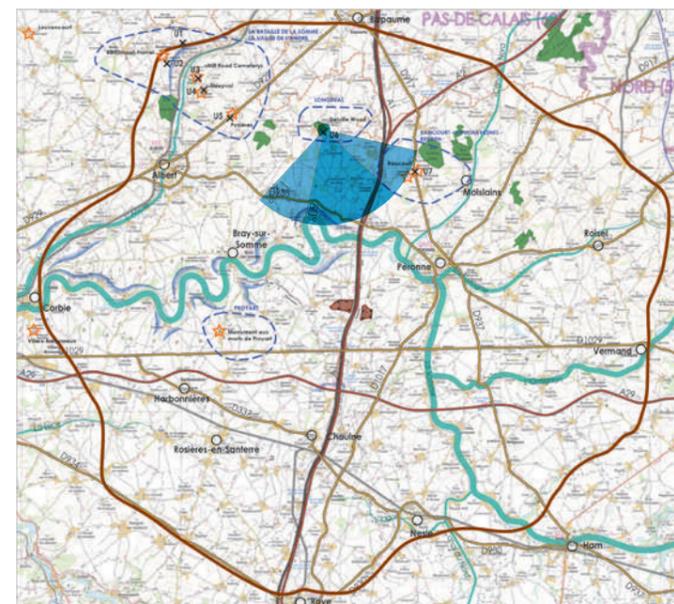
Dimensions des éoliennes : Mât 119 m, Pale 61 m, Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 12,92 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 14,48 km

Nombre d'éoliennes visibles : 8

Photomontages réalisés par Vu d'ici





Pour restituer le réalisme du photomontage 100°, il est vivement conseillé de l'observer



courbé sur un cercle de 60° à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

-  Éolienne totalement non visible du projet de Sole de Fours
-  Éolienne partiellement ou totalement visible du projet de Sole de Fours
-  Parc existant ou accordé
-  Parc en projet

- 3** *Parc Eolien Sole du Moulin Vieux*
- 11** *Parc Eolien la Couturelle*
- 22** *Parc Eolien du Haut Plateau*
- 25** *Parc Eolien du Bois Briffaut*
- 39** *Parc Eolien Ablaincourt*

Vue U7 : Depuis la chapelle du Souvenir Français, à Rancourt

Particularité : Vue éloignée, vue depuis le Vermandois, covisibilité avec un édifice protégé, voie fréquentée, vue depuis une sortie de bourg, vue touristique (Circuit du Souvenir), vue dynamique et statique

Commentaire : La chapelle du Souvenir Français (7), située à Rancourt, est un haut lieu de la commémoration en France puisqu'elle veille notamment sur trois nécropoles (française, allemande (visible à droite) et britannique). Cet édifice est aujourd'hui protégé au titre des monuments historiques. La chapelle se situe à proximité de la D1017 qui présente des abords largement ouverts sur le paysage.

Depuis le bord de cette voie, le projet de Sole de Fours s'insère dans le paysage éolien existant en étant partiellement dissimulé par la végétation (bosquet d'arbres) et plus particulièrement le groupe d'éoliennes E1 à E4. Le projet se lit aisément comme étant composé de deux groupes de 4 à l'implantation presque parallèle. De plus, la taille perçue des machines respecte celle des éoliennes existantes, mais aussi celle des motifs paysagers (bosquets, lignes à haute tension). L'incidence visuelle est donc faible.

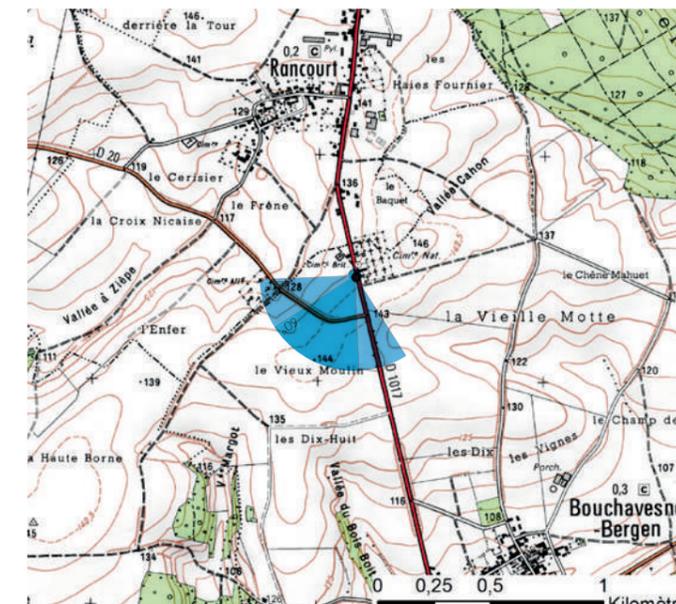
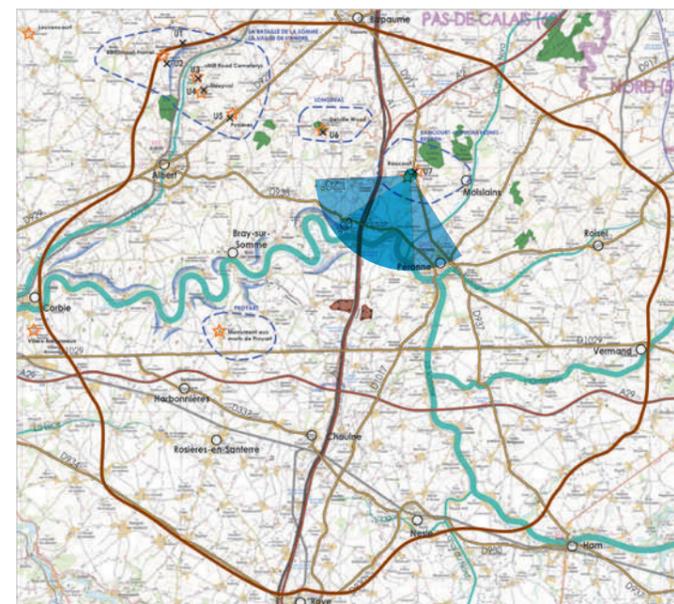
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 119 m, Pale 61 m, Hauteur totale 180 m

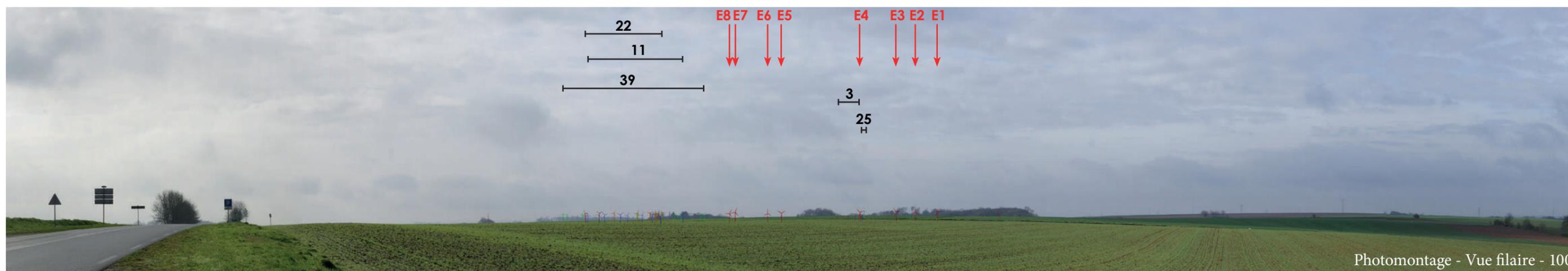
Distance à l'éolienne la plus proche : 11,05 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 11,86 km

Nombre d'éoliennes visibles : 8



Photomontages réalisés par Vu d'ici





Pour restituer le réalisme du photomontage 100°, il est vivement conseillé de l'observer



courbé sur un cercle de 60° à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

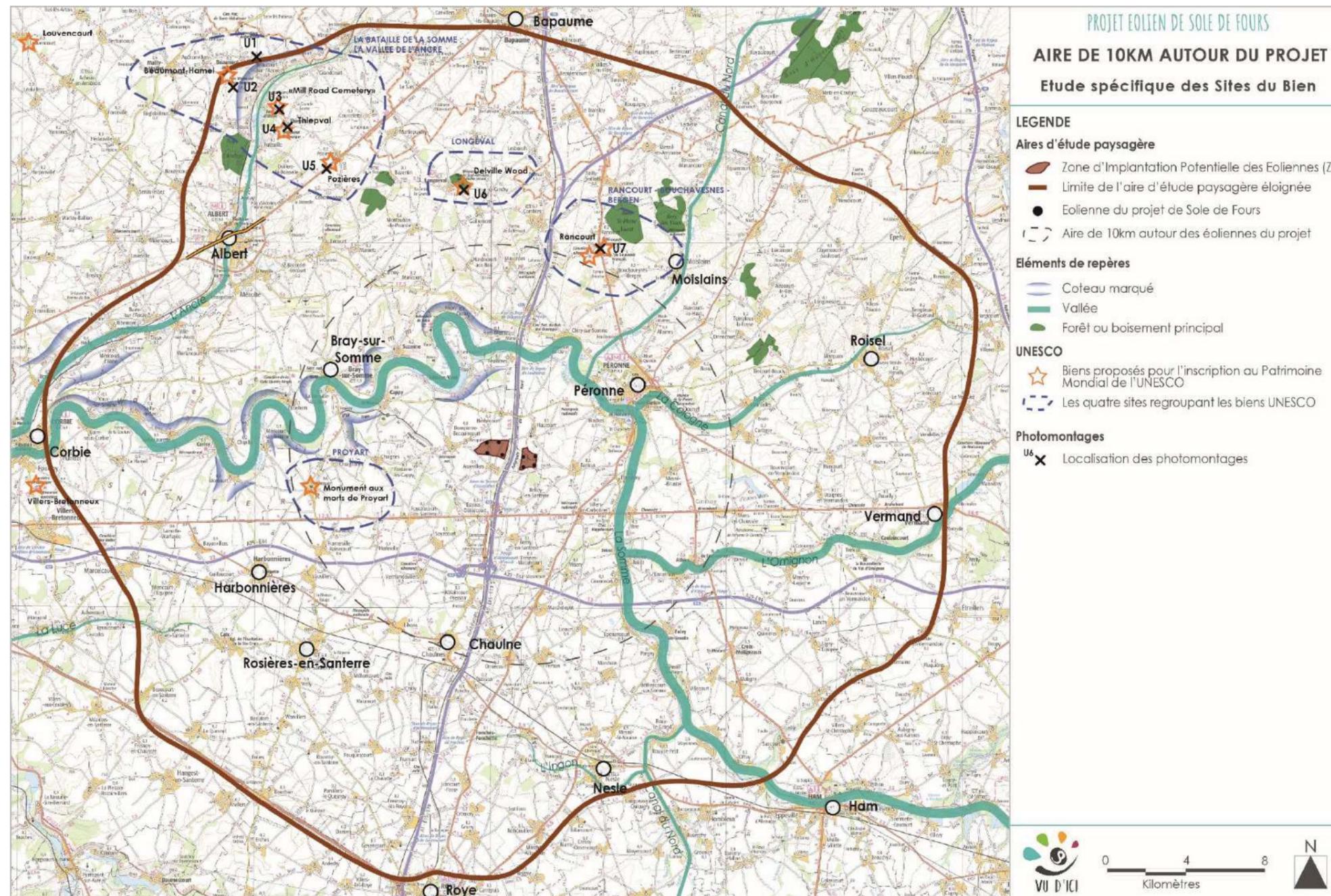
7 Analyse des effets cumulés

L'analyse des photomontages montre qu'il existe des effets cumulés liés à la proximité des parcs et projets avec les éoliennes du projet de Sole de Fours. L'analyse de la saturation visuelle et des effets cumulés considère comme ayant une réelle incidence, tout projet situé à moins de 10km du point de vue considéré. Le seuil de 10km a été fixé dans le document intitulé "Éoliennes et risques de saturation visuelle" réalisé par la DIREN Centre en 2007.

Ainsi, parmi l'ensemble des points de vue présentés dans le carnet précédent, aucun d'entre eux ne se situe à moins de 10km du projet éolien de Sole de Fours.

Ainsi, malgré une visibilité partielle, il est à considérer que l'incidence visuelle, liée aux effets cumulés et de saturation visuelle, sera fortement limitée depuis les sites concourant pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

77-Zone de 10km autour du projet



8 Synthèse des incidences sur les différents biens

8.1 Incidences visuelles du projet de Sole de Fours sur les biens

8.1.1 Mémoires du Commonwealth Beaumont-Hamel

Si le site possède un cadre paysager remarquablement aménagé et géré qui permet de l'isoler visuellement de son environnement, les abords offrent quant à eux de larges panoramas sur le paysage de la vallée de l'Ancre.

En effet, depuis l'aire de stationnement du site, l'ouverture visuelle est telle qu'il est possible de percevoir le projet de Sole de Fours dans le paysage (vue U2). Ce projet, bien que perceptible, ne forme pas un objet prégnant dans le paysage grâce à une dissimulation importante des éoliennes. De plus, la hauteur apparente des machines se situe en deçà de la ligne formée par les bosquets, respectant ainsi l'échelle globale des motifs paysagers.

Par conséquent, la covisibilité du site avec le projet ne présente qu'une faible incidence.

8.1.2 Cimetière militaire du Commonwealth "Mill Road Cemetery"

Ce cimetière se situe au cœur d'un paysage agricole très ouvert mais le microrelief suffit à limiter la profondeur des horizons, notamment en direction du Sud, privilégiant ainsi une ouverture vers le Nord en direction de la vallée de l'Ancre.

Depuis le cimetière, le projet est très largement dissimulé par le bâti et la végétation permettant de ne générer qu'une très faible covisibilité avec le bien. Par conséquent, l'incidence visuelle est très faible voire nulle (selon les conditions météorologiques).

8.1.3 Monuments aux disparus du Commonwealth de Thiepval et cimetière franco-britannique

L'édifice érigé en l'honneur des soldats britanniques constitue l'élément architectural majeur du secteur de la vallée de l'Ancre du fait de ces dimensions importantes. Cette caractéristique permet à l'édifice ne former un point de repère aisément lisible dans le paysage (vues U1, U2 et U3) par sa forme architecturée et la présence de drapeaux britanniques sur le sommet. Ainsi, un jeu de covisibilité est créé entre les différents sites mémoriels du secteur de la vallée de l'Ancre.

Depuis le site lui-même, au pied de l'édifice, des percées visuelles orthogonales orientées selon les différents points cardinaux n'offrent qu'une vision très réductrice du paysage environnant. Ce n'est que depuis les abords, notamment l'accès au musée accolé au site, que des vues s'ouvrent sur l'horizon (vue U4).

Ainsi, depuis les abords du site, le projet s'insère derrière une ligne de crête et un bosquet lui permettant de n'apparaître que très partiellement dans le paysage. Seul projet visible dans cette direction, le projet de Sole de Fours ajoute un nouveau motif paysager, très partiel, à l'environnement immédiat du site. Enfin, depuis les différents points de mise en scène de l'édifice majeur du site, les covisibilités sont très limitées. Ainsi, globalement, l'incidence visuelle est faible à très faible.

8.1.4 Cimetière militaire anglais et mémorial de Pozières

Le cimetière-mémorial de Pozières possède un cadre paysager singulier en se trouvant à proximité d'un axe routier très passant sur le territoire. Néanmoins, il est possible de stationner à l'entrée de l'édifice permettant ainsi de constater l'ouverture visuelle qui y est offerte (vue U5).

Depuis l'entrée du site, les visiteurs disposent d'une visibilité des différents parcs éoliens existants auxquels s'ajoute le projet de Sole de Fours. Ce dernier s'insère dans un contexte déjà occupé par l'éolien avec des dimensions apparentes similaires. Ainsi, il apparaît une densification de l'éolien sur l'horizon. Bien qu'il y ait déjà une covisibilité entre le site et les parcs existants, cette densification tend à accentuer la visibilité du motif éolien, justifiant une incidence faible.

8.1.5 Mémorial national sud-africain et cimetière militaire du Commonwealth "Delville Wood Cemetery"

Les deux éléments constitutifs du bien présentent tous les deux des contextes paysagers différant leur conférant une relation différente avec leur environnement. Ainsi, si le mémorial sud-africain s'insère dans un boisement dense, le cimetière ouvre quant à lui de vastes perspectives sur le paysage.

Ainsi, depuis les abords du cimetière, le projet de Sole de Fours apparaît sur l'horizon aux côtés des parcs de la Couturelle et du Haut Plateau. Néanmoins, le projet tend à élargir l'emprise visuelle du motif éolien dans la perspective offerte depuis le cimetière. L'incidence visuelle est ainsi globalement faible du fait de l'éloignement, de la présence d'autres parcs éoliens mais aussi d'une échelle de perception inférieure aux motifs paysagers existants (haie, bâtiments).

8.1.6 Rancourt-Bouchavesnes-Bergen

Ce site se compose de trois parties qui en font un élément unique en son genre avec le cimetière allemand, le cimetière britannique "Rancourt Military Cemetery" et la nécropole nationale française dont fait partie la Chapelle du Souvenir.

Si les cimetières britannique et allemand sont implantés dans un creux limitant l'ouverture sur le paysage, la chapelle et la nécropole, quant à elles, s'implantent sur un promontoire naturel, qui fut un lieu stratégique de défense. C'est depuis les abords de cette chapelle que les ouvertures visuelles sont ainsi les plus importantes permettant notamment de créer une relation visuelle entre la nécropole française et les cimetières des belligérants britanniques et allemands.

Ainsi, depuis les abords de la chapelle du Souvenir, le projet de Sole de Fours bénéficie d'une bonne visibilité, au même titre que les parcs éoliens voisins, tout aussi visibles. Une partie du projet est cependant partiellement dissimulée par un boisement. La présence de parcs éoliens sur l'horizon implique une incidence faible quant à l'ajout du projet de Sole de Fours.

8.1.7 Monument aux morts de Proyart

Comme évoqué dans l'analyse du site, ce monument est intégré à la trame urbaine de Proyart ne lui permettant pas d'ouvrir des vues sur les environs. La covisibilité avec le projet de Sole de Fours n'est donc pas envisageable, justifiant une incidence nulle.

Tableau de synthèse des incidences sur les éléments constitutifs des biens UNESCO envisagés

Désignation des éléments protégés					Sensibilités	Analyse des incidences	
Numéro	Nom	Statut	Eléments protégés	Commune	covisibilité possible avec le projet depuis un point de vue significatif de l'aire d'étude éloignée ?	Analyse par photomontage	Incidences
LA BATAILLE DE LA SOMME LA VALLEE DE L'ANCRE							
1	Mémoriaux du Commonwealth Beaumont-Hamel : Mémorial terre-neuvien, Mémorial à la 29e Division, Parc du souvenir et Cimetière militaire du Commonwealth « Hunter's Cemetery » (SE01)	Site Classé inscrit MH	Site classé (voir périmètre) / MH : site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Beaumont-Hamel	Sensibilité modérée	U2	Incidence faible
2	Cimetière militaire du Commonwealth « Mill Road Cemetery » (SE02)	Site Classé inscrit MH	Site classé (voir périmètre) / MH : site en totalité	Thiepval	Pas de sensibilité	U3	Incidence très faible
3	Monument aux disparus du Commonwealth de Thiepval et Cimetière militaire franco-britannique (SE03)	Site Classé inscrit MH	Site classé (voir périmètre) / MH : site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Thiepval	Sensibilité modérée	U1, U2, U3 et U4	Incidence faible
4	Cimetière militaire Anglais et Mémorial de Pozières (SE04)	Inscrit	site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Ovillers-la-Boisselle	Sensibilité modérée	U5	Incidence faible
LONGUEVAL							
5	Mémorial national sud-africain et Cimetière militaire du Commonwealth « Delville Wood Cemetery » (SE05)	Inscrit	site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Longueval	Sensibilité modérée	U6	Incidence faible
RANCOURT-BOUCHAVESNES-BERGEN							
6	Nécropole nationale française et Chapelle du souvenir Français de Rancourt (SE06)	Inscrit	Chapelle en totalité	Bouchavesnes-Bergen	Sensibilité modérée	U7	Incidence faible
7	Cimetière militaire du Commonwealth « Rancourt Military Cemetery » (SE07)	-	-	Bouchavesnes-Bergen	Pas de sensibilité	U7	Pas d'incidence
8	Cimetière militaire allemand de Rancourt (SE08)	Inscrit	édifice en totalité	Rancourt	Pas de sensibilité	U7	Pas d'incidence
PROYART							
9	Monument aux morts de Proyart	-	-	Proyart	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence

8.2 Incidences sur la Valeur Universelle Exceptionnelle

Dans le cadre de sa candidature pour l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, plusieurs critères ont été retenus pour définir ce qu'était la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien intitulé « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale (Front Ouest) ». Pour rappel, les critères retenus pour cette inscription sont les suivants :

Critère (iii) : Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.

Critère (iv) : Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

Critère (vi) : Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

La VUE d'un bien UNESCO est définie par les critères précédemment cités mais aussi par la notion d'intégrité du bien. Pour l'ensemble des biens proposés à l'inscription UNESCO des "Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale – Front Ouest", cette notion d'intégrité se décline en trois axes principaux :

- Dans la diversité de ses éléments constitutifs, la série traduit la volonté commune des gouvernements de répondre aux attentes des populations de voir le sacrifice de leurs proches reconnu. Au-delà de ce nouveau culte des morts, le bien exprime la diversité des références culturelles des différents belligérants. **(intégrité structurelle/ de composition)**
- La série reflète la mémoire des nations et des peuples qui ont participé aux combats, elle témoigne de l'incroyable diversité des belligérants, justifiant pleinement le terme de Première Guerre mondiale. **(intégrité mémorielle)**
- La série s'appuie sur les différentes zones du front et les différentes phases de l'histoire de la guerre. La cartographie générale exprime ce double équilibre spatial et chronologique. **(intégrité historique)**

Ces différentes intégrités généralistes sont déclinées sur chaque bien dans les descriptifs correspondant. Le tableau ci-après permet de récapituler les différentes intégrités associées.

Pour l'ensemble des sites évoqués (excepté celui de Proyart par manque de donnée), **la notion d'intégrité comprend la relation de l'édifice avec son paysage agricole environnant ainsi que la relation avec les édifices mémoriels proches** (à l'image des relations visuelles entre les sites de la vallée de l'Ancre et le mémorial britannique de Thiepval).

Ainsi, dans le cadre du projet éolien de Sole de Fours, il s'agit d'analyser l'incidence du projet sur les relations visuelles entre les sites et leur paysage ainsi que les sites entre eux, correspondant à l'intégrité structurelle ou de composition. Cette analyse est ainsi présentée en page suivante.

Concernant l'intégrité mémorielle et historique, il ne s'agit nullement d'une relation visuelle avec un environnement mais **d'une mise en avant de la valeur culturelle des éléments**.

Désignation des éléments protégés					Intégrité du bien
Numéro	Nom	Statut	Éléments protégés	Commune	
LA BATAILLE DE LA SOMME LA VALLEE DE L'ANCRE					
1	Mémoriaux du Commonwealth Beaumont-Hamel : Mémorial terre-neuvienn, Mémorial à la 29e Division, Parc du souvenir et Cimetière militaire du Commonwealth « Hunter's Cemetery » (SE01)	Site Classé inscrit MH	Site classé (voir périmètre) / MH : site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Beaumont-Hamel	Le site a été élaboré dans les années 1920. Ses différents composants existent aujourd'hui sous leur forme initiale et bénéficient d'un environnement préservé.
2	Cimetière militaire du Commonwealth « Mill Road Cemetery » (SE02)	Site Classé inscrit MH	Site classé (voir périmètre) / MH : site en totalité	Thiepval	L'élément constitutif est intègre et préservé. L'aménagement de stèles à l'horizontale est devenu une nécessité, imposée par le contexte topographique du terrain.
3	Monument aux disparus du Commonwealth de Thiepval et Cimetière militaire franco-britannique (SE03)	Site Classé inscrit MH	Site classé (voir périmètre) / MH : site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Thiepval	Les composants ont été élaborés dans les années 1920-1930. Ils existent aujourd'hui sous leur forme initiale et bénéficient d'un environnement agricole préservé, garantissant le principe de co-visibilité entre les attributs du site.
4	Cimetière militaire Anglais et Mémorial de Pozières (SE04)	Inscrit	site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Ovillers-la-Boisselle	les attributs ont été élaborés dans les années 1920-1930. Ils existent aujourd'hui sous leur forme initiale et bénéficient d'un environnement agricole préservé, garantissant le principe de co-visibilité entre les attributs principaux de l'élément constitutif.
LONGUEVAL					
5	Mémorial national sud-africain et Cimetière militaire du Commonwealth « Delville Wood Cemetery » (SE05)	Inscrit	site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Longueval	Les attributs du site ont été construits entre les deux guerres, au cœur des vestiges naturels du conflit. Ils se présentent aujourd'hui sous leur forme initiale et bénéficient d'un environnement agricole totalement préservé.
RANCOURT-BOUCHAVESNES-BERGEN					
6	Nécropole nationale française et Chapelle du souvenir Français de Rancourt (SE06)	Inscrit	Chapelle en totalité	Bouchavesnes-Bergen	Les attributs, aménagés dans les années 1920, existent aujourd'hui dans leur forme initiale et bénéficient d'un environnement agricole préservé, garantissant le principe de co-visibilité entre chacun.
7	Cimetière militaire du Commonwealth « Rancourt Military Cemetery » (SE07)	-	-	Bouchavesnes-Bergen	Les composants, aménagés dans les années 1920, existent aujourd'hui dans leur forme initiale et bénéficient d'un environnement agricole préservé, garantissant le principe de co-visibilité entre chacun.
8	Cimetière militaire allemand de Rancourt (SE08)	Inscrit	édifice en totalité	Rancourt	Les composants existent aujourd'hui dans leur forme initiale et bénéficient d'un environnement agricole préservé, garantissant le principe de co-visibilité entre chacun des sites.
PROYART					
9	Monument aux morts de Proyart	-	-	Proyart	NC

Tableau récapitulatif de la définition de l'intégrité des différents biens constitutifs des sites funéraires

Source : Fiches des différents biens disponibles sur <http://www.paysages-et-sites-de-memoire.fr/accueil/ressources/fiches/>

Tableau de synthèse des incidences du projet sur l'intégrité des différents biens

Désignation des éléments protégés					Intégrité du bien	Incidences sur l'intégrité du bien
Numéro	Nom	Statut	Éléments protégés	Commune		
LA BATAILLE DE LA SOMME LA VALLEE DE L'ANCRE						
1	Mémoriaux du Commonwealth Beaumont-Hamel : Mémorial terre-neuvien, Mémorial à la 29e Division, Parc du souvenir et Cimetière militaire du Commonwealth « Hunter's Cemetery » (SE01)	Site Classé inscrit MH	Site classé (voir périmètre) / MH : site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Beaumont-Hamel	Le site a été élaboré dans les années 1920. Ses différents composants existent aujourd'hui sous leur forme initiale et bénéficient d'un environnement préservé.	Incidences très faibles puisque le projet n'entre que très rarement en visibilité directe avec l'élément le plus visible, à savoir le mémorial britannique de Thiepval. Ainsi, les relations visuelles entre chaque élément constitutif du secteur de la vallée de l'Ancre sont préservées. De plus, l'éloignement du projet par rapport aux différents sites n'interfère en rien sur la préservation de l'environnement agricole proche.
2	Cimetière militaire du Commonwealth « Mill Road Cemetery » (SE02)	Site Classé inscrit MH	Site classé (voir périmètre) / MH : site en totalité	Thiepval	L'élément constitutif est intègre et préservé. L'aménagement de stèles à l'horizontale est devenu une nécessité, imposée par le contexte topographique du terrain.	
3	Monument aux disparus du Commonwealth de Thiepval et Cimetière militaire franco-britannique (SE03)	Site Classé inscrit MH	Site classé (voir périmètre) / MH : site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Thiepval	Les composants ont été élaborés dans les années 1920-1930. Ils existent aujourd'hui sous leur forme initiale et bénéficient d'un environnement agricole préservé, garantissant le principe de co-visibilité entre les attributs du site.	
4	Cimetière militaire Anglais et Mémorial de Pozières (SE04)	Inscrit	site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Ovillers-la-Boisselle	les attributs ont été élaborés dans les années 1920-1930. Ils existent aujourd'hui sous leur forme initiale et bénéficient d'un environnement agricole préservé, garantissant le principe de co-visibilité entre les attributs principaux de l'élément constitutif.	
LONGUEVAL						
5	Mémorial national sud-africain et Cimetière militaire du Commonwealth « Delville Wood Cemetery » (SE05)	Inscrit	site en totalité. Il a fait l'objet d'un vœu de classement	Longueval	Les attributs du site ont été construits entre les deux guerres, au cœur des vestiges naturels du conflit. Ils se présentent aujourd'hui sous leur forme initiale et bénéficient d'un environnement agricole totalement préservé.	Incidences faibles puisque le projet apparaît nettement sur l'horizon mais dans le prolongement des parcs éoliens existants. De plus, l'éloignement du projet par rapport au site n'interfère en rien sur la préservation de l'environnement agricole proche.
RANCOURT-BOUCHAVESNES-BERGEN						
6	Nécropole nationale française et Chapelle du souvenir Français de Rancourt (SE06)	Inscrit	Chapelle en totalité	Bouchavesnes-Bergen	Les attributs, aménagés dans les années 1920, existent aujourd'hui dans leur forme initiale et bénéficient d'un environnement agricole préservé, garantissant le principe de co-visibilité entre chacun.	Incidences nulles puisque le projet se trouve en dehors du champ de perception des éléments constitutifs du site de Rancourt-Bouchavesnes-Bergen. De plus, l'éloignement du projet par rapport aux différents sites n'interfère en rien sur la préservation de l'environnement agricole proche.
7	Cimetière militaire du Commonwealth « Rancourt Military Cemetery » (SE07)	-	-	Bouchavesnes-Bergen	Les composants, aménagés dans les années 1920, existent aujourd'hui dans leur forme initiale et bénéficient d'un environnement agricole préservé, garantissant le principe de co-visibilité entre chacun.	
8	Cimetière militaire allemand de Rancourt (SE08)	Inscrit	édifice en totalité	Rancourt	Les composants existent aujourd'hui dans leur forme initiale et bénéficient d'un environnement agricole préservé, garantissant le principe de co-visibilité entre chacun des sites.	
PROYART						
9	Monument aux morts de Proyart	-	-	Proyart	NC	Pas d'incidence

9 Bibliographie

Ouvrages et sites internet consultés en janvier-février 2018

Ouvrages généraux relatifs aux études d'impacts :

Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME), 2010

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Décembre 2016

Ouvrages spécifiques relatifs au territoire considéré :

Paysage et patrimoine

Atlas des paysages de la Somme, Direction régionale de l'environnement, Décembre 2007

Atlas des patrimoines, <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

Site de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Actualites/Protection-de-nouveaux-monuments-historiques-dans-le-cadre-de-la-thematique-Grande-Guerre>

Candidature UNESCO /Patrimoine/Histoire/Tourisme...

Sites funéraires de la Première Guerre mondiale (front Ouest), Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, association française "Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre", septembre 2015, <http://www.paysages-et-sites-de-memoire.fr/>

Sites funéraires de la Première Guerre mondiale (front Ouest), Atlas, Département du Patrimoine de Belgique, Agence du Patrimoine de Flandre, Ministère français de la Culture et de la Communication et association française "Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre", janvier 2017

80-41 Les Trois Mémoires de Thiepval et Beaumont-Hamel et leurs perspectives, fiche de présentation du Site Classé, Dreal Picardie et Atelier Traverses, 2012.

Liste indicative du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, <http://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/5884/>

Tourisme

Office de tourisme de la Somme, www.somme-tourisme.com

Site internet de l'Historial de Péronne, <http://www.historial.fr/champs-de-bataille/circuit-du-souvenir/>

Site du centenaire de la Première Guerre Mondiale, <http://www.somme14-18.com/circuit-du-souvenir-lieux-memoire/projet-unesco-preservation-sites-memoire>